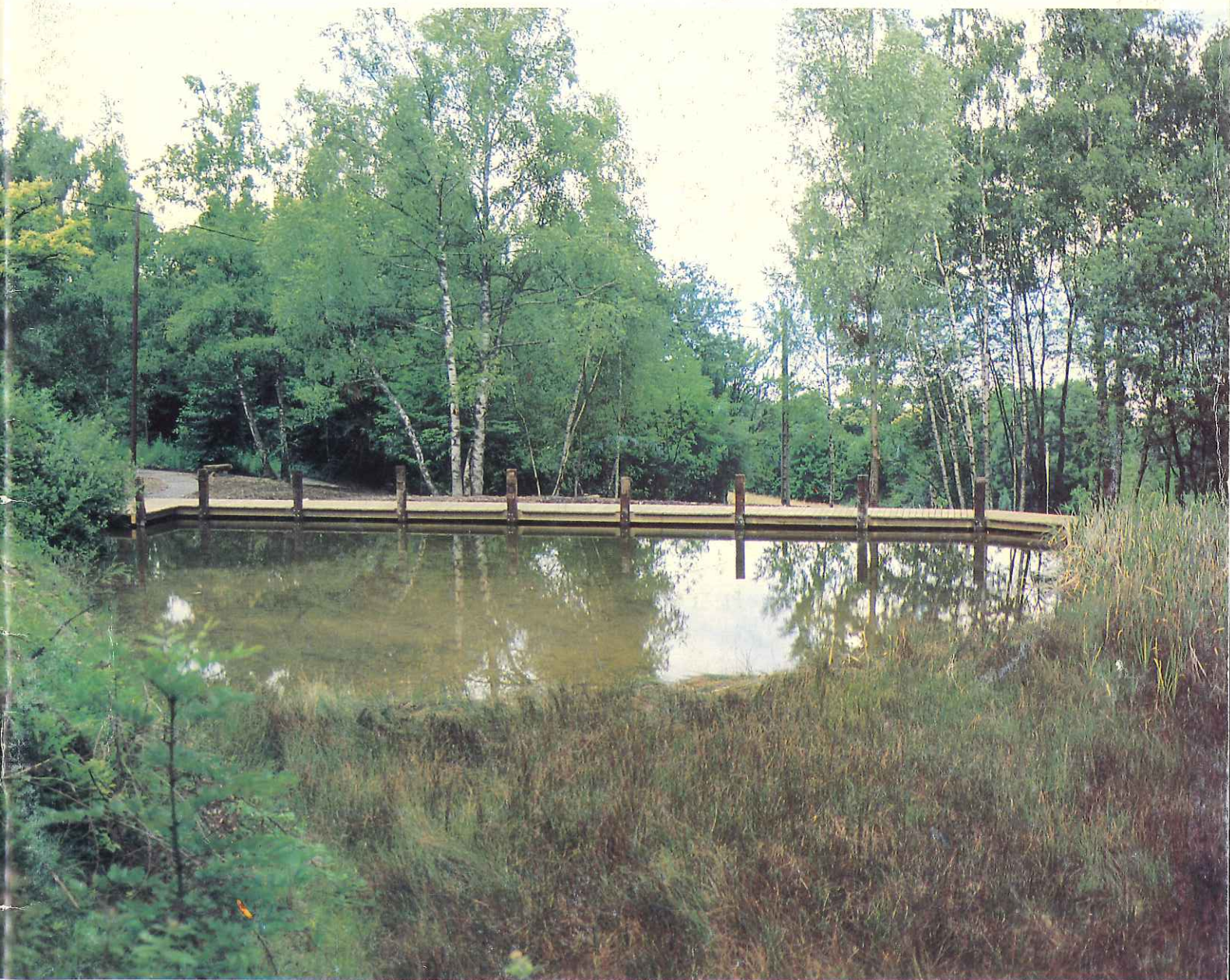


NEUVECELLE

94



Sommaire

Le mot du Maire	3
Les permis de construire en 1993	4
La vie scolaire neuvecelloise	5
La numérotation	9
Budgets 1993 et Compte administratif 1992	10
Concours des maisons fleuries 1993	12
Concours départemental des villes et villages fleuris	13
Etat civil 1893.....	14
Etat civil 1993.....	15
Les réunions du Conseil Municipal en 1993.....	17
Chronique des associations :	
Les Donneurs de Sang	21
Le Club de l'Amitié, Bibliothèque Communale	23
Gym Nouvelle Forme, Hand Ball.....	24
De Neuvecelle à Saint-Petersbourg.....	25
De Panevezys à Neuvecelle	28
La vérité et le verdict... au fond de l'urne	29
Investissements : réalisations 1993 et projets 1994	36
La Grange au Lac	38
L'aménagement du secteur de Milly.....	40
Marcel Verdier - Nos peines... nos vœux	43
Nicolas Essevaz-Roulet	44
Vie pratique	45

*L'équipe de rédaction
vous présente
ses meilleurs vœux*

Page de couverture :
Parc de Neuvecelle

En haut à droite :
Armoiries des seigneurs de Neuvecelle (XIIe siècle)
Héraldique : De gueules au lion d'or armé et lampassé de sable
Devise : UBIQUE (partout).

J. VAUDAUX

Les pieds sur la terre

Z.I. Chez Millet - 320, route de Bonneville
74970 MARIGNIER
Tél. 50.34.52.80 - Fax 50.34.60.00

Route de Taninges - VÉTRAZ-MONTHOUX
74100 ANNEMASSE
Tél. 50.36.78.80 - Fax 50.36.78.83

novarina matériaux



128, Boulevard
de la Corniche
THONON-LES-BAINS
Tél. 50.71.25.98

PROMATER
TOUS LES MATERIAUX DU BATIMENT

SARL
**garage
sautenet**



**VENTES
NEUF
OCCASION**

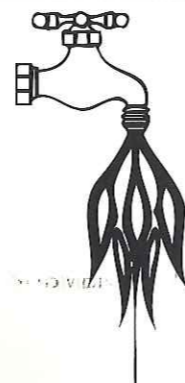
AGENT
RENAULT

*Réparations mécaniques
Carrosserie • Peinture
Dépannage*

Tél. 50.75.00.32 - 74500 EVIAN-LES-BAINS

Sani Flamme

**CHAUFFAGE
SANITAIRE**



Installation - Régulation
Traitement des eaux
Ramonage - Dépannage
Entretien brûleurs

Roger VESIN - Lugrin-Véron - Tél. 50.76.06.05

Voyages
SAT

licence A. 285

11, av. J.-Ferry
74200 THONON
Tél. 50.71.00.88 +
Télex : 370.401

**Réservation électronique
pour le monde entier**

GRANDE-RIVE - EVIAN - TÉL. 50.75.09.44



SPÉCIALITÉS
DE POISSONS
DU LAC

Restaurant
"Chez Danic"

PONTON
(8 bouées)
TERRASSE
au bord de l'eau
PLAGE

RESTAURANT
LACUSTRE

LE MOT DU MAIRE

Milly est en chantier depuis le mois de septembre. Le projet comprend la construction de 35 logements - en location et en accession - 2 commerces, dont l'un probablement sera une boulangerie, pâtisserie, salon de thé - une place, une fontaine... L'aménagement a été conçu dans la perspective d'ancrer Neuvecelle autour de Milly ; la mairie, l'église, l'école, le bord du lac étant aujourd'hui autant de petits centres dispersés. Les premiers occupants s'y installeront au mois de décembre 1994.

Lorsque l'ensemble sera habité, c'est une population d'environ 100 habitants qui viendra conforter l'activité des services existants. Certains pourront regretter de voir démolir des maisons qui ont fait l'histoire du village. C'est le vieux Milly qui s'en va et une page d'histoire qui se tourne.

Dans le même temps a été inauguré le parc de Neuvecelle. Un espace boisé aménagé dans un souci de conservation de la flore et de la végétation locale. Cinq hectares à la disposition du public.

Un tel projet aurait pu faire sourire il y a encore peu de temps. Il est vrai que les bois étaient entretenus, les champs cultivés et personne ne se posait la question de savoir s'il fallait replanter un châtaignier ou un cerisier. Chacun le faisait quand il était nécessaire de le faire. Tout le monde en vivait. L'urbanisation récente a complètement modifié notre relation à la nature. Les jardins privatifs ont pris la place des prés. L'espace s'est morcelé et les plantations d'agrément ont remplacé les cultures traditionnelles.

Le passé et le futur sont en confrontation permanente lorsqu'il s'agit de déterminer notre environnement d'aujourd'hui et de fixer notre cadre de vie de demain. L'enjeu est de taille. Il concerne aussi l'avenir de nos enfants. Dans les périodes de crises ou de mutation, la tentation est grande de se référer au « bon vieux temps ». Epoque de simplicité dans laquelle la société savait reconnaître ses véritables besoins et se contentait de les satisfaire. La déformation de la mémoire et le travail de l'imagination nous font simplement oublier que ceux qui l'ont vécue n'avaient qu'une hâte, en sortir... Faut-il croire pour autant aux vertus d'une marche rapide du progrès ? On peut avoir quelques doutes si l'on considère la situation actuelle de notre société. Nombreux sont les sans-emploi à estimer qu'une mécanisation excessive est la cause de leur chômage. Les améliorations apportées par le développement des techniques peuvent paraître illusoire.

L'évolution nous conduit sans cesse vers de nouveaux changements. L'âge d'or n'est ni derrière ni devant nous, peut-être parce qu'il est simplement au moment où nous sommes. Préparer l'avenir consiste alors à préserver une partie du passé pour intégrer le présent dans la continuité du temps.

Les choses ne sont durables que dans l'équilibre et l'harmonie.

Ce sont les vœux que je formule à l'adresse de chacun d'entre vous pour l'année qui vient.

Louis DURET,
Maire.

PERMIS DE CONSTRUIRE

(du 1^{er} décembre 1992 au 30 novembre 1993)

Nom des constructeurs	Genre de construction	Lieu de construction
ANDRE Robert	Maison individuelle - Résidence principale	Le Pré des Portes
BERGMAN Fritz	Maison individuelle - Résidence principale	La Plantaux Sud
BOCHATON François	Bâtiment annexe et piscine	Chez Duret Nord
Copropriété GRAETZ - PACCOT	Modification balcon et escalier extérieur	Chez Rebet Est
Copropriété MANCA - GOY	2 maisons individuelles accolées	
	Résidence principale	Le Pré de l'Abbaye
COSTE Philippe	Maison individuelle - Résidence principale	La Verniaz
DEAL Quentin	Construction d'un garage	Le Pré des Portes
EBERHARD Elvire	Agrandissement maison existante	Chez Duret Nord
HENTZEN Robert	Maison individuelle - Résidence principale	Chez Giroud
JACQUIER Pierre	Construction d'un garage	Maraîche
LEGIER Bernard	Maison individuelle - Résidence secondaire	Bois du Feu
MORAND Lionel	Modification façade Est	Lécherot Nord
OPAC Haute-Savoie	Démolition Maison BRUCHON	Milly
OPAC Haute-Savoie	Construction de 21 logements PLA et de 15 logements PLI	Milly
PERROT Patrick	Maison individuelle - Résidence principale	La Verniaz
PITTET Serge	Agrandissement maison existante	Le Pré de l'Abbaye
ROYER Jean-Yves	Maison individuelle - Résidence principale	Mornand Sud
SCI de GARINE	Démolition maison existante	Maraîche

ENTREPRISE D'ELECTRICITÉ GÉNÉRALE

S.A.R.L. **R. JACQUIER**
électricité

CHAUFFAGE ELECTRIQUE
ECLAIRAGE PUBLIC

MAXILLY SUR LÉMAN - 74500 EVIAN LES BAINS
TÉL. 50.75.22.52

LA VIE SCOLAIRE NEUVECELLOISE

A) LA VIE SCOLAIRE EN MATERNELLE

Comme chaque année, la vie scolaire de nos petits ne manque pas d'activités. Durant la période de l'année les enfants de l'école maternelle ont assisté à trois différents spectacles :

NOËL : Spectacle de marionnettes CRIC-CROC inspiré d'un conte écrit pour les enfants par le peintre brésilien Darcy PENTEADO. Lors de cette traditionnelle fête, le Père Noël fut très heureux de distribuer un super cadeau au profit de chaque classe. Cette fête s'est terminée par un agréable goûter entre parents et enfants.

FÉVRIER : Spectacle de Kinou le clown. Dans l'amour et l'humour, Kinou le clown essaye en 45 minutes de représentation de transmettre à tous les enfants son plaisir, sa joie, et sa bonne humeur.

L'enneigement du mois de février n'a permis aux enfants que 2 sorties de neige pour la section des moyens et grands à THOLLON. Les enfants ont tout de même pratiqué du ski de fond, des raquettes et de la luge.

MAI : Conte de Pitou l'enfant Roi, histoire de Jean-Pierre IDATTE, illustré par Michel TRUBLIN.

Et voilà, nous arrivons au mois de juin. Qui dit juin, dit fin d'année scolaire. Grâce à l'accompagnement des parents bénévoles, la sortie de fin d'année fut organisée au Zoo de SERVION en Suisse. Les enfants étaient heureux de découvrir les singes, les lions, les ours etc... Détente aux jeux et enfin partage du pique-nique. Cette fin d'année scolaire a été marquée également par la traditionnelle fête. Une journée qui représente beaucoup de travail. Apprendre les chants, apprendre les danses, retenir les emplacements, retenir les mots, retenir les larmes.

Eh oui ! cette année, le mois de juin n'était pas comme



Arbre de Noël 1992 (Ecole Maternelle)

les autres, parents et enfants, nous nous sommes réunis pour dire au revoir à Mme BLANC. Que de joyeux souvenirs resteront inscrits dans nos cœurs et nos mémoires. Merci de toute cette tendresse, merci de toute cette gentillesse, merci de toute cette disponibilité et merci surtout de tout cet amour que Mme BLANC a su donner et partager en toutes ses années de service.

Au nom de tous, nous lui souhaitons une bonne retraite.

B) L'ASSOCIATION LOU NOVE CHATNI

L'association Lou Nove Chatni existe depuis déjà plusieurs années. C'est avec parfois des hauts et des bas qu'une association tente de réussir. Cela n'est pas toujours facile, mais grâce à la motivation et la volonté de tous, l'association Lou Nove Chatni continue. Cette association permet à nos enfants de réaliser des activités diverses comme par exemple : classe verte - voile - piscine - ski, tennis etc. Voilà pourquoi différentes manifestations sont proposées. Entre l'aide des instituteurs, ins-



Sortie au Zoo de Servion en Suisse : le moment du pique-nique (Ecole Maternelle)

projets en cours de cette année peuvent se réaliser, mais faut-il encore que chacun d'entre nous se sente concerné par la vie associative de nos enfants. Conclusion, parents rendez-vous aux prochaines réunions, rendez-vous aux prochaines manifestations et surtout bonne réussite au nouveau bureau.

Constitution du nouveau bureau :

Présidente :

Mme MARIE DIT ASSE Catherine

Vice-Président :

M. LARINI Marc

Secrétaire :

Mme SANNICOLA Sabine

Vice-Secrétaire :

Mme SANCHEZ Christiane

Trésorier :

M. HARDUIN Frédéric

Vice-Trésorière :

Mme DUBOIS Caroline.

Bilan financier 1992 - 1993 :

Trésorerie initiale	39 829
Choucroute	10 402
Crêpes	6 426
Loto	7 652
Participation Coop ski	6 150
Fête scolaire	16 317
Subvention Mairie	20 000
Fondue fête de l'amitié	1 625
Recettes	68 872
FOL	1 847
Bibliothèque	5 000
Ski	36 294
Voile	900
Piscine	1 700
Maternelle	10 604
Divers	288
Distribution fête scolaire	16 000
Dépenses	72 633
Trésorerie finale	33 889

Prévision financière de l'association pour l'année 1993 - 1994 en fonction des différents projets



A l'entrée de la ferme de Fillinges (Classes CP et CE1)

Budget prévisionnel 1993 - 1994	
En caisse le 25 octobre 1993	26 318,98
à distribuer immédiatement (bénéfice fête scolaire juin 1993) 16 000 (budget 1992 - 1993)	10 318,98
Subvention communale (versée en août 1993)	20 000
Bénéfices envisagés	
Choucroute	10 000
Crêpes	6 500
Loto	8 000
Participation Coop ski	6 000
Fondue de l'amitié	1 500
	32 000
Dépenses envisagées	62 000
FOL (adhésion)	2 000
Bibliothèque	5 000
Voile	1 000
Piscine	2 500
Divers	500
	11 000
Reste	51 000

Propositions de projets :	
Maternelle (3 classes)	16 000
Primaire (5 classes)	30 000
(en plus de la voile et de la piscine)	
Reste fin juillet 1994	5 000

Remarques :

- 1) La fête scolaire n'est pas budgétisée car cette entrée d'argent en juin est redistribuée entre toutes les classes dès la rentrée suivante. Elle ne participe absolument pas aux bénéfices nécessaires aux différents projets.
- 2) Le solde de 5 000 F est indispensable pour pallier d'éventuelles recettes plus faibles.

Activité du CM2 dans le Parc de Neuvecelle



3) Total des recettes envisagées en

1993 - 1994 : 20 000 F + 32 000 = 52 000 F

Total des dépenses : 11 000 F + 16 000 F + 30 000 F

= 57 000 F

Déficit absorbé par le solde actuel (10 318 F) : 5 000 F

C) LE RESTAURANT SCOLAIRE

Le restaurant scolaire est affilié à l'association de parents d'élèves. Les repas sont préparés à l'extérieur par «l'atelier des Hermones» à Vongy, ils sont achetés au prix de 18,90 F l'unité et vendus au prix de 24 F. Mme Georgette DUPRAUX est responsable du secrétariat et de la trésorerie, elle est rémunérée par le restaurant scolaire ainsi que Mme Huté MARTINEZ qui est chargée également de la surveillance des enfants. Les tickets de cantine sont vendus tous les samedis matin de 11 h 15 à 11 h 45 dans la salle du restaurant scolaire (sauf les samedis où il n'y a pas classe). Pour tous renseignements contacter Mme Georgette DUPRAUX au 50.75.02.88. Mme FABRELLO est chargée du service et Elisabeth VESIN de la surveillance des enfants de maternelle, toutes deux sont employées communales.

A la suite du projet opération 1000 cantines, organisé par le Ministre de l'Environnement, les enfants du restaurant scolaire ont eu le plaisir de retrouver une salle améliorée. A cette intention un grand merci à Mme Geneviève PARRILLAT qui a su mené à bien l'histoire d'un certain M. Décimoche.

Le restaurant scolaire a servi plus de 5 800 repas dans l'année.

D) LA VIE SCOLAIRE EN PRIMAIRE

1) COMPTE RENDU DES ACTIVITES SCOLAIRES 1992 - 1993 DES CLASSES CP ET CE1

Le 2 février 1993 : les animaux du monde

Les enfants ont assisté à la projection d'un film dont le thème était les animaux dans les différentes zones climatiques (adaptation à l'habitat : l'alimentation, le comportement, le déplacement, la défense...).

La projection a été suivie d'un débat très animé : les enfants ont montré leur intérêt à travers de multiples questions.

Mardi gras :

Les enfants ont accueilli, le temps d'une séance de photos, la classe des maternelles grands qui s'étaient déguisés en Africains.

Ensuite, les CP, CE1 se sont joints aux CE2, CM1 et ont défilé dans les rues de Neuvecelle en annonçant leur passage à l'aide de multiples instruments sonores tonitruants.

Séjour à HABERE POCHE les 10, 11 et 12 mai 1993 :

Le projet a été présenté aux élèves et fort bien accueilli par ces derniers.

Ils ont alors laissé vagabonder leur imagination pour se représenter quelle serait leur vie au centre d'hébergement et ont fait de multiples projets.

Programme du séjour :

Lundi 10 mai :

10 h : rendez-vous église de FILLINGES

10 h 15 : présentation du thème agricole

10 h 45 : visite de la fruitière

12 h : pique-nique à la ferme

14 h : découverte des animaux

15 h 30 : au centre d'hébergement (le trajet ferme-fruitière a été assuré en calèche).

Mardi 11 mai :

9 h 30 : ateliers fromage ou papier recyclé

14 h : conte de la fée des forêts

découverte de la forêt par les sens

soirée : projection d'un film : la forêt, l'alpage.

Mercredi 12 mai :

9 h 30 : ateliers fromage ou papier recyclé

13 h 30 : visite du musée paysan de VIUZ-EN-SALLAZ

15 h : bilan

Hébergement : centre de vacances : «Les Grands Clos» à HABÈRE POCHE.

Le musée : exposition de beaux objets locaux, de beaux outils relatant les traditions de la région, qui a permis à nos chers détectives CP, CE1 de mener leur enquête pour retrouver le dernier survivant d'un village englouti par la boue (leurs investigations portaient sur les métiers et traditions d'autrefois).

Nous remercions vivement Mesdames GROLLIMUND, MARTIGNIERE, PARRILLAT et TOTH pour leur aide bénévole à l'encadrement de ce séjour.

Prolongements : les enfants ont présenté une exposition : photos, dossier, affichages, travaux effectués suite à leur séjour.

Ils se sont initiés à la création de grilles de mots barrés en réinvestissant un vocabulaire approprié sur les visites de la ferme, du musée, de la découverte et du respect de la nature, et de leurs multiples activités.

Un film a été tourné. Une projection a eu lieu à l'école le jour de la fête scolaire. La cassette est à la disposition des parents à l'école.

Piscine : un cycle de natation s'est déroulé concernant les classes : CP, CE1, CE2 et CM1. Les groupes de niveaux étaient encadrés par des maîtres-nageurs.

2) CLASSE CE1

Tennis : des séances de tennis se sont fort bien déroulées, à l'automne et au printemps, grâce à l'encadrement bénévole de 3 parents d'élèves (Mesdames DAVID, ROSET et WAHIS) et à la mise à disposition de 4 à 6 courts par le club de tennis.

Classes chantantes : les élèves ont participé en fin d'année à une rencontre musicale inter-scolaires.

Il ont chanté une dizaine de chants appris dans le courant de l'année. Cette rencontre a eu lieu à la MAL à THONON.

Durant le pique-nique, ils ont pu admirer le port et le parc de THONON.

3) ACTIVITÉS MENÉES PAR LES CLASSES DE CE2 ET CM1 (MESDAMES BOUTE, SOUTEYRAND ET CHAPPUIS)

. Courant novembre 1992, les classes de CE2 et CM1 ont participé au cross USEP à la plage d'AMPHION.

. Malgré la bise, le soleil était aussi au rendez-vous pour fêter carnaval. Du CP au CM1, les enfants ont défilé dans les rues de Neuvecelle.

. Compte tenu des conditions météorologiques déplorables en janvier 1993, nous avons annulé les sorties de ski et préféré organiser une autre activité.

Du 17 au 19 mai 1993, les CE2 et les CM1 sont donc partis 3 jours. Le séjour a été organisé avec le musée paysan de VIUZ-EN-SALLAZ. Les enfants ont été hébergés à HABÈRE-POCHE, au centre «Les Grands Clos».

Au cours de ce séjour, ils ont pu visiter le musée paysan : sur chaque stand, ils devaient relever des indices leur permettant de résoudre une énigme.

Le thème principal du séjour étant rattaché au bois, les enfants ont pu faire une promenade en forêt afin de découvrir les espèces d'arbres de la région (épicéa, hêtre...), les fleurs en lisière de bois, les traces d'animaux...

Une deuxième découverte de la forêt leur a été proposée, cette fois-ci en utilisant les sens : reconnaître certains bruits, reconnaître au toucher, distinguer différentes odeurs et observer. Etant donné la saison, il n'y avait rien à goûter !

En atelier, ils ont pu fabriquer des nichoirs qui ont été placés en fin d'année scolaire. En malaxant du papier journal avec de l'eau et de la peinture, ils ont appris à recycler le papier.

Pour agrémente ce séjour, une conteuse est venue animer une soirée fort agréable.

Au retour, tous ont été heureux de goûter du miel au cours de la visite chez un agriculteur de MIEUSSY. Cette expérience de la vie en collectivité a été financée par l'Association de parents d'élèves, la participation des familles et les coopératives de classe.

Merci aux parents accompagnateurs : Patricia et Christian CHARPIN, Jeannette BOURQUI et Irène BUTTAY.

. Du CP au CM1, en mai et juin, les enfants ont participé aux concours de natation au Centre Nautique d'EVIAN. Le temps n'a malheureusement pas été très clément !

. Le 21 juin, du CE1 au CM2, à la suite d'une année de travail de «classes chantantes», les enfants ont participé à la fête de la musique à THONON. Le matin, après un regroupement avec d'autres écoles, les enfants ont répété. Pour la remise en forme, le pique-nique à Rives a été le bienvenu. Et l'après-midi, sur la scène de la M.A.L., l'aubade a été donnée.

. Pour compléter ce moment musical, nous avons pu assister, à l'auditorium du Casino, à une répétition du CREA d'AULNAY-SOUS-BOIS. Les enfants et adolescents de ce groupe nous ont présentés leur travail de préparation au chant et de répétition d'un «opéra».

. Les CE2 ont participé à une sortie «vélo» au mois de juin avec Sylvie BOUTE. Ils ont sillonné le plateau de Gavot pendant une journée. Mais ils n'avaient pas oublié le réconfort ! Avant la sortie, ils avaient fabriqué en classe, les gâteaux pour le dessert !

. Septembre 1993 : à la Grange au Lac, les CE2 et CM1 ont pu visiter une exposition de peintures, sculptures, patchwork, vitraux... et découvrir en même temps cette salle hors du commun.

Annick CHAPPUIS.

4) LA CLASSE DU CM2 DE MICHEL BIOLLEY seule ou avec d'autres classes s'est impliquée, comme d'habitude dans la vie locale en participant aux cérémonies commémoratives et à la réunion des personnes seules dans le cadre des fêtes de Noël.

Elle a conduit jusqu'à son terme la réalisation d'une peinture sur un mur de l'Ermitage à la demande du Comité d'Entreprise du Casino Royal Evian.

Elle a participé avec les autres classes aux activités des «classes chantantes» et en particulier lors de la fête de la Musique et de la fête scolaire traditionnelle.

Elle a relevé «le défi lecture» qui l'a associée dans une activité commune à une classe de 6ème du Collège de PUBLIER, prolongeant ainsi la fréquentation fructueuse de la bibliothèque municipale installée dans l'école.

Elle a pratiqué l'endurance et l'athlétisme dans le cadre des activités USEP.

Elle a bénéficié de l'enseignement de la conduite de l'optimist au Cercle de la Voile d'EVIAN.

Actuellement elle participe à l'activité «le monde vu du large».

LE MONDE VU DU LARGE est une animation pédagogique destinée aux classes de CM2. Elle a débuté dès septembre 1993, avec le départ de la Whitbread. Conçue en collaboration avec plusieurs Inspections Académiques et un groupe d'enseignants, cette animation propose une découverte originale du monde et permet aux élèves d'approfondir leurs connaissances, tout en respectant les matières enseignées durant l'année. Pendant les 8 mois de course, 15 rendez-vous, intitulés «escales» sont proposés. Ces «escales» permettront de découvrir les équipiers du bateau LA POSTE, la vie sur un bateau de course, mais également de répondre aux différentes questions du MONDE VU DU LARGE.

Le kit pédagogique comprend un livre de bord, une carte du monde, un panneau «le monde vu du mercredi», 15 enveloppes cachetées, une planche de gommettes et un guide pédagogique.

Elle s'est retrouvée à BONNEVAUX du 15 au 20 février 1993 dans les mêmes conditions excellentes d'hébergement et de pratiques pédagogiques et sportives (ski de fond) qui lui furent profitables.

Catherine MARIE-DIT-ASSE, Valérie FLEGO, Martail GAY et Bruno GENIN ont assuré un encadrement remarquable. L'histoire locale avec la visite du cloître d'ABONDANCE du chemin antique et des chalets typiques a été préparée avec la collaboration de M. Georges BAUD, Curé de Neuvecelle, mais aussi historien compétent de la vallée d'ABONDANCE.

La classe a reçu la visite de collègues en retraite (M. et Mme Joseph BERTHIER, Emma TUPIN) venus parler de la vie à BONNEVAUX autrefois.

Les amis de la Municipale de THONON ont animé une fois de plus la soirée musicale de clôture.

Une journée entière a été consacrée à l'étude et l'exploitation de la forêt avec le concours apprécié de Jean-Charles LAZARETH, technicien des eaux et forêts.

A tous les intervenants bénévoles, un grand merci.

5) LES CHANGEMENTS A L'ECOLE

Ecole élémentaire (CE2) :

Départ de Sylvie BOUTE

Arrivée de Joëlle GIMENEZ (MAHON), (1/2 temps)

Ecole maternelle

Arrivée de Joëlle GIMENEZ (MAHON), (1/2 temps)

Arrivée de Jacqueline GROBEL (1/2 temps)

Nos vœux de bienvenue à ces nouvelles institutrices et nos souhaits de prompt rétablissement à Corine LEMUET (remplacée par François COUDOUR), et Jean-Philippe LEBAS en arrêt de travail pour raison de santé.

NUMÉROTATION

(un «plus» dans la Commune)

Les habitants de certains quartiers de la commune ont trouvé, posée un matin à l'entrée de leur maison ou au droit du chemin d'accès de leur propriété à la voie publique, une petite plaque verte numérotée.

Bon nombre d'entre eux se sont bien doutés de quoi il s'agissait et nombreux sont ceux qui se sont dit ? «En fonction de quels critères a-t-on numéroté ma maison ?». «Pourquoi n'a-t-on pas adopté la formule classique : 1 - 3 - 5 - 7 .../... 2 - 4 - 6 - 8 .../... comme dans les villes ?».

Eh bien simplement parce que cette formule s'utilise de préférence dans les zones urbaines où le foncier bâti est dense ou construit en continu.

La formule «métrique», celle adoptée à Neuvecelle s'utilise là où le foncier bâti est diffus. Pour déterminer alors le numéro à attribuer à chaque immeuble, on mesure la distance de la position de l'habitation par rapport au départ de la voie et on attribue un numéro qui est la valeur de cette distance exprimée en mètres. Cette formule présente sur l'autre de multiples avantages et permet entre autres aux utilisateurs, un meilleur repérage de son domicile ; ainsi, les livreurs, les facteurs intérimaires, le médecin, vos amis lointains, le ramoneur, le SAMU, les pompiers, dans la mesure où vous avez fait connaître votre numéro, ne perdront plus, parfois un temps précieux, à vous chercher.

N'hésitez pas à faire connaître votre numéro par votre papier à lettre et vos cartes de visite, à vos



amis, à vos fournisseurs, aux administrations avec qui vous êtes en relation.

Espace Environnement Entreprise

P.S. : Courant 94, nous exécuterons la dernière tranche.

AGENT
IMMOBILIER
FNAIM

TRANSACTIONS
IMMOBILIÈRES
GESTION, LOCATION

**agence
BAUD**

depuis 1920

2, avenue de Neuvecelle - 74500 EVIAN
Tél. 50.75.12.58

CA

HAUTE-SAVOIE

Agence
EVIAN-LES-BAINS

2, rue de la Monnaie
B.P. 80
74501 EVIAN-LES-BAINS Cedex
Tél. 50.75.31.99

Budget Annexe (eau et assainissement M49) 1993

PRIMITIF ET SUPPLÉMENTAIRE

SECTION D'EXPLOITATION

DÉPENSES	
60 Achat et variations des stocks	190.910
61 Autres achats externes	2.000
62 Autres services extérieurs	347.675
63 Impôts taxes et versements	652.910
64 Charges de personnel	210.000
66 Charges financières	258.735
67 Charges exceptionnelles	52.780
68 Dotations aux amortissements	322.253

TOTAL	2.037.263
Autofinancement complémentaire de la section d'investissement	136.547
TOTAL	2.173.810

SECTION D'EXPLOITATION

RECETTES	
70 Vente de produits fabriqués	1.895.910
75 Autres produits de gestion courante	600
76 Produits financiers	6.200
77 Produits exceptionnels	271.100
TOTAL	2.173.810

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES	
13 Subventions d'investissement	271.100
16 Emprunts et dettes assimilées	135.755
21 Immobilisations corporelles	30.000
23 Immobilisations en cours	688.750
TOTAL	1.125.605

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES	
10 Apports, dotations et réserves	264.342
13 Subventions d'investissement	161.000
16 Emprunts et dettes assimilées	241.463
28 Amortissement des immobilisations corporelles	322.253
Autofinancement complémentaire de la section d'investissement	136.547
TOTAL	1.125.605

Compte Administratif 1992

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES	
60 Denrées et fournitures	191.436,87
61 Frais de personnel	2.064.862,20
62 Impôts et taxes	13.779,00
63 Travaux et services extérieurs	1.292.768,38
64 Participations et contingents	1.815.954,17
65 Allocations et subventions	321.366,27
66 Frais de gestion générale	440.152,89
67 Frais financiers	1.157.912,65
69 Charges exceptionnelles	42,96
82 Charges antérieures	2.092,94
83 Prélèvement pour dép. d'investissement ..	537.989,64
TOTAL	7.838.357,97
Excédent de clôture - Fonctionnement	1.475.544,45

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES	
70 Produits de l'exploitation	2.241.994,82
71 Produits domaniaux	69.318,42
72 Produits financiers	79,10
73 Recouvrements - subventions	127.985,31
74 Dotations versées par l'Etat	2.271.447,86
75 Impôts indirects	1.209.731,71
76 Impôts directs autres que contributions ...	20.767,00
77 Contributions directes	2.987.330,00
79 Produits exceptionnels	111.546,36
82 Produits antérieurs	273.701,84
TOTAL	9.313.902,42

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES	
06 Déficit d'investissement reporté	417.865,59
13 Frais extraordinaires	86.847,16
14 Taxe locale d'équipement	203,00
16 Remboursement du capital des emprunts ..	667.574,69
18 Règlement des dettes à long ou moyen terme	11.269,98
21 Acquisition de biens meubles et immeubles	1.199.698,42
23 Travaux de bâtiment et génie civil	1.873.895,94
27 Dépôts et cautionnements versés	1.839,49
TOTAL	4.259.194,27
Excédent de clôture - Investissement	143,12

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES	
10 Subventions d'équipement, dons et legs ...	564.101,00
11 Prélèvement sur recettes de fonctionnement	537.989,64
14 Participation à des travaux d'équipement ..	1.749.936,75
16 Produits des emprunts	1.390.000,00
25 Recouvrement des créances à long ou moyen terme	17.310,00
TOTAL	4.259.337,39
Excédent de clôture - Fonctionnement	1.475.544,45
Excédent de clôture - Investissement	143,12
Excédent global de clôture	1.475.687,57
Restes à réaliser : dépenses	1.145.488,00
recettes	316.100,00

Budget Principal M11 1993

PRIMITIF ET SUPPLÉMENTAIRE

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES	
60 Denrées et fournitures	280.300
61 Frais de personnel	2.245.700
62 Impôts et taxes	14.914
63 Travaux et services extérieurs	1.808.999
64 Participations et contingents	1.332.643
65 Allocations et Subventions	155.000
66 Frais de gestion générale	471.000
67 Frais financiers	914.519
82 Charges antérieures	2.600
83 Prélèvement pour dépenses d'investissement	2.841.734
TOTAL	10.067.409

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES	
70 Produits d'exploitation	500.000
71 Produits domaniaux	105.274
73 Recouvrement - subventions	329.050
74 Dotations versées par l'Etat	2.288.485
75 Impôts indirects	1.174.750
76 Impôts directs autres que contributions	23.000
77 Impôts directs	3.758.211
78 Travaux d'équipement en régie	139.859
79 Produits exceptionnels	273.236
82 Produits antérieurs	1.475.544
TOTAL	10.067.409

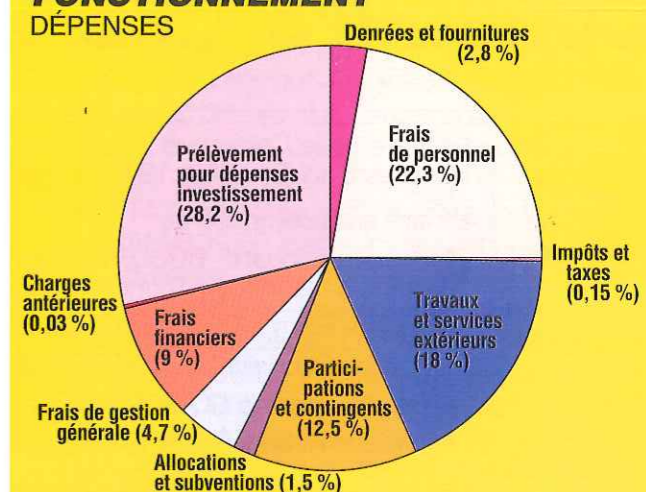
SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES	
13 Frais extraordinaires	150.000
14 Participations à des travaux d'équipements ..	139.859
16 Remboursements d'emprunts	626.000
18 Règlement des dettes à long ou moyen terme	387.337
21 Acquisition de biens meubles et immeubles ..	603.560
23 Travaux de bâtiment et génie civil	4.924.789
25 Prêts et avances à long ou moyen terme	3.411.910
TOTAL	10.243.455

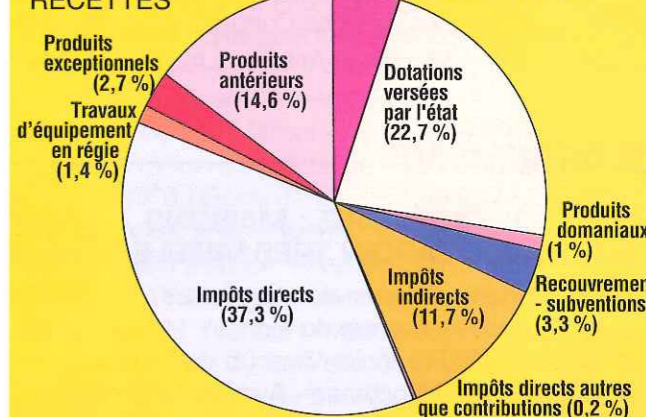
SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES	
06 Excédent d'investissement reporté	143
10 Subventions	1.028.098
11 Prélèvement sur recettes de fonctionnement	2.841.734
14 Participation sur travaux d'équipement	987.078
16 Produits des emprunts	1.964.118
18 Dettes à long ou moyen terme	3.411.910
21 Aliénation des biens meubles ou immeubles ..	10.374
TOTAL	10.243.455

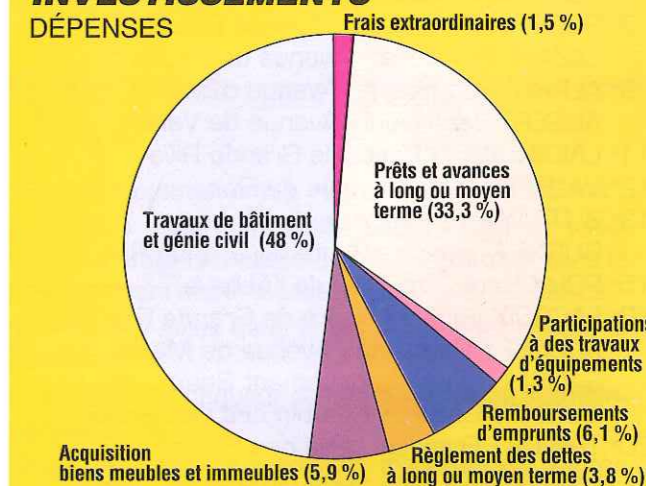
FONCTIONNEMENT



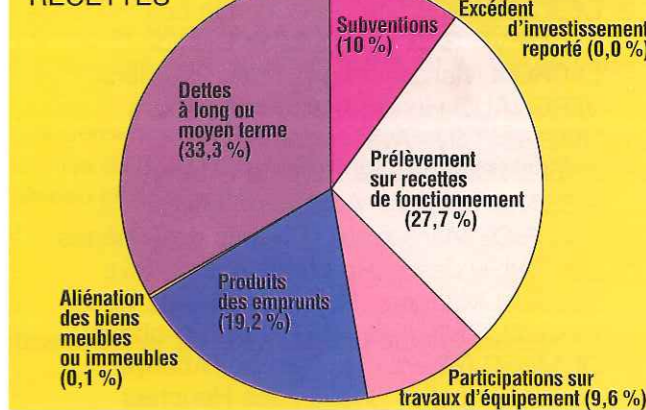
RECETTES



INVESTISSEMENTS



RECETTES



Concours des Maisons Fleuries

La visite de la Commune par le Jury et les membres accompagnateurs a eu lieu le samedi 31 juillet 1993.

Le jury était composé de :

- Monsieur Edouard BOULENS, Ingénieur en Chef, Directeur des Parcs et Jardins de la ville de Thonon-les-Bains, en retraite,
- Madame Edith MOREL, Conseillère Agricole,
- Madame Gabrielle MEYNETRET, Conseillère Municipale de Bonneville,
- Madame Josiane CLAIMAND, Conseillère Municipale,
- Monsieur Robert FLORET, Conseiller Municipal.

Les membres accompagnateurs étaient :

- Monsieur Charles PERNET, Maire-Adjoint, Responsable de la Commission des Affaires Culturelles,
- Monsieur Antoine LAZARETH, Maire-Adjoint.

CLASSEMENT

1^{re} CATÉGORIE : MAISONS AVEC JARDIN TRÈS VISIBLE

- | | |
|---|--|
| 1 ^{er} FELICI Yves - Chemin des Confertes | 36 ^e MILANI René - Avenue de Milly |
| 2 ^e LYET André - Avenue du Flon | BUTTAY Jean-Baptiste - Avenue de Lécherot |
| 3 ^e BOCHATON François - Avenue du Flon | MINAM-BORIER Bernard - Le Parc d'Ausnières |
| 4 ^e DUCOMMUN Hortense - Avenue de Valère | 39 ^e COMETTI André - Le Parc de l'Abbaye |
| 5 ^e ESSEVAZ-ROULET Guy - Avenue de Milly | NURCHI Francesco - Le Parc de l'Abbaye |
| PERTUISET Marcel - Avenue du Flon | 41 ^e PEZARD Maurice - Avenue de Maraïche |
| 7 ^e GUDEFIN Dominique - Avenue Rouffin | MONNIER Gérard - Le Parc de l'Abbaye |
| LAZARETH Michel - Avenue de Lécherot | LAZARETH Micheline - Avenue de Lécherot |
| 9 ^e ALPHONSE Joseph - Avenue d'Evian | MATHONNET Michel - Le Pré des Portes |
| AUGERT Jean-Noël - Avenue de Valère | 45 ^e VERJUS Guy - Chemin des Houches |
| 11 ^e LAIDIN Alain - Route de Grande Rive | DUCOMMUN Louis - Chemin des Chênes |
| 12 ^e VALETTE Jean - Avenue du Flon | 47 ^e SAUVAGE Marguerite - Avenue du Club Hippique |
| 13 ^e BUTTAY Paul - Avenue de Lécherot | BULTEL Jean - Avenue Rouffin |
| BURNET Joseph - Route de Grande Rive | 49 ^e BOCHATON Marcel - Avenue de Maxilly |
| 15 ^e POUX René - Le Parc de l'Abbaye | 50 ^e LAMY Pierre - Route de Grande Rive |
| 16 ^e LACROIX Gilbert - Route de Grande Rive | MORAND Gérard - Chemin de Chez Duret |
| ROUSSEY Raymond - Avenue de Maxilly | 52 ^e OLLIVIER Max - Chemin des Houches |
| SANCHEZ Eric - Lotissement Beau Soleil | 53 ^e BESSON Patrick - Avenue de Maxilly |
| BURNAT Gérard - Chemin des Confertes | 54 ^e BUTTAY Georges - Avenue de Lécherot |
| 20 ^e TRINCAT François - Pré des Portes | 55 ^e PHILIPPE Yvonne - Avenue de Maraïche |
| 21 ^e PANNEQUIN Paul - Chemin des Confertes | CARY Gérard - Le Parc de l'Abbaye |
| 22 ^e CURDY Pierre - Avenue de Maraïche | BONDAZ Paul - Avenue du Club Hippique |
| 23 ^e DESCURNINGE Marcel - Chemin des Houches | 58 ^e HAON Marcel - Avenue de Maraïche |
| BONNEVIE Gilbert - Route de Grande Rive | VESIN Jean-Paul - Route de Grande Rive |
| 25 ^e LACROIX Marcel - Chemin des Peupliers | 60 ^e COLLOMB André - Avenue de Milly |
| VERGNAUD Henri - Avenue des Tours | 61 ^e GAUD Michèle - Avenue du Bois du Feu |
| 27 ^e MAGNIN Guy - Avenue Seuvay | VILLA Pierre - Avenue de la Verniaz |
| 28 ^e CHENIN Claude - Le Parc de l'Abbaye | 63 ^e GIROUD Pierre - Avenue de Verlagny |
| PISSARD Joseph - Avenue de Milly | 64 ^e LECOEVRE Georges - Chemin des Confertes |
| 30 ^e MAURICE Marguerite - Chemin des Chênes | 65 ^e LEONARDUZZI Richard - Chemin des Houches |
| 31 ^e FOURNIER Jean - Route de Grande Rive | DURET René - Avenue de Milly |
| BESSON Maurice - Route de Grande Rive | CARDINAUX Georges - Route de Grande Rive |
| MARZOLF Mathias - Le Parc de l'Abbaye | 68 ^e BLANC Gabriel - Avenue de Milly |
| DUMUSC Gilbert - Le Parc de l'Abbaye | FREI Jean-Louis - Le Parc de l'Abbaye |
| AUZOUX Jacky - Chemin des Houches | 70 ^e CHAPUIS André - Chemin des Houches |

1^{re} CATÉGORIE : MAISONS AVEC JARDIN TRÈS VISIBLE

- | | |
|---|--|
| 1 ^{er} FELICI Yves - Chemin des Confertes | 30 ^e MAURICE Marguerite - Chemin des Chênes |
| 2 ^e LYET André - Avenue du Flon | 31 ^e FOURNIER Jean - Route de Grande Rive |
| 3 ^e BOCHATON François - Avenue du Flon | BESSON Maurice - Route de Grande Rive |
| 4 ^e DUCOMMUN Hortense - Avenue de Valère | MARZOLF Mathias - Le Parc de l'Abbaye |
| 5 ^e ESSEVAZ-ROULET Guy - Avenue de Milly | DUMUSC Gilbert - Le Parc de l'Abbaye |
| PERTUISET Marcel - Avenue du Flon | AUZOUX Jacky - Chemin des Houches |
| 7 ^e GUDEFIN Dominique - Avenue Rouffin | 36 ^e MILANI René - Avenue de Milly |
| LAZARETH Michel - Avenue de Lécherot | BUTTAY Jean-Baptiste - Avenue de Lécherot |
| 9 ^e ALPHONSE Joseph - Avenue d'Evian | MINAM-BORIER Bernard - Le Parc d'Ausnières |
| AUGERT Jean-Noël - Avenue de Valère | 39 ^e COMETTI André - Le Parc de l'Abbaye |
| 11 ^e LAIDIN Alain - Route de Grande Rive | NURCHI Francesco - Le Parc de l'Abbaye |
| 12 ^e VALETTE Jean - Avenue du Flon | 41 ^e PEZARD Maurice - Avenue de Maraïche |
| 13 ^e BUTTAY Paul - Avenue de Lécherot | MONNIER Gérard - Le Parc de l'Abbaye |
| BURNET Joseph - Route de Grande Rive | LAZARETH Micheline - Avenue de Lécherot |
| 15 ^e POUX René - Le Parc de l'Abbaye | MATHONNET Michel - Le Pré des Portes |
| 16 ^e LACROIX Gilbert - Route de Grande Rive | 45 ^e VERJUS Guy - Chemin des Houches |
| ROUSSEY Raymond - Avenue de Maxilly | DUCOMMUN Louis - Chemin des Chênes |
| SANCHEZ Eric - Lotissement Beau Soleil | 47 ^e SAUVAGE Marguerite - Avenue du Club Hippique |
| BURNAT Gérard - Chemin des Confertes | BULTEL Jean - Avenue Rouffin |
| 20 ^e TRINCAT François - Pré des Portes | 49 ^e BOCHATON Marcel - Avenue de Maxilly |
| 21 ^e PANNEQUIN Paul - Chemin des Confertes | 50 ^e LAMY Pierre - Route de Grande Rive |
| 22 ^e CURDY Pierre - Avenue de Maraïche | MORAND Gérard - Chemin de Chez Duret |
| 23 ^e DESCURNINGE Marcel - Chemin des Houches | 52 ^e OLLIVIER Max - Chemin des Houches |
| BONNEVIE Gilbert - Route de Grande Rive | 53 ^e BESSON Patrick - Avenue de Maxilly |
| 25 ^e LACROIX Marcel - Chemin des Peupliers | 54 ^e BUTTAY Georges - Avenue de Lécherot |
| VERGNAUD Henri - Avenue des Tours | 55 ^e PHILIPPE Yvonne - Avenue de Maraïche |
| 27 ^e MAGNIN Guy - Avenue Seuvay | CARY Gérard - Le Parc de l'Abbaye |
| 28 ^e CHENIN Claude - Le Parc de l'Abbaye | BONDAZ Paul - Avenue du Club Hippique |
| PISSARD Joseph - Avenue de Milly | 58 ^e HAON Marcel - Avenue de Maraïche |

Concours Départemental du fleurissement des communes

Organisé par l'Agence Départementale Haute-Savoie-Mont-Blanc.

Le jury départemental a visité notre Commune le mardi 27 juillet 1993 et a apprécié les progrès réalisés depuis l'an dernier dans le domaine de l'aménagement et du fleurissement des sites publics.

Deux suggestions ont été faites dans le but d'améliorer encore le score de l'an prochain :

1) fleurissement sur toute la longueur du mur de la Mairie surplombant l'Avenue de Milly.

2) fleurissement beaucoup plus fourni de certains panneaux routiers matérialisant l'entrée dans notre Commune.

En compagnie de Mademoiselle Catherine FAVRE et de Monsieur Charles PERNET les membres du jury se sont ensuite rendus sur le Parc de Neuvecelle et ont longuement apprécié et admiré les travaux très importants déjà réalisés pour mettre en valeur ce merveilleux espace vert.

Une telle visite aura sans aucun doute grandement contribué à l'importante progression de Neuvecelle dans le classement des communes de 1 000 à 5 000 habitants, catégorie plaine, pour l'année 1993, comme en fait foi le tableau suivant :

	1993	1992	1991
RANG	20 ^e	23 ^e	26 ^e
NOTE OBTENUE	57,75	54,37	52,37 / 100

Nos vives félicitations aux nombreux artisans de ce très beau travail et bon courage pour 1994 !

Etat Civil 1893

NAISSANCES

Le 4 février, Paul, André JACQUIER fils de Amédée, cultivateur et de Marie-Marguerite BURNET, ménagère.
 Le 26 février, Zoé, Louise LAZARETH, fille de Louis, cultivateur et de Félicité BLANC, ménagère.
 Le 7 mars, Marie-Joseph LEVRAY, fils de Ernest, charron et de Rosalie RAYMOND, ménagère.
 Le 12 mars, Henri, Antoine BONNEVIE, fils de Auguste, pêcheur et de Marie GENOUD, ménagère.
 Le 23 mars, Jules, César GIROUD, fils de François-Laurent, cultivateur et de Joséphine MATRINGE, ménagère.
 Le 23 mars, Albert, Alphonse GIROUD, fils de François-Laurent, cultivateur et de Joséphine MATRINGE, ménagère.
 Le 12 avril, Germaine, Marguerite PERAY, fille de Félix, cultivateur et de Marie CHARPIN, ménagère.
 Le 1^{er} mai, Albert, Auguste TREBOUX, fils de Basile, cultivateur et de Marie DUCRET, ménagère.

CHRISTAUD

La compétence d'une équipe



Fourniture de matériels
pour adduction d'eau TP
arrosage enterré

Zone commerciale Grand Epagny Ouest
Route de Bellegarde 74330 SILLINGY
Tél. 50.22.12.46 - Fax 50.22.58.84

Aujourd'hui,
on doit pouvoir tout comparer :
même les conseils de son banquier.

banque Laydernier
UN CONSEIL D'AVANCE

Evian : 15, rue Nationale.
Tél. 50.75.17.00 - Fax 50.75.68.58

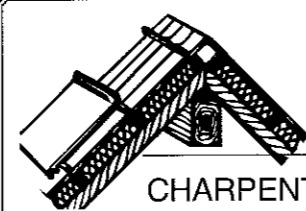
Le 17 mai, Joseph-Félix MICHOUX, fils de Auguste-François, jardinier et de Julie, Louise DURET, ménagère.
 Le 26 mai, Jeanne-Philippine BONNEVIE, fille de Maurice, pêcheur et de Marie-Martine DUFURNET, ménagère.
 Le 8 juin, Germaine, Claire, Alphonsine LAZARETH, fille de François, meunier et de Rosalie JULLIARD, ménagère.
 Le 24 Juin, Joseph, Robert BOCHATON, fils de Henri-Xavier, sous-brigadier d'octroi et de Marie, Marthe, Léonide LAVILLE, institutrice.
 Le 7 août, Pierre, Joseph LOMBARD, fils de Joseph, négociant et de Joséphine BRACONNAY, institutrice.
 Le 8 août, Georges, Edmond BUTTAY, fils de François, cultivateur et de Marie MOREL, ménagère.
 Le 4 septembre, Joséphine, Marie MARILLET, fille de Clément, poseur et de Jeannette FORRAT, garde-barrières.
 Le 27 septembre, Jules Louis ROSNOBLET, fils de Alexandre, meunier et de Eléonore BLANC, ménagère.
 Le 1^{er} octobre, Léon, Marcel PHILIPPE, fils de Léon, facteur et de Claudine LACROIX, institutrice.
 Le 5 octobre, Marie-François VIOLLAZ, fils de Félix, cultivateur et de Thérèse FERNEX, ménagère.
 Le 23 octobre, Césarine, Joséphine LAZARETH, fille de André cultivateur et de Augustine BORDET, ménagère.
 Le 14 novembre, Emile, Maurice GIROUD, fils de Marie-Joseph, cultivateur et de Mélanie REBET, ménagère.
 Le 29 novembre, Elise, Yvonne LAURENT, fille de François, cultivateur et de Marie MARCHAND, ménagère.
 Le 8 décembre, Eugénie, Ernestine DUFOUR, fille de Maurice, Amed, scieur de long et de Marie, Franceline, Adélaïde BIDAL, couturière.

MARIAGES

Le 4 mars, Joachim DUCRET, cultivateur et Marie-Joséphine DURET, sans profession.
 Le 11 Mars, Auguste, François MICHOUX, jardinier et Julie, Louise DURET, sans profession.
 Le 30 septembre, Jean-Louis MAITRE, cordonnier et Thérèse, Françoise MILLIET, cuisinière.
 Le 22 novembre, Jean-Pierre BONNEVIE, cultivateur et Marie-Louise BRACONNAY, couturière.

DÉCÈS

Le 19 janvier, Françoise GRANJUX, 64 ans.
 Le 15 mai, Marie, Cécile Caroline DUFOUR, 9 ans.
 Le 20 mai, Marie, Françoise, Alexandrine CACHAT, 60 ans.
 Le 26 mai, Joseph, Félix MICHOUX, 9 jours.
 Le 14 août, Félix PERAY, 71 ans.
 Le 19 novembre, Joseph BRACONNAY veuve FRECHET, 77 ans.
 Le 8 décembre, Claudine BAUD veuve BURQUIER, 74 ans.
 Le 25 décembre, Pierre-Louis MUSY, 73 ans.



CHARPENTE - COUVERTURE
ISOLATION - RÉNOVATION

Hubert BUISSON

74500 NEUVECELLE
TÉL. 50.75.30.10 + 50.70.72.50

Etat Civil 1993

NAISSANCES

Le 2 janvier à Thonon-les-Bains, Gaëtan, Thomas, Melchior BEDONI, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, 695 Avenue de Milly.
 Le 5 janvier à Evian-les-Bains, Elodie, Myriame PARRY, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, Le Gallia n° 32.
 Le 17 janvier à Evian-les-Bains, Charles, Benjamin CARNET, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, Chemin des Houches.
 Le 18 février à Evian-les-Bains, Cécile, Marthe VINCENT dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, Chemin de Chez Duret.
 Le 20 février à Evian-les-Bains, Audrey TOMADON, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, La Chataigneraie.
 Le 10 mars à Evian-les-Bains, Nadège, Lucie BESSON, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, Rue des Pêcheurs Grande Rive.
 Le 14 mars à Evian-les-Bains, Morgane, Marianne RUPP, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, Route d'Evian.
 Le 18 mars à Evian-les-Bains, Cindy, Sylvie BONDAZ, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, Pré de l'Abbaye.
 Le 28 mars à Evian-les-Bains, Aurélie, Ghyslaine BOURNAT-QUERAT, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, Avenue de Verlagny.
 Le 31 mars à Evian-les-Bains, Titouan, Vincent, Jean-Claude LACAM, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, Le Gallia.
 Le 24 juillet à Evian-les-Bains, Charline DAJOUX, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, Le Gallia n° 34.
 Le 23 août à Evian-les-Bains, Marie-Line, Annie FLEURY, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, Le Gallia n° 34.
 Le 20 septembre à Evian-les-Bains, Nicolas, Philippe, Emile, Daniel BERTELOOT, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, Chemin des Houches.
 Le 22 octobre à Evian-les-Bains, Mathieu, Jean, Joseph BURNET, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, Avenue du Flon.
 Le 4 novembre à Evian-les-Bains, Amandine, Virginie CHESSEL, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, 107 Chemin des Houches.
 Le 24 novembre à Evian-les-Bains, Alizé, Marion TREFIGNY, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, 1360 avenue de Milly.
 Le 25 novembre à Evian-les-Bains, Kevin, Camille, Michel FELLMANN, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, 89, avenue de Milly.
 Le 30 novembre à Evian-les-Bains, Cédric, Francis, Jean-Claude BOCHATON, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, 35, avenue du Gallia.
 Le 1^{er} décembre à Evian-les-Bains, Anaïs, Clara GUYOMAR, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, "Le Gallia" n° 16.

MARIAGES

Le 2 août, Patrick, Francis BRIGNONE, artisan et Marjan SADEGH, gérante de SARL, domiciliés à Neuvecelle, Route de Grande Rive.
 Le 28 août, Franck, André MENARD, jockey et Audrey CHAMOIS, étudiante, domiciliés à Maisons-Laffite (Yvelines), 54 Résidence du Gros Murger.
 Le 4 septembre, Georges, Joseph DE BORTOLI, ouvrier qualifié, domicilié à Champagnes, Chef Lieu et Florence, Pierrette PERTUISSET, vendeuse caissière, domiciliée à Neuvecelle, Avenue du Flon.
 Le 4 septembre, Philippe, Claude, Daniel TARANTOLA, maître d'hôtel, domicilié à Annemasse, 40 Rue du Salève et Cécile GRIVEL-DELILLAZ, agent de voyage, domiciliée à Grenoble, 6 Place de la Gare.

Le 11 septembre, Alain, Jean AUBRY, gérant de société et Béatrice PALOMO, assistante de direction, domiciliés à Lugrin, 8 Résidence Les Mouettes.

Le 25 septembre, Jean-Philippe, Alfred MARZOLF, étudiant, domicilié à Neuvecelle, Impasse des Abbés, le Parc de l'Abbaye et Armelle GOURY, étudiante, domiciliée à Meillerie, Les Prés Fornays.

Le 16 octobre, Philippe, Jean-Paul NAVAS, inspecteur qualifié et Dominique, Denise BLAYES, livreuse employée administrative, domiciliés à Neuvecelle, Le Gallia I, appartement n° 27, le Rond Point.

Le 13 novembre, Olivier FAVRE, étudiant et Kathleen, Lidia SOOMERY, secrétaire de direction, domiciliés à Neuvecelle, Le Pré des Portes.

Le 27 novembre, Michel LESAGE, maçon cimentier et Monique, Marie, Philomène POULET, sténo dactylo, domiciliés à Neuvecelle, Bois du Feu.

Le 27 novembre, Henri, Louis, Céleste RIVA, retraité et Michèle, Charline VOAHANGITIANA, couturière, domiciliés à Neuvecelle, Les Crêtes du Lac.

Le 27 novembre, Charles, Vincent, Paul PELLETIER, hôtelier, domicilié à Paris 15^e arrondissement, 41 Avenue Albert Bartholomé et Muriel, Françoise PICHOT, technicienne chimiste, domiciliée à Neuvecelle, Avenue des Mateirons.

DÉCÈS

Le 17 mars, Emile, François VIOLLAZ, 77 ans, domicilié à Neuvecelle, Chemin des Houches.
 Le 20 mars, Frida MULLER veuve DESAULES, 96 ans, domiciliée à Neuvecelle, Avenue de Lécherot.
 Le 31 mars, Christian, Fernand DIDES, 53 ans, domicilié à Neuvecelle, Impasse du Flon.
 Le 2 mai, Marie, Prosper BONNEVIE, 91 ans, domicilié à Neuvecelle, Rue des Pêcheurs.
 Le 7 mai, Jean, Francis ALLEMAND, 85 ans, domicilié à Neuvecelle, Avenue de Maxilly.
 Le 18 mai, Marie, Rose LEVRAY, 71 ans, domiciliée à Neuvecelle.
 Le 25 mai, Albert BUISSON, 83 ans, domicilié à Neuvecelle, Avenue d'Evian.
 Le 26 juillet, Jessica BLANC, 7 ans, domiciliée à Vacheresse, Les Taverolles.
 Le 21 août, Ananio LOVICU, 60 ans, domicilié à Neuvecelle, Avenue de Verlagny.
 Le 24 août, Alfred, Paul THOMAS-PENETTE, 81 ans, domicilié à Neuvecelle, Chemin des Houches.
 Le 26 août André, Jean CHAPUIS, 60 ans, domicilié à Neuvecelle, Chemin des Houches.
 Le 27 août, Nicolas ESSEVAZ-ROULET, 21 ans, domicilié à Neuvecelle, 801 Avenue de Milly.
 Le 6 octobre, Michel MORAN, 70 ans, domicilié à Neuvecelle, Chemin des Chênes.
 Le 11 octobre, Paul, Maurier ROY, 85 ans, domicilié à Neuvecelle, Résidence «Le Milly».
 Le 16 octobre, Elise, Marie CULLIERY veuve ALLAIN, 83 ans, domiciliée à Neuvecelle, Avenue Seuvay.
 Le 24 octobre, Marie MADIKA épouse NAGEL, 78 ans, domiciliée à Neuvecelle, villa l'Escapade, Avenue de la Creusaz.
 Le 30 octobre, Marcel, Casimir VERDIER, 81 ans, domicilié à Neuvecelle, Hôtel «La Verniaz».
 Le 24 novembre, André, Marius MIGLIERINA, 75 ans, domicilié à Neuvecelle, avenue Seuvay.
 Le 30 novembre, Marie, Marguerite SCHILDKNECHT épouse CARDINAUX, 67 ans, domiciliée à Neuvecelle, route de Grande-Rive.
 Le 5 décembre, Jeanne, Marie, Amélie FROISSARD veuve CHEVAL-LAY, 91 ans, domiciliée à Neuvecelle, route de Grande-Rive.

agence léger

TRANSACTION
GESTION
LOCATION

1, place de la Porte d'Allinges - 74500 EVIAN
Tél. 50.75.05.44 - Fax 50.70.70.52

J.P. DECOR

Notre déco vous va si bien

ESPACE revêtements

MOQUETTE - TAPIS - REVÊTEMENTS SOLS ET MURS
DROGUERIE - PAPIERS PEINTS - PEINTURE - RIDEAUX - STORES

J.P. Décor

47, avenue de Noailles - 74500 EVIAN
Tél. 50.70.75.00 - Fax 50.70.77.73

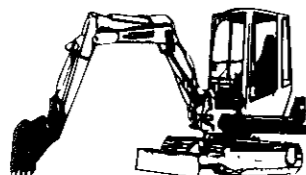
4, avenue de la Gare - 74500 EVIAN - Tél. 50.75.05.89



TRAVAUX
PUBLICS

CHARPIN Noël

Tél. 50.75.34.32
MÉSÉRIER
74500 PUBLIER



JEAN LEFEBVRE
TRAVAILLE POUR VOUS

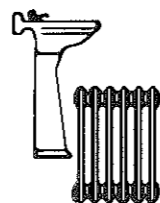
choisissez
la bonne route

Travaux Publics et Particuliers

AGENCE D'AMPHION

Tél. 50.70.06.90
B.P. 610 - AMPHION-LES-BAINS
74500 EVIAN-LES-BAINS

e.c.s. Entreprise
CHAUFFAGE
ET SANITAIRE
S.A.R.L.



Chauffage toutes énergies
Plomberie - Sanitaire
Climatisation - Ventilation
Piscines - Traitement des eaux
Régulation
Tuyauteries industrielles
Maintenance

Tél. 50.75.01.64 - Fax 50.75.56.74
3, avenue d'Abondance
74500 EVIAN LES BAINS

Renault Carrosserie

Toutes marques

Renault Occasions

Hall d'Exposition

Renault Minute

Service rapide sans rendez-vous

Renault Dépannage

24 h/24 - nuits et jours fériés - 50.87.90.66

Vente Location

Renault Florin S.A.

Concessionnaire

RN 5 - Marclaz - B.P. 63
THONON

TÉL. 50.26.74.00 RENAULT



COMPTES RENDUS SOMMAIRES DES RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ANNÉE 1993

RÉUNION JEUDI 25 MARS 1993

Au cours de cette séance, le Conseil Municipal,

A APPROUVÉ le Budget Primitif de 1993 comme suit :

Section de Fonctionnement : * recettes et dépenses : 8 548 265 F

Section d'Investissement : * recettes et dépenses : 9 278 107 F

et A SOULIGNÉ que ce budget d'un montant total de 17 826 372 F limite les dépenses de fonctionnement et enregistre une reprise des investissements.

A FIXÉ les taux d'imposition des quatre taxes directes locales comme suit :

Taxe d'habitation : 8,89 %

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 8,89 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 35,05 %

Taxe professionnelle : 14,44 %

Ces différents taux augmentent de 6 % par rapport aux taux appliqués en 1992.

A REVISÉ les tarifs municipaux : services, cimetière... (hausse de 3 ou 5 % selon les prestations).

A DONNÉ un avis favorable à l'augmentation de 2,53 % de l'indemnité représentative de logement des instituteurs.

A DÉCIDÉ de fixer l'indemnité légale de gardiennage de l'Eglise à 4676 F 60

A ATTRIBUÉ aux associations les subventions suivantes au titre de l'année 1993 :

Tennis Club d'Evian :	3 000 F
M.J.C. d'Evian :	3 000 F
Club de l'Amitié :	6 000 F
Association Gym Nouvelle Forme :	4 000 F
Hand-Ball de Neuvecelle :	13 000 F
Donneurs de Sang de Neuvecelle :	5 000 F
C.M.P.P.C.T. :	1 620 F
Association de parents inadaptés :	3 000 F
Association La Neuvecelloise :	4 000 F
Association les Trompes de Chasse de Neuvecelle :	5 500 F
Association L'Ou Nové Chatni :	20 000 F
Pupilles de l'enseignement public :	3 000 F
Association les Myosotis maison de retraite d'Evian :	3 000 F
Association Nationale des Anciens Combattants de la Résistance :	500 F
Bibliothèque pédagogique de Thonon :	500 F
Fédération des organismes de solidarité du Chablais :	2 500 F
Association les trompettes de Neuvecelle :	1 000 F
A.D.O.T. :	500 F
L.E.P.R.P. :	1 000 F
Bibliothèque de Neuvecelle :	15 000 F
Coopérative scolaire de Milly :	24 000 F
Association Savoie Argentine :	500 F

A DEMANDÉ que l'acquisition de panneaux de rues, de containers et de barrières de sécurité soient imputables à la section d'investissement compte tenu du caractère de durabilité de ces dépenses.

A DÉCIDÉ de procéder au remplacement du car scolaire compte tenu des réparations importantes à réaliser sur le véhicule actuel acquis en 1983 ; acquisition estimée à 282 000 F TTC.

A APPROUVÉ le budget annexe de l'eau et de l'assainissement établi conformément à l'instruction M 49 applicable dans toutes les Communes de plus de 2000 habitants. Ce budget s'équilibre comme suit :

Section d'Exploitation : * recettes et dépenses : 2 133 600 F

Section d'Investissement : * recettes et dépenses : 1 125 605 F

A DÉCIDÉ d'amortir les installations du service de l'eau et de l'assainissement sur une durée de 40 ans.

A FIXÉ le prix de vente de l'eau à 9 F 265 le m3 se décomposant comme suit :

redevance Commune 4,03 F, redevance Etat 0,105 F, redevance Assainissement 4 F, redevance Agence de bassin 1,13 F. Le forfait minimum de consommation reste fixé à 80 m3.

A ACCORDÉ aux entreprises nouvelles et aux entreprises créées pour la reprise d'établissements en difficulté l'exonération de la taxe professionnelle pendant les deux années qui suivent la création ou la reprise.

A RECONDUIT pour l'année 1993 le régime indemnitaire applicable au personnel des collectivités locales.

A DÉCIDÉ de lancer par appel d'offres ouvert selon la procédure d'urgence, la réalisation de la seconde tranche des travaux d'aménagement du Parc Tholstrup Sous Valère. Cette tranche qui porte sur l'aménagement du parking, de l'aire de pique-nique et de l'étang A devra être réalisée avant le début de la saison touristique.

S'EST DECLARÉ FAVORABLE au projet d'aménagement du chemin départemental n° 21 dans la traversée de Chez Granjux. Les travaux consisteront en la réfection et en l'élargissement de la chaussée, en la réalisation d'un trottoir ainsi qu'en la mise en souterrain des réseaux aériens.

A JUGÉ l'aménagement piétonnier le long du chemin départemental n° 24 entre le Rond Point et le carrefour de Maraîche comme prioritaire et A DÉCIDÉ, compte tenu de l'avis favorable émis par la commission des infrastructures routières du Département, de réaliser dès 1993 une première tranche comprise entre le Rond Point et la Route de Grande Rive (pont du Chêne).

A APPROUVÉ le projet de reprise de la voirie et d'aménagement de surface de l'Avenue de Montigny et de Verlagny.

A DONNÉ SON ACCORD pour que l'ensemble du chemin départemental n° 124 (du Rond Point à l'Avenue de Milly) comporte une seule appellation «Avenue de Léman» incluant ainsi l'ancienne Avenue de l'Ermitage et une partie de l'Avenue de la Verniaz.

A DEMANDÉ que la journée du 11 novembre soit reconnue comme journée du souvenir des morts de toutes les guerres et de toutes les générations.

A APPROUVÉ la cession gratuite d'une parcelle de terrain à usage de cheminement piétonnier sise au Lieu-dit «La Verniaz» reliant l'Avenue de la Dent d'Oche et l'Avenue des Tours.

En fin de séance le Conseil Municipal,

S'EST INQUIÉTÉ des terrains laissés à l'abandon à proximité des habitations et rappelle que les propriétaires ont une obligation d'entretien.

A RÉAFFIRMÉ la nécessité de petits aménagements autour des containers à ordures ménagères.

INDIQUE qu'il faut poursuivre l'aménagement du bord du lac pour donner à ce secteur un aspect plus paysager et plus accueillant.

REMARQUE la très importante contribution financière de la Commune aux interventions des sapeurs pompiers. Ce service essentiel fait cependant l'objet d'appels abusifs ; aussi est-il demandé aux citoyens plus de discernement dans les recours à ce service public.

MARDI 29 JUIN 1993

Au cours de cette séance, le Conseil Municipal,

A APPROUVÉ, à l'unanimité, le Compte Administratif 1992, faisant ressortir un excédent global de clôture de 1 475 687 F et A PRÉCISÉ que ce résultat satisfaisant était dû au ralentissement des investissements réalisés au cours de l'année 1992 ainsi qu'à la rigueur pratiquée pour les dépenses de fonctionnement.

A ATTRIBUÉ une subvention de 30 000 F au Centre Communal d'Action Sociale, une subvention de 47 000 F à l'Ecole Saint Bruno pour les 31 élèves de Neuvecelle scolarisés dans cet établissement ainsi que 500 F à l'Association «le Souvenir Français», 1 000 F au Judo Club d'Evian et 1 000 F à l'Association «Grand Tétras».

A PROCÉDÉ à la révision des tarifs de transport scolaire. Compte tenu de l'acquisition d'un nouveau bus scolaire, les tarifs applicables pour l'année scolaire 1993-1994 ont été fixés ainsi :

• Formule 1 - 2 aller-retour par jour

	un enfant	deux enfants	trois enfants et plus
Tarif trimestriel	190 F	322 F	404 F
Tarif annuel	570 F	966 F	1212 F

• Formule 2 - 1 aller-retour par jour

	un enfant	deux enfants	trois enfants et plus
Tarif trimestriel	95 F	158 F	195 F
Tarif annuel	285 F	474 F	585 F

A APPROUVÉ la révision du Plan d'Occupation des Sols.

A DÉCIDÉ de modifier le droit de préemption urbain et de son application à l'ensemble des zones U et NA issues du P.O.S. révisé.

A DÉLÉGUÉ le droit de préemption urbain dont la Commune est titulaire pour l'ensemble de la zone NAX du P.O.S. au lieu-dit «Bois Ramé» au profit du Syndicat Intercommunal pour le Développement d'Evian et de sa Région.

A ACCORDÉ sa garantie à l'OPAC de la Haute-Savoie pour le remboursement d'un emprunt que cet organisme se propose de contracter pour la construction de logements à Milly.

A APPROUVÉ la convention à passer avec l'OPAC 74 par laquelle la Commune s'engage à réaliser une place publique devant les immeubles de la première tranche et à une cession gratuite de terrain.

A DÉCIDÉ de confier une mission d'étude et de maîtrise d'oeuvre aux architectes associés Willem DEN HENGST et Gilbert HENCHOZ pour la réalisation de cette place publique.

A INSTAURÉ à compter du 1er juillet 1993 la surtaxe sur les eaux minérales provenant des sources homologuées par arrêté en date du 14 mai 1993.

A DÉCIDÉ la réalisation en 1994 de travaux de reprise des réseaux électriques aériens au Parc Tholstrup Sous Valère et A DEMANDÉ à ce que l'Etat prenne en charge financièrement 50 % du coût des travaux.

A SOLlicitÉ le concours de la Direction Départementale de l'Équipement pour assurer l'étude et la direction des travaux nécessaires à la réalisation de l'aménagement du carrefour de la Route de Grande Rive et de l'Avenue de Maraièche.

A SOLlicitÉ le concours de la Direction Départementale de l'Équipement pour assurer l'étude et la direction des travaux nécessaires à la réalisation de l'Avenue de Verlagny.

A DÉCIDÉ de contracter auprès d'un établissement bancaire l'emprunt de 1 964 118 F prévu au Budget Primitif pour le financement des programmes d'investissement.

Successivement, en fin de séance, le Conseil Municipal, S'EST PENCHÉ sur les problèmes posés par le développement de l'entretien des terrains communaux et du fleurissement.

A ÉTÉ INFORMÉ du retard pris dans la seconde tranche de la numérotation des habitations suite à une erreur dans la fourniture des plaques. La numérotation sera cependant réalisée entre juillet et septembre 1993.

A SOUHAITÉ, suite à différents problèmes constatés, qu'une plus grande rigueur soit observée dans la réalisation des constructions (maisons individuelles, annexes).

RÉUNION DU VENDREDI 8 OCTOBRE 1993

Au cours de cette séance, le Conseil Municipal,

- A APPROUVÉ, à l'unanimité, le Budget Supplémentaire de 1993 qui s'établit comme suit :

. BUDGET PRINCIPAL M11 :

- Section de fonctionnement :

Recettes et dépenses : 1 519 144 F (dont 1 475 544 F d'excédent provenant du budget de 1992)

- Section d'investissement :

Recettes et dépenses : 965 348 F (dont reste à réaliser 1 145 488 F en dépenses et 316 100 F en recettes)

. BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT M49 :

- Section d'exploitation :

Recettes et dépenses : 40 210 F

- Section d'investissement :

Recettes et dépenses :

- A DÉCIDÉ de contracter auprès du Crédit Local de France l'emprunt de 1 950 000 francs prévu au budget primitif pour le financement des programmes d'investissement.

- A DÉCIDÉ de reconduire l'ouverture d'un crédit à court terme dans le cas de difficultés temporaires de trésorerie.

- A AUTORISÉ l'attribution au personnel administratif doté d'un indice brut supérieur à 410 d'une indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires.

- A SOLlicitÉ le concours de la Direction Départementale de l'Équipement pour assurer l'étude et la direction des travaux nécessaires à la réalisation de l'aménagement des Avenues de Montigny et de Verlagny.

- A SOLlicitÉ le concours de la Direction Départementale de l'Équipement pour assurer l'étude et la direction des travaux nécessaires à la réalisation des aménagements du CD 21 dans la traversée de Chez Granjux.

- A SOLlicitÉ le concours de l'atelier de géométrie CANEL pour assurer l'étude et la direction des travaux d'aménagement de la VC 1 dite Avenue d'Evian entre le carrefour de l'Eglise et le CD 21, Avenue de Milly.

- A ACCEPTÉ une cession gratuite par la Ville d'EVIAN-LES-BAINS des parcelles cadastrées en section AB sous les numéros 10, 41, 45 et 67.

- A ACCEPTÉ une cession gratuite de terrain par Messieurs REBET Thierry et DURET Louis au Sud du Chemin des Confertes.

- A ÉTÉ INFORMÉ de la proposition de M. et Mme THOLSTRUP de vente de parcelles situées en aval du Parc Communal en cours d'aménagement et DÉCIDÉ de transmettre l'offre au Syndicat Intercommunal pour le Développement d'Evian et de sa Région pour acquisition.

- A ENGAGÉ la procédure permettant de constater l'abandon manifeste de l'immeuble à usage d'habitation situé dans le village de Lécherot appartenant à Monsieur LAUBRIET Pierre et A SOUHAITÉ qu'un expert soit rapidement nommé pour définir :

- si des travaux peuvent être encore effectués en l'état actuel.

- dans le cas contraire, il est demandé d'engager la procédure de démolition pour péril imminent de l'immeuble.

Successivement, en fin de séance, le Conseil Municipal,

- A ENTENDU communication de la liste établie par le responsable de la commission voirie des travaux d'aménagement à réaliser sur les voies communales. Le Conseil Municipal A PRÉCISÉ que l'ensemble de ces travaux ne pouvait être effectué rapidement et A SOULIGNÉ que des priorités devaient être définies.

- A ÉTÉ INFORMÉ des trois recours engagés devant le Tribunal Administratif contre le P.O.S. de la Commune.

- S'EST INTERROGÉ sur les conditions de venue et de séjour de Michel SIDOR. Monsieur le Maire A RAPPELÉ que son arrivée dans la Commune n'a pas fait l'objet d'une information particulière des autorités municipales.

- A CONVENU que les terrains communaux situés au lieu-dit «Sous Valère» se dénommeront Parc de Neuvecelle.

- A ÉTÉ INFORMÉ de la prochaine installation d'un abri-bus Avenue de Milly (en bas de l'Hôtel-Restaurant «Le Moulin à Poivre»).

- A DEMANDÉ d'améliorer la sécurité du carrefour Avenue du Léman - Chemin de Chez Constantin par la réalisation d'une signalisation horizontale.

RÉUNION DU 3 DÉCEMBRE 1993

Au cours de cette séance, le Conseil Municipal,

- A APPROUVÉ la modification d'une erreur graphique sur le plan de zonage du Plan d'Occupation des Sols révisé. Cette rectification concerne le futur tracé de la voie d'accès du projet de lotissement La Chataigneraie qui a été intégralement reporté sur la Commune de NEUVECELLE alors qu'une partie de cette voie était prévue sur la Commune de MAXILLY-SUR-LÉMAN.

- A ACCORDÉ au personnel communal une prime de fin d'année dont le montant total s'élève à la somme de 108 052 F 42.

- A DONNÉ un avis favorable à la création et à l'adhésion au Syndicat Intercommunal d'Incendie et de Secours du Canton d'Evian (SIDISCE). Ce syndicat qui regroupera les Communes du canton aura pour objet la gestion du centre de secours d'Evian et des centres de première intervention existant dans certaines communes adhérentes.

A APPROUVÉ les statuts proposés et A DESIGNÉ les délégués représentant la Commune au comité de ce syndicat.

- A PRIS CONNAISSANCE des nouvelles dispositions législa-

tives (loi du 3 janvier 1992) relatives à la fixation du prix de l'eau qui stipulent que "toute facture d'eau comprendra un montant calculé en fonction du volume d'eau réellement consommé par l'abonné à un service de distribution et pourra, en outre, comprendre un montant calculé indépendamment de ce volume, compte tenu des charges fixes du service et des caractéristiques du branchement".

Compte tenu de ces nouvelles dispositions, le Conseil Municipal :

- A ETUDIÉ différentes possibilités de tarification et A DÉCIDÉ de percevoir une prime annuelle d'abonnement identique à chaque facturation et correspondant aux charges fixes du service. Cette prime viendra s'ajouter au prix des m³ réellement consommés et à la redevance de location des compteurs.

- A CHARGÉ la Commission des Finances d'étudier ce dossier et de déterminer le montant de la prime.

Successivement, en fin de séance, le Conseil Municipal,

- A EVOQUÉ le problème du stationnement de certains véhicules au droit du commerce de Monsieur Pierre CHENAL-LAURENT portant préjudice à son activité commerciale. Le Conseil Municipal INDIQUE que les espaces de stationnement étant situés sur le domaine départemental il y a lieu de saisir les services du département.

- A PRÉCISÉ que la ravine située entre le Rond-Point et la Route de Grande-Rive ne peut pas être comblée par des remblais dans le cadre d'un futur aménagement, les contraintes techniques imposées très importantes nécessitant des investissements astronomiques.


- A ÉTÉ INFORMÉ que la partie de la maison de Monsieur LAUBRIET menaçant de s'effondrer sur le domaine public a été démolie suite à une procédure de péril imminent.

- A CONSTATÉ des malfaçons dans la réalisation des enrobés réalisés Avenue de Maxilly et A DEMANDE à ce que les reprises soient faites conformément au projet.

- A ENTENDU un compte-rendu sommaire de la dernière réunion du SIVOM de la Rive Française du Léman. Le Conseil Municipal est informé que la cotisation de la Commune à ce syndicat augmentera de 5% pour l'année 1994. Il est enfin rappelé qu'une recherche de plate-forme d'accueil pour les gens du voyage est actuellement en cours au niveau de l'arrondissement.


**J. BALLY
&
A. ECUVILLON**

TOUTES ASSURANCES




2 bis, rue du Théâtre
74500 EVIAN
Tél. 50.75.07.95

Jl Case
Case Poclain S.A.



Succursale de Montmélian
Zone Industrielle d'Arbin
73800 Montmélian
Tél. 79.84.20.24
Télex 980228 POC
Télécopieur 79.65.26.28

Antenne à :
R.N. 503 - Z.A. de Chevilly
74800 Arenthon
Téléphone 50.25.56.44
Télécopieur 50.25.59.92
Adresse postale : B.P. 94
74803 La Roche sur Foron cedex



BAUD COMBUSTIBLES

Fioul domestique
gazole - charbon
lubrifiant
prestations de chauffage

**FIUOL
PREMIER
TOTAL**

Deux adresses pour mieux vous servir :

3 bis, rue Nationale 3, rue des Italiens
74500 EVIAN 74200 THONON
☎ 50.75.07.28 ☎ 50.71.35.49

**DISTRIBUTEUR DE
PRODUITS PETROLIERS TOTAL**

P

ERNOLLET

ESPACES VERTS
JARDINS
PÉPINIÈRES

25, avenue de Larringes - 74500 EVIAN
Tél. 50.75.26.41

2 bis, avenue des Mémises - 74500 EVIAN
Tél. 50.75.35.49



Travaux Publics - Terrassement - VRD
Assainissement - Génie Civil - Transports
Sable et gravier

BUISSON-CHAPUY S.A.

Siège social et dépôt : Chemin du Clos d'Yvoire
74200 THONON-LES-BAINS - Tél. 50.71.52.68
Plate-forme - 74200 PERRIGNIER - Tél. 50.72.00.06

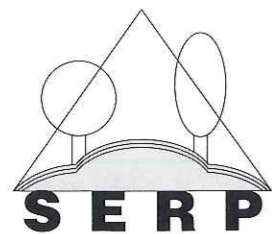
BUISSON-CHAPUY S.A.

Les taxis d'Evian
habitant Nevecelle
à votre service :

DEMIAUX Tél. 50.75.21.22

GUDEFIN Tél. 50.70.72.41

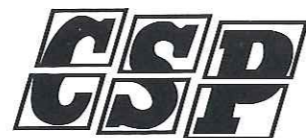
JACQUIER Tél. 50.75.62.90



S E R P
SOCIÉTÉ D'ÉTUDES
ET DE RÉALISATIONS PAYSAGÈRES

PAVAGE - DALLAGE
MAÇONNERIE PAYSAGÈRE
PLANTATION - ENGAZONNEMENT

2, Route des Ecoles - 74100 VÉTRAZ MONTHOUX
Tél. 50.37.11.18 - Fax 50.95.58.11



**CHABLAIS
SERVICE PROPRETÉ**

FAVRE Roger PDG

- Collecte d'ordures ménagères et industrielles
- Location de bennes
- Vente location nettoyage et désinfection de bacs roulants
- Dépositaire PLASTIC OMNIUM
- Balayage de routes et de rues

74890 BRENTHONNE
Tél. 50.36.13.31 Fax 50.39.42.92

CHRONIQUE DES ASSOCIATIONS

Donneurs de Sang

1993 : 25^e anniversaire pour les Donneurs de Sang de Nevecelle. Cette cérémonie fût fêtée le 18 avril ; 120 personnes ont participé à cette journée, dont Monsieur le Maire de Nevecelle, Monsieur LAZARETH, Président fondateur de l'association, Monsieur le Président de l'Union Départementale, Monsieur le Président de la Zone IV, le Docteur LEVY, représentant le centre de transfusion sanguine d'Annemasse, Monsieur FRANCINA, Conseiller Général et les Présidents ou Représentants d'associations voisines.

Au cours de cette journée, 24 donneurs reçurent un diplôme en témoignage de leur fidélité au don du sang.

18 pour plus de 25 dons,

6 pour plus de 50 dons,

et notre président a été décoré de la croix de chevalier du mérite du sang. Le lendemain, le deuxième prélèvement de l'année a été organisé, ce fût un succès, puisque 85 poches ont été prélevées.

A côté de tout cela, notre association participe à d'autres activités : courses à la rame à Evian, Meillerie, Saint-Gingolph et Lugrin où l'équipe féminine remporta le challenge, puis le concours de boules à Evian où une doublette termine première. Le 19 septembre, marche pour la lutte contre la mucoviscidose à Douvaine où 36 participants ont parcouru 400 kilomètres avec un parrainage de 3 200 Francs.

Notre association participe aussi à la vie familiale des Donneurs de Sang : cadeaux à l'occasion du mariage,



Remise de la Croix de Chevalier du Mérite du Sang à M. Michel REBET

visite aux malades (lorsqu'on est au courant), fleurs ou dons de messe pour un deuil.

Malgré la mise à l'écart momentanée de certains donneurs, en raison des examens plus approfondis, notre association progresse puisque 9 jeunes premier don sont venus nous rejoindre, ce qui est un encouragement pour notre Comité. Mais pour 2 000 habitants que compte Nevecelle, un effort peut certainement être fait car le pourcentage de donneurs est quand même assez faible.

Le Comité remercie la Municipalité pour sa subvention et son aide matérielle lors de nos manifestations ainsi que toutes les personnes qui contribuent à la vie de l'association.

Un appel est lancé pour les prélèvements 1994.



Equipe des Donneurs de Sang de Nevecelle à l'entraînement

S O C C O

Route des Creuses - 74650 CHAVANOD - ANNECY
Tél. 50.69.33.44

HYGIÈNE PUBLIQUE

Adduction d'eau - Captages
Assainissement

TRAVAUX DE MONTAGNE

Pistes de ski
Enneigement artificiel

GÉNIE CIVIL

Réservoirs
Ouvrages d'art

Gilles FAURIAUX

BUREAUTIQUE
INFORMATIQUE
FOURNITURES

- Micro-informatique
- Traitement de texte et document
- Copieurs
- Machines à écrire

- Imprimantes laser
- Télécopieurs
- Copieurs couleur

37, rue Jean-Mermoz - 74300 CLUSES
Tél. 50.96.08.77 - Fax 50.96.35.60

Concessionnaire

■■■■ RANK XEROX ■■■■



Maison de la Presse

S.A. Fournier - Diffusion Presse

Librairie-Papeterie
Photocopie minute

55-57, rue Nationale - EVIAN - Tél. 50.75.04.36



Hôtel et Chalets
Rôtisserie au feu de bois
Salons pour banquets

NEUVECELLE-EGLISE - Tél. 50.75.04.90
(ouvert de début Février à fin Novembre)

Pierre CHENAL LAURENT

HORTICULTEUR
FLEURISTE

"Le Rond-Point"
NEUVECELLE
Tél. 50.75.13.73

Tout pour la future maman
et l'enfant dès la naissance

pimprenelle

magasin conseil



Le Majestic - 1, avenue Jean-Léger
74500 EVIAN - Tél. 50.75.54.79

Le Club de l'Amitié

Notre Club qui regroupe les aînés de la Commune a connu cette année encore une animation intense. En plus des réunions hebdomadaires nous avons organisé chaque mois une activité différente : sortie, repas, visite de lieux intéressants, loto ou concours de belote, goûter ou repas au Club, promenade annuelle et enfin journée vente du mois de décembre. Cette journée remporte toujours un grand succès et nous profitons de cet article pour remercier nos sympathisants. Elle se prépare avec beaucoup d'ardeur, dans une ambiance joyeuse et laborieuse, et nous nous efforçons toujours de rechercher des idées nouvelles.

Mais ce qui a le plus marqué cette année 1993, c'est la fête que nous avons organisée pour nos nonagénaires et nos octogénaires. Ils étaient au nombre de 14, joyeux et plein d'entrain, ce qui prouve une nouvelle fois que la sociabilité et la bonne humeur sont un gage de santé et de longue vie. Notre réunion était présidée par Monsieur le Maire et Madame, Monsieur le Curé et les autres édiles de la Commune ainsi que leurs épouses nous ont également fait l'honneur de leur présence. Les plus anciens d'entre nous furent largement complimentés. Une petite plante fleurie leur fut offerte pour prolonger le plaisir de cette journée, qui se poursuivit par un savoureux repas, des chants et des rires en témoignage de l'attachement et de l'amitié que nous leur portons tous.

La nouvelle saison a recommencé le 16 septembre, tous ont été heureux de se retrouver et de reprendre les réunions et les distractions que nous partageons



Chacun peut se reconnaître sur la photo de famille prise à Bernex le 24 juin lors d'une joyeuse sortie.

chaque jeudi. Le Club est un rayon de soleil dans des vies souvent plus ou moins solitaires, aussi la trêve estivale est la plus brève possible.

Voici le programme des principales activités de la saison 1993 - 1994 :

- 7 octobre : repas filets de perches (Port de Séchex)
- 13 novembre : spectacle Holiday on Ice
- 18 novembre : repas au gîte (fondue Bacchus)
- 5 décembre : vente annuelle
- 23 décembre : goûter de Noël
- 13 janvier : nous tirons les rois
- 3 février : crêpes de la Chandeleur
- 10 février : loto au Club
- 3 mars : repas à Maxilly
- 14 avril : concours de belote
- 19 mai : repas en montagne
- 2 juin : sortie au Lac à Jojo
- 16 juin : grande promenade annuelle
- 30 juin : fête de clôture

Bibliothèque

La bibliothèque de Neuvecelle, dynamisée par une équipe de bénévoles vous propose de nombreuses animations culturelles dans la Commune.

Cette année, la bibliothèque outre la lecture des derniers romans parus, vous propose de venir feuilleter les diverses revues auxquelles elle est abonnée (5 revues pour adultes : «GEO», «ça m'intéresse», «LIRE», «PREMIERE», «FAMILLE» ; et 5 revues pour enfants).

Après l'enquête menée auprès des utilisateurs, les horaires d'ouverture tout public restent identiques, c'est à dire :

- mardi de 14 h à 17 h 30
- vendredi de 16 h à 17 h 30
- samedi de 10 h 30 à 12 h.

D'autre part, à l'heure où nous écrivons, une soirée «Veillée», animée par le conteur Guy PRUNIER accompagné à la contrebasse par Jean Christophe TREILLE, est programmée ; ainsi que diverses animations, notamment au moment de Noël (l'atelier «Noël des yeux, Noël des mains» ayant eu beaucoup de succès).



Association Omnisports de Neuvecelle Section Gym Nouvelle Forme

GYM NOUVELLE FORME DANS LES DOMBES

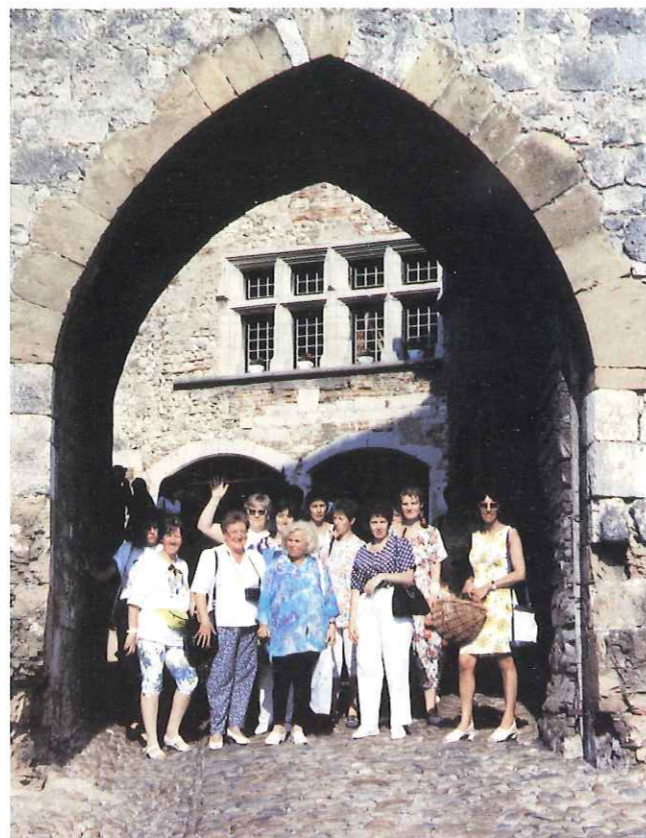
Elles partent ce dimanche nous laissant là, maris et enfants ; mais que transportent-elles dans leurs paniers ? il y a une odeur de pain frais, de tomme : eh ! il paraît qu'elles font de la gym !!

Après 2 heures de route, les voilà qui s'arrêtent déjà à Nantua pour la pause café ; le parc ornithologique, elles n'en feront, tout d'abord, qu'un petit tour, c'est que l'heure du déjeuner approche ah ! que ne feraient-elles pas pour des grenouilles persillées ! elles reviendront tout de même admirer tous ces beaux oiseaux. Mais même à Pérouges, dans les rues tortueuses au style moyenâgeux, elles trouveront moyen d'acheter les fameuses tartes de la cité. Sur le chemin du retour, elles sortiront de leurs paniers le pain, le saucisson la tomme et le vin pour un dernier casse-croûte avant de regagner enfin leurs foyers.

Vous voulez participer à nos activités sportives et extra sportives alors rien de plus facile, nous vous attendons chaque mardi et vendredi soir à l'Ecole de Milly à partir de 20 h. 30.

Cours de danses : depuis le 3 novembre vous pouvez apprendre à danser avec LAURENT chaque mercredi soir de 20 h. à 22 h. à l'Ecole de Milly.

Les inscriptions sont prises sur place mais vous pouvez également contacter Annie SIMON au 50.75.27.56.



Association Omnisports de Neuvecelle Section Hand-ball

L'école de hand de Neuvecelle atteint actuellement son rythme de croisière. La reprise des entraînements a eu lieu le 15 septembre au Gymnase des Rives du Léman. Cette année nous aurons cinq équipes engagées dans les différents championnats. Qu'il me soit permis ici de remercier et féliciter tous les membres du comité qui se dévouent tout au long de l'année et surtout à l'occasion du traditionnel tournoi.

Mais tout ceci n'existerait pas sans le dévouement et la gentillesse de tous les entraîneurs sous la direction de Fabrice DEMARCHI, Yves FELICI, Didier COLIN, Evelyne PALLUD, Eric DUCH, Gérard ESTRAN, Michel ESTRAN, Sophie PARIAT, Gilles PONTICELLI.

Qu'ils soient tous remerciés pour le travail exceptionnel qu'ils accomplissent et dont les résultats sont éloquentes puisque deux jeunes filles sont maintenant en sélection française cadettes et trois en sélection régionale minimales.

Nous remercions le Conseil Général représenté par Monsieur Marc FRANCINA qui nous a permis de terminer l'équipement de nos jeunes, grâce à une subvention qui fut la bienvenue.

Comme pour les années précédentes nous comptons



sur le soutien sans faille de notre municipalité, et de tous les commerçants, artisans et généreux donateurs de Neuvecelle et de ses environs à l'occasion de notre prochain tournoi qui aura lieu le 15 mai 1994.

A tous Merci.

Le Président, Daniel GAVET.

DE NEUVECELLE A SAINT-PETERSBOURG

Mais qui peut bien être Jean Neuvecelle ? Quel est donc cet écrivain qui signe ses œuvres du nom de notre petite commune ? Chercher la réponse, c'était remonter dans le temps et partir bien loin de Neuvecelle, pour découvrir un grand écrivain, lui-même fils d'un autre illustre homme de lettres.

En effet, Jean NEUVECELLE, c'est-à-dire Dimitri IVANOV, est le fils unique d'un brillant auteur russe : Viatcheslav IVANOV. Né en Russie en 1866, Viatcheslav IVANOV connaît la célébrité dès son premier ouvrage : Les Astres Pilotes (1903) qui, d'emblée, fait de lui l'un des plus grands poètes de son temps. Entre 1900 et 1905, il vit à Genève avec sa femme Lydia ZINOVIEVA. Puis il retourne dans sa patrie d'origine, la Russie, et s'installe à Saint-Petersbourg. Dans son appartement de la rue de Tauride a lieu, chaque mercredi, une sorte de salon littéraire où quelques personnalités se retrouvent pour discuter de sujets variés. Très vite, ces petites réunions prennent une importance capitale et les écrivains célèbres du «Siècle d'Argent» russe s'y retrouvent. Mais ce cercle ne se limite pas aux écrivains. On y rencontre également des peintres, des comédiens, ou même des hommes politiques. Tous sont les bienvenus à la Tour, du moment qu'ils apportent des idées nouvelles et qu'ils prisent la discussion. Peu à peu, Viatcheslav IVANOV devient l'un des hommes-clés du monde artistique russe en ce début du XXème siècle. Représentant du symbolisme, il influence beaucoup de ses contemporains.

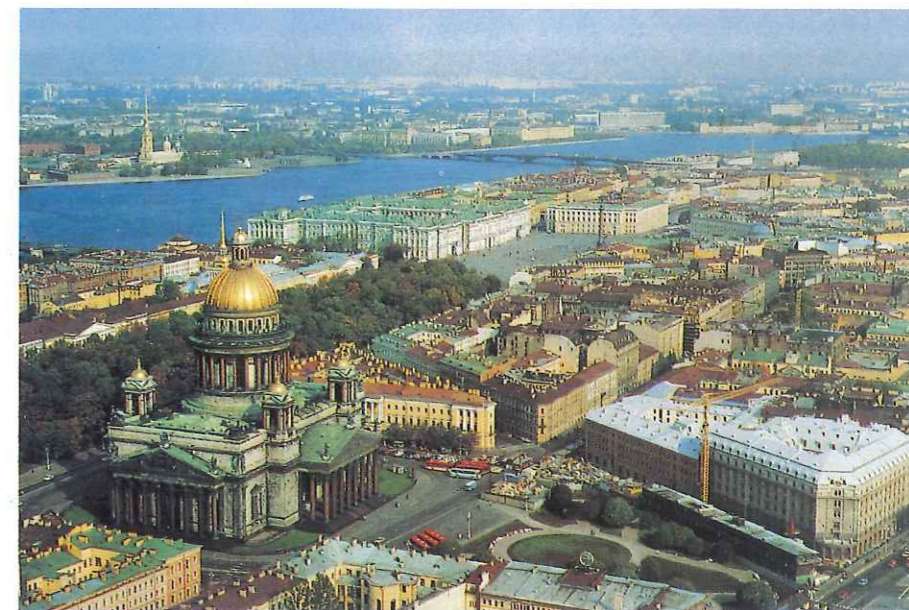
En 1917, surviennent les graves événements de la Révolution Russe et la vie de Viatcheslav IVANOV en est complètement bouleversée. Ayant vainement essayé, pendant quelques années, de s'adapter au nouveau régime, il quitte définitivement la Russie en 1924. Dès lors il s'installe à Rome et ne fait que quelques voyages en Suisse et en France. Il publie de moins en moins et se consacre entièrement aux cours universitaires qu'il dispense à Paris et à Rome. Bien sûr, il a quitté le devant de la scène, mais il n'est pas tout autant tombé dans l'oubli. En Union Soviétique, nombreux sont ceux qui continuent à parler de lui, à se transmettre ses idées et ses écrits. Viatcheslav IVANOV collabore également à de nombreux journaux et un numéro spécial du journal italien "Il Convegno" lui est consacré.

Entre temps, le 17 juillet 1912, naît à Neuvecelle, dans la villa «Les Bosquets», située à Grande Rive, Dimitri IVANOV, fils de Viatcheslav. Journaliste émérite, Dimitri IVANOV fut correspondant au journal Combat d'Albert CAMUS, à la Radio Suisse Romande, au journal de Genève, à l'hebdomadaire Présence et à bien d'autres encore. Il vit aujourd'hui à Rome, et il est considéré comme l'un des meilleurs connaisseurs de la papauté.

Etant remonté jusqu'à Dimitri et

Au premier plan :
la cathédrale de St-Isaac

Dans l'alignement :
la flèche de l'Amiante
la Neva
la flèche de la Collégiale
St Pierre et Paul
dans l'enceinte de la forteresse
St Pierre et Paul



Viatcheslav IVANOV, et bien décidée à participer à la réhabilitation officielle de l'écrivain, la Commune de Neuvecelle se met en rapport avec les autorités officielles de Saint-Petersbourg. Aussitôt, grâce à la ville d'Annecy qui entretient des contacts suivis avec l'ex capitale russe, se mettent en place des relations qui aboutissent au départ d'une délégation neuvecelloise d'une vingtaine de personnes, accompagnées par Dimitri IVANOV, pour Saint-Petersbourg. Lors de ce voyage, nous sommes accueillis, le 24 mai 1993, par le Maire Adjoint de Saint-Petersbourg, Monsieur IAKOVLEV, chargé des affaires culturelles. A la Mairie, devant les micros de la Radio Suisse Romande, Monsieur DURET remet officiellement une plaque commémorative qui sera apposée ultérieurement sur la façade de la «Maison de la Tour». Monsieur Dimitri IVANOV rappelle, en citant les mots de son père, le caractère universel de la culture et remercie Monsieur DURET qui, grâce à son initiative, a permis aux peuples de se rencontrer. Monsieur IAKOVLEV affirme que la Russie sans la France n'est pas la Russie et que la France sans la Russie n'est pas la France. Après avoir répondu à nos questions, il dit quelques mots des difficultés que traverse actuellement son pays : inflation, marché noir, insistant sur la nécessité de la sauvegarde de la culture, en ces moments difficiles. «Avec cette plaque commémorative, c'est un morceau de notre histoire que vous nous rendez», dit-il. Des initiatives comme celle de la Commune de Neuvecelle contribuent au maintien du patrimoine culturel russe.

Et ce patrimoine reste vraiment immense et impressionnant. Profitant du déplacement, notre petit groupe a découvert, sous la conduite de Sonia, notre guide russe, toutes les merveilles de Saint-Petersbourg.

L'une des visites les plus marquantes fut certainement celle du célèbre Musée de l'Ermitage, au Palais d'hiver, situé au centre de la ville, sur la Place du Palais, tout au bord de la Néva. Le Palais d'hiver, ancienne résidence des Tsars, construit par l'architecte italien Bartoloméo RASTRELLI, est un univers baroque à lui tout seul. Plus tard, la grande impératrice Catherine II, despote éclairée (1762 - 1796) y rassembla d'innombrables trésors : collections de peintures, meubles,

AGENCE LEHMANN IMMOBILIER

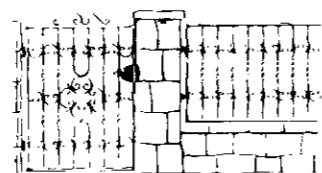
Ventes - Achats
Locations

1, place du Port - 74500 EVIAN
Tél. 50.75.44.77
Fax 50.70.76.59

Serrurerie - Ferronnerie

AUTOMATISATION PORTAILS, PORTES DE GARAGE
BLINDAGE DE PORTES
SERRURES MULTIPONTS
MÉTALLERIE INOX ALUMINIUM - FER FORGÉ

Etablissements Richard VESIN



Le Curtenay
Tél. 50.75.41.25

Les Vernes
Tél. 50.75.43.80

74500 MAXILLY SUR LÉMAN

BAR - RESTAURANT

Le Maximilien

M. et Mme Bonnevie

SES SPÉCIALITÉS
SES POISSONS

CADRE CHAMPÊTRE

SUR RÉSERVATION :
NOCES, BANQUETS ET RÉCEPTIONS

MAXILLY

Tél. 50.75.56.07

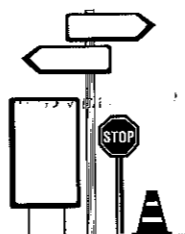


neuhaus

Rhône-Alpes

RN 75
38620 Montferrat
Tél. 76.32.38.16
Fax 76.32.36.52

Signalisation
Mobilier Urbain
Equipements
de sécurité



ENTREPRISE DE TRAVAUX PUBLICS ET BATIMENT

S.A.
E. DAZZA
et C^{ie}

15, avenue de Noailles
74500 EVIAN LES BAINS
Tél. 50.75.12.09



S.A.R.L. au capital de 300.000 F.

NETTOYAGE ENTRETIEN HYGIENE

Nettoyage et entretien de tous locaux
Nettoyage industriel
Désinfection, désinsectisation, dératisation, vide-ordures
Shampooing de moquettes
Traitements spéciaux des sols

VALPARC
74330 POISY

Tél. 50.22.04.38

sculptures : c'est une profusion de marbre, de malachite, de bronze, de bois rares, de cristal de roche et de pierres précieuses. Depuis 1946, le Palais d'hiver est affecté au Musée de l'Ermitage qui occupe un ensemble de plusieurs palais, en tout 23 kms de galeries. Impossible de tout voir ! Nous avons essentiellement visité le département de l'Art d'Europe Occidentale, qui est le plus riche du musée. Les toiles des grands maîtres de la peinture italienne (Simone MARTINI, Léonard de VINCI), espagnole (VELASQUEZ) côtoient l'Ecole flamande (RUBENS, VAN DYCK), l'Ecole hollandaise (REMBRANDT) et les Impressionnistes français (MONET, CEZANNE, MATISSE).

Saint-Petersbourg compte également un grand nombre d'églises orthodoxes. Nous avons visité les plus belles : la cathédrale Saint Nicolas des Marins, où nous pûmes assister à un culte et la cathédrale Saint Isaac, érigée sous Pierre I par un architecte français, Auguste de MONTFERRAND, en l'honneur de Saint Isaac. (Pierre I était né un 30 mai, jour de la fête de ce saint byzantin).

Une promenade en bateau sur la Néva nous a permis d'admirer les palais de style baroque ou classique, construits au cours des siècles : le Musée d'anthropologie, le Palais MEBCHIKOV, l'académie des beaux-arts, l'amirauté, le palais d'hiver et bien d'autres encore. Nous avons reconnu pour l'avoir visité auparavant, la forteresse Saint Pierre et Paul, sur l'île Zaïatchi (l'île des lièvres), construite par Pierre Le Grand, pour protéger le débouché russe sur la Mer Baltique. Ce fut la première construction de Saint-Petersbourg et elle marque la fondation de la ville en 1703. Dans l'enceinte de la forteresse s'élève la Collégiale Saint Pierre et Paul qui constitue le mausolée des ROMANOV.

Le vœu de Pierre Le Grand était de créer une ville semblable aux grandes cités européennes. Pour rivaliser avec ces capitales, Pierre I et les Empereurs suivants convoquèrent les meilleurs architectes étrangers, pour construire, au prix d'un travail énorme et souvent inhumain, une ville grandiose, née des marécages. A l'époque de Pierre I, c'est le style baroque qui préside à la naissance de Saint-Petersbourg, avec notamment le fameux architecte italien Bartoloméo RASTRELLI. C'est le néo-classicisme qui va caractériser le règne de Catherine II. L'architecte français VALLIN DE LA MOTHE, les italiens RINALDI et QUANRENGHI, l'écossais CAMERON, continueront l'œuvre commencée par Pierre Le Grand. Mais cette magnificence ne se cantonne pas aux limites de la Fontanka, canal qui ceinture la ville. Saint-Petersbourg est entouré de palais impériaux dont les plus fameux sont certainement le Palais POUCHKINE appelé autrefois «Tsarskoïe Selo», c'est-à-dire «le bourg du Tsar», chef d'œuvre d'architecture baroque et le Palais Pavlovsk, du nom de Paul I, fils de Catherine II. Si la construction du Palais Pavlovsk comporte trois périodes, il est néanmoins entièrement un monument de l'époque classique. Résidences d'été des tsars et situés en pleine campagne, ces palais nous font retrouver la richesse exubérante de l'Ermitage.

Saint-Petersbourg fut le théâtre des événements de la Révolution russe de 1917, dont le dernier témoin, le croiseur Aurore, demeure à quai, sur la Néva. La ville était pour tous le symbole des empereurs russes et c'est la raison pour laquelle Lénine décida de transférer la capitale de la nouvelle URSS à Moscou. C'est ce qui sauva Saint-Petersbourg de l'architecture Stalinienne qui aurait défigurée la ville.

Il nous fut également donné d'assister à une représentation de Boris GOUDOUNOV, opéra du compositeur russe MOUSSORGSKI, d'après la tragédie de POUCHKINE. Ce drame historique en trois actes, confronte le peuple avec son Tsar Boris et le faux Dimitri. Cet opéra fut donné dans le magnifique théâtre MARINSKI.

Les autorités de Saint-Petersbourg font tout pour protéger ce patrimoine historique. Lors de nos visites, nous avons pu voir

un peu partout des travaux de rénovation en cours. Cependant quel contraste entre la richesse de ces palais et la misère dans laquelle semble vivre la population.

En effet, ce voyage a aussi été l'occasion de nous rendre compte de la situation actuelle en Russie. Les problèmes économiques et sociaux semblent particulièrement aigus. Le marché noir prend de plus en plus d'ampleur et le spectacle de ces gens réduits à vendre tout et n'importe quoi sur les trottoirs, dans les couloirs du métro, pour se procurer de l'argent est particulièrement significatif et désolant. A titre indicatif, le salaire moyen d'un professeur varie entre 200 et 250 Francs. Quant au rouble, monnaie officielle, il ne vaut plus rien : il en faut 800 pour acheter un dollar. Les commerçants préfèrent de beaucoup les devises étrangères solides comme le Franc, le Mark et surtout le Dollar.

Il faut cependant faire preuve du même optimisme que les Russes. Eux-mêmes disent que le pire ne peut que s'améliorer. C'est peut-être ce que pourront constater les participants à un éventuel second voyage à Saint-Petersbourg. En effet, la Commune de Neuvecelle reste en rapport avec la ville, et peut-être, dans quelques années, pourrions-nous admirer la plaque posée sur la «Maison de la Tour» !

Marie BAR

QUELQUES INFORMATIONS

C.E.I. : Communauté des Etats Indépendants, créée en 1990.

Superficie : 22,3 millions de km².

Langue : plus de 120 sont parlées, mais le russe, langue officielle, est la langue maternelle de 150 millions de citoyens.

Religion : très contrôlée sous le régime soviétique, la pratique religieuse est pourtant restée vivante. Religion principale : culte orthodoxe. 45 millions de Musulmans, 3 millions de Juifs.

Saint-Petersbourg : située au bord de la Mer Baltique, au fond du golfe de Finlande, à l'embouchure de la Néva. Elle compte 4 676 000 habitants.

Fondée en 1703 par Pierre Le Grand. Capitale de l'Empire russe.

Débutée en 1917, devient LENINGRAD et perd son statut de capitale. Retrouve récemment son ancien nom : Saint-Petersbourg.

LA BIBLIOTHÈQUE A SAINT-PETERSBOURG

Des représentants de la Bibliothèque de Neuvecelle, participant au voyage, ont pris contact avec une école de Saint-Petersbourg, dans laquelle les enfants apprennent le français depuis les classes primaires.

Accompagnés de Monsieur DURET et de quelques membres du groupe, ils ont été chaleureusement accueillis et ont participé au goûter de fin d'année des élèves. Ces derniers leur ont offerts un spectacle de poésies et de chansons françaises.

Certains d'entre eux, dans le cadre de l'école, ont déjà fait des séjours au Havre, ville avec laquelle Saint-Petersbourg est jumelée.

A l'occasion de cette rencontre, des livres français leur ont été offerts par la bibliothèque.

Un des élèves de cette école a déjà trouvé un petit correspondant Neuvecellois : Rémi. Nous espérons que d'autres échanges pourront avoir lieu avec cette école.

De Panevezys à Neuvecelle...

Zivilé, Daiva, Giedrius, Juratė... ces prénoms semblent venir d'un autre monde ! En fait, ils viennent d'un petit pays de 65 000 km², de 3 700 000 habitants, coincé entre la mer Baltique et la Russie, où les montagnes ne dépassent jamais plus de 300 mètres d'altitude : La LITUANIE.

Après trois jours de voyage passés dans un vieil autobus de l'ère soviétique et 2 500 kilomètres de route parcourus à travers la Pologne et l'Allemagne, neuf jeunes lituaniens âgés de 16 à 17 ans, accompagnés de leur professeur de français arrivent enfin à Neuvecelle le 12 juillet 1993 pour un séjour de quinze jours. Pour la première fois, ils quittent leur pays à destination de l'occident.

Le voyage en autobus est offert par l'Ambassade de France en Lituanie, dans le cadre de l'opération «été en France», à 120 jeunes lituaniens répartis dans l'ensemble de l'Hexagone. Les jeunes participants au voyage ont été sélectionnés à la suite d'un concours de français organisé dans chaque établissement scolaire.

Des familles d'accueil ont généreusement accepté de les héberger. Un programme d'animations, de visites leur est proposé et leur permet de se perfectionner dans l'usage de notre langue, de découvrir notre culture et notre pays.

Ainsi, ils ont pu assister au feu d'artifice, au festival des sports acrobatiques, à la fête du sauvetage où ils ont remporté une coupe en récompense de leur brillante prestation aux épreuves de la rame. Des excursions à Yvoire, Novel, Bise... ont été l'occasion de leur faire découvrir le

charme de notre région et la diversité de nos paysages.

La visite de la Société des Eaux a fait l'admiration de nos hôtes qui ont avoué n'avoir jamais vu une entreprise où la technologie est si avancée.

Ces jeunes gens d'une extrême gentillesse, parlant un français parfois hésitant, mais le comprenant parfaitement, ont été heureux de parfaire leurs connaissances théoriques. Quel éblouissement dans leurs yeux de découvrir un mode de vie si différent, quel émerveillement devant des choses qui nous paraissent pourtant banales.

De toute évidence, rien ne sera plus, pour eux, comme avant ! Ces quelques jours passés ensemble et c'est la vision du monde qui prend une autre dimension. Leur amour pour la France est encore plus grand, leur intérêt pour notre langue encore plus important, leur envie de faire évoluer les choses dans leur pays encore plus forte.

Pour les familles d'accueil, cette expérience aura aussi été très enrichissante, des moments forts en émotion, en amitié et en ouverture ont été partagés et personne n'est prêt d'oublier ces jeunes si avides de connaissances. Des liens solides et durables se sont créés entre tous, hôtes et invités ne demandent qu'à recommencer et peut-être même en inversant les rôles !

Que les artisans de la réussite de cette opération soient remerciés. Ce fut un réel plaisir d'accueillir ce groupe et de constater que la France, notre pays, que parfois nous décrions, a un tel rayonnement.

Catherine FAVRE



La vérité et le verdict... ...au fond de l'urne

AVANT-PROPOS

La fin du millénaire arrive à grands pas. Tout s'accélère. Ce siècle d'énormes bouleversements humains, secoué par deux guerres mondiales, et générateur d'extraordinaires progrès dans les domaines de la technologie et de la médecine, n'a cependant pas su réduire les inégalités. Bien au contraire, les robots et la haute technicité ont jeté trop de personnes dans le monde inadmissible des exclus. L'hyperproductivité dans un système de rentabilité et de surconsommation génère forcément des laissés pour compte. L'automation et l'informatique ont bouleversé le monde du travail. La machine dévore l'emploi, alors on dégraisse, on restructure et on arrive au chiffre intolérable de plus de 3 240 000 chômeurs, sans compter plus d'un million de personnes qui sont «en traitement social» et échappent ainsi aux statistiques.

Ce déferlement du chômage et l'accumulation des «affaires» ont précipité le pays dans une crise économique et morale. C'est dans la plus grande sinistrose que se sont déroulées les élections législatives qui feront l'objet du premier chapitre de cet article.

L'idéologie du pessimisme a envahi toute l'Europe. Le siècle a commencé à SARAJEVO, avec la première guerre mondiale et il s'achève à SARAJEVO dans cette sanglante absurdité. N'est-ce pas troublant ?

La tragédie de l'ex-Yougoslavie, le raz-de-marée du chômage, la tempête monétaire qui vient de dévaster le SME (Système Monétaire Européen), les économies sinistrées et le GATT rendent l'Europe malade.

Face à toutes ces souffrances sociales, le réflexe des nations et des peuples est le repli sur soi.

Le marché commun, avec ses 350 millions d'habitants, constitue pourtant une puissance. Pour redémarrer, il faut lui redonner de nouveaux objectifs, mettre un terme à l'abus bureaucratique de BRUXELLES. Il faut que l'Europe acquiert une identité. Cette impulsion devra être donnée par le nouveau Parlement Européen qui sera mis en place par des élections en juin 1994. Ces élections européennes constituent le deuxième chapitre de cet article. A partir du 1er novembre 1993, la CEE est devenue l'UE, Union Européenne, grâce à la mise en place du traité de Maastricht.

Et plus près de nous, décentralisation oblige, les feuilles des impôts locaux qui s'alourdissent. L'Etat peut contenir ses déficits, refiler de nouvelles dépenses aux collectivités et rogne sur les recettes des collectivités. A l'inverse de l'Etat, les déficits leur sont interdits. Il ne reste donc plus aux collectivités, donc à la Région, au Département et à la Commune, que l'exutoire des augmentations fiscales !

Trop de taxes et d'impôts tuent et ralentissent la consommation et de ce fait augmentent le chômage. La France peut-elle se payer le luxe de la décentralisation actuelle avec les trois échelons que sont la Commune, le Département et la Région ?

Quoi qu'il en soit, le canton d'EVIAN sera concerné en

mars prochain par les élections cantonales (ou seront-elles repoussées en juin pour être groupées avec les élections européennes ?). Ces élections cantonales seront traitées dans un troisième chapitre.

Voilà du pain sur la planche pour un nouvel article.

I - ELECTIONS LÉGISLATIVES

En 1958, le Général de Gaulle voulait une majorité stable pour la République qui venait de naître. En d'autres mots, il fallait que le gouvernement soit assuré d'un soutien durable. Seul un scrutin uninominal majoritaire à deux tours, nommé aussi scrutin de circonscription, pouvait mettre fin à des années d'instabilité ministérielle et de prépondérance des partis sur la vie politique. Ce scrutin majoritaire à deux tours est aussi en vigueur pour les élections présidentielles.

Le mode de scrutin divise la droite et la gauche. En effet, la droite parlementaire est plutôt favorable au scrutin majoritaire et la gauche au scrutin proportionnel. Il y eut une exception en 1986, avec des élections à la proportionnelle et néanmoins perdues par la gauche. Mais elle les a gagnées avec le scrutin majoritaire en 1988.

Le but du scrutin majoritaire est double : jeter les bases de futures majorités parlementaires en constituant des alliances électorales et en même temps placer le candidat en état d'autonomie vis-à-vis de sa formation.

1) Divers scrutins depuis 1946 : le 13^e en 1993

1946 : 21,9 % d'abstentions.

Le PC domine avec 182 députés (28,3 %).

Gouvernement tripartite avec le PC, le MRP (qui s'éloigne de de Gaulle) et la SFIO : en mai 47, RAMADIER congédie les ministres communistes.

1951 : 19,8 % d'abstentions.

Le PC et les apparentés font 26,9 % des voix.

Mais le RPF, fondé par de Gaulle en 1947, obtient 121 députés. L'instabilité règne : d'abord avec PINAY (centre droit), ensuite avec MENDES-FRANCE (centre gauche) qui met fin à la guerre d'Indochine en 1954.

1956 : 17,2 % d'abstentions.

PC et apparentés font toujours 25,9 % des suffrages.

MENDES-FRANCE mène le Front Republicain avec la SFIO, les Radicaux-Socialistes et certains Gaullistes.

Les Poujadistes, force populiste d'extrême-droite apparaissent. COTY appelle Guy MOLLET. La 4^e République s'écroule, prise dans le piège de la guerre d'Algérie.

1958 : 22,8 % d'abstentions.

De Gaulle devient président de la 5^e République.

L'UNR, le nouveau parti gaulliste, gouverne avec les RI et le MRP. Barricades, putsch, OAS, référendum. Il faut quatre ans pour régler le conflit algérien.

1962 : 31,3 % d'abstentions.

De Gaulle gagne le référendum sur l'élection directe du Président de la République. Après dissolution de l'Assemblée Nationale, l'UNR est le grand vainqueur de ces élections. 233 députés.

1967 : 18,9 % d'abstentions.

La majorité est reconduite de justesse. La gauche non communiste, menée par MITTERRAND, autour de la FGDS, progresse. Un centrisme d'opposition survit.

1968 : 20 % d'abstentions.

Le mouvement de mai amène la dissolution. Un vote de réaction se produit. L'UDR seule obtient la majorité absolue à l'Assemblée (293 sièges).

1973 : 18,7 % d'abstentions.

L'Union de gauche progresse. Les gaullistes, giscardiens et centristes ralliés emportent la majorité. Les réformateurs (LECANUET, J.J. SERVAN-SCHREIBER, DUHAMEL) sont écartelés. L'UDR a encore 183 députés.

1978 : 16,8 % d'abstentions.

Vraie bipolarisation. Droite-gauche font presque jeu égal, avec deux blocs à gauche et deux à droite. Raymond BARRE est fortement critiqué pas ses alliés. Pour la première fois, on vote à 18 ans.

1981 : 29,1 % d'abstentions.

Dans la foulée présidentielle, MITTERRAND donne la majorité au PS avec 285 députés (les communistes passent de 86 à 44). Le PS bénéficie en fait du mode de scrutin qui amplifie sa victoire.

1986 : 21,5 % d'abstentions.

C'est le succès RPR (155) - UDF (131). Les socialistes disposent encore de 212 sièges. 35 pour les communistes. Grâce à la proportionnelle le front national a 35 députés. D'où la cohabitation MITTERRAND - CHIRAC.

1988 : 34,3 % d'abstentions !

A nouveau dans la foulée d'une victoire présidentielle, le PS emporte une majorité relative (275 sièges + 25 aux communistes). le scrutin majoritaire est rétabli et ne laisse qu'un député au F.N.

1993 : 30,8 % d'abstentions.

L'effondrement des socialistes assure à la droite une majorité écrasante à l'Assemblée.

Le RPR (247) et l'UDF (213) totalisent 460 sièges sur les 577 (80 %). Nouvelle cohabitation MITTERRAND - BALLADUR.

2) Le scrutin de 1993 :

a) L'état des lieux

Depuis 1981, les déficits de l'Etat et de protection sociale ont été multipliés par dix. Le pays compte près de cinq millions d'exclus, de laissés-pour-compte dont plus de trois millions de chômeurs.

1981 devait être le retour de la morale, mais la vieille gauche morale, issue d'un passé estimable, fut progressivement discréditée par les «affaires» : corruption, fausses factures, détournements de fonds publics, pots-de-vin, abus de biens sociaux... Des clans, un système de favoritisme et le clientélisme règnent sur la France.

Le «peuple de gauche» attendait une justice sociale, mais c'est le capital, grâce aux spéculations, qui est mieux rémunéré que le travail.

Douze ans de socialisme ont fait naître la désillusion, l'indignation, l'anxiété, un malaise général.

b) Le 1^{er} tour : 21 mars 1993

La campagne des législatives aura été plutôt décevante. Il est vrai que le résultat global était acquis dès le départ. La seule question fut, est-ce que le PS échappera à l'humiliation d'être dépassé par les écologistes. La droite doit gérer ses clivages. La France se résout à l'alternance avec détermination, mais sans beaucoup d'illusions. Le citoyen prend ses distances avec les hommes politiques. Et pour cause !

Le 1^{er} tour a été marqué par une défaite historique du PS et de ses alliés du MRG. On note une perte de quatre millions de voix par rapport à 1988. Le taux des abstentionnistes est de 30,70 %. RPR et UDF sont presque à égalité et ils recueillent ensemble, près de 39,62 % des suffrages. Le F.N. stabilise ses positions avec 12,69 %. L'entente des écologistes ne fait que 7,80 % et le PC, avec 9,14 % est en recul par rapport à 1988.

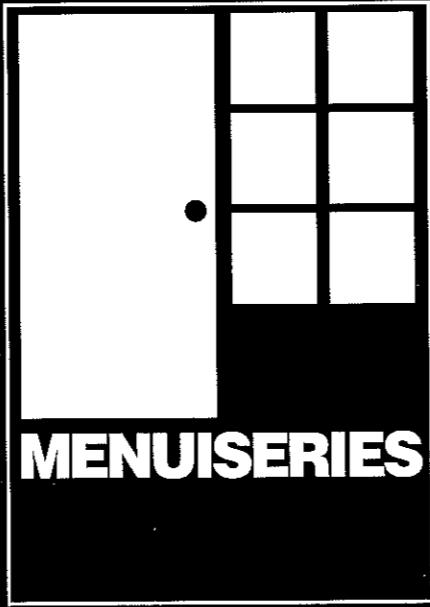
Pour les 292 communes haut-savoyardes, le nombre des électeurs inscrits est passé de 337 051 en 1988 à 368 987 en 1993, soit + 9,48 %.

38 candidats sont en lice dans les cinq circonscriptions du département, contre 27 en juin 1988.

Aucun des cinq sièges n'a été pourvu lors du premier tour. Dans la 2^e circonscription, le député sortant, Bernard BOSSON, secrétaire général du CDS, Maire d'ANNECY et actuel ministre des transports, n'obtient que 47,5 % alors qu'il avait été élu dès le premier tour en juin 1988 avec 57,83 %

Gedimat

Lombard



MENUISERIES

EVIAN
Tél. 50.75.02.28

THONON
Tél. 50.71.00.04

Résultats de la 5^e circonscription : THONON

Total	Inscrits	Votants		Exprimés			
5 ^e circonscription	83 258	54 601	65,58 %	51 531	61,89 %		
Canton d'EVIAN	16 384	11 110	67,81 %	10 567	64,50 %		
NEUVECELLE	1 443	985	68,26 %	954	66,11 %		
	MAZEAUD U.P.F.	LACROIX F.N.	COMONT P.S.	MAYLANDER Ent. éco.	VIVIEN S.E.	FAVRE Mt Rég. Savoie	GUICHARDAZ P.C.F.
TOTAL	18 943	7 083	7 554	6 515	7 671	1 206	2 559
% Exprimés	36,76	13,74	14,65	12,64	14,88	2,34	4,96
% Inscrits	22,75	8,50	9,07	7,82	9,21	1,44	3,07
Canton d'EVIAN	3 226	1 211	2 268	1 089	2 055	197	521
% Exprimés	30,53	11,46	21,46	10,31	19,45	1,86	4,93
% Inscrits	19,68	7,39	13,84	6,64	12,54	1,20	3,17
NEUVECELLE	294	107	176	139	187	11	40
% Exprimés	30,82	11,21	18,44	14,57	19,60	1,15	4,19
% Inscrits	20,37	7,41	12,19	9,63	12,96	0,76	2,77

Le PS perd 7 % par rapport à 1988 à Neuvécelle et 2 % sur la circonscription.

MAZEAUD (UPF) gagne 1 % à Neuvécelle et 7 % sur la circonscription.

Habituellement, lors des scrutins, 57 % des suffrages vont vers la droite à Neuvécelle. Lors de ce premier tour, la droite gagne 5 % (environ 62 % des suffrages) peut-être même plus, car les 14,57 % des suffrages pour l'Entente Ecologique ne peuvent être tous crédités à la gauche.

Le taux d'abstention est plus fort en Haute-Savoie (33,70 %) que la moyenne nationale (30,80 %) mais on a voté davantage qu'en 1988 (39,38 % d'abstention). La multiplication des candidatures est peut-être pour quelque chose, mais les 5,62 % de «blancs ou nuls» dans la 5^e circonscription prouvent que l'on n'a pas trouvé de «candidat à son goût» et montrent un certain attachement au suffrage universel. Les socialistes et les écologistes sont éliminés dès le premier tour.

Pour pouvoir se maintenir au 2^e tour, il faut recueillir 12,50 % des voix des inscrits. Dans notre circonscription seul MAZEAUD remplit le contrat avec 22,75 %. D'après le Code électoral, celui qui arrive en seconde position reste en lice. C'est le cas pour VIVIEN (9,21 %). COMONT (PS) manque de peu le 2^e tour avec 9,07 %.

Il faut noter qu'il ne fait que 21 % dans le canton d'EVIAN, alors que DUPESSEY et FROSSARD cumulaient 41 % en 1988. Les thèses extrémistes du F.N. obtiennent une progression des suffrages.

c) 2^e tour : 28 mars 1993

En Haute-Savoie, les quatre députés sortants Bernard BOSSON (UDF - CDS), Michel MEYLAN (UDF - PR), Claude BIRRAUX (UDF - CDS), Pierre MAZEAUD (RPR) l'ont emporté facilement.

Dans la 1^{ère} circonscription, Bernard ACCOYER (RPR), l'emporte.

La Haute-Savoie compte donc 3 députés UDF et 2 députés RPR.

En 1988, MAZEAUD était opposé à DUPESSEY (PS).

En 1993, il est opposé à VIVIEN, dissident RPR.

5^e circonscription

Sortant : Pierre MAZEAUD

1988	1993
URC - RPR 57,07 %	UPF - RPR 58,49 %
PS 42,93 %	Divers droite 41,51 %

Réélu : Pierre MAZEAUD

Inscrits	Votants		Exprimés		MAZEAUD (UPF)		VIVIEN (Divers droite)	
TOTAL : 83 256	49 094	58,97%	40 925	49,16%	23 937	58,49 %	16 988	41,51%
					28,7% des inscrits		20,4% des inscrits	
Canton d'EVIAN : 16 383	10 030	61,22%	8 284	50,56%	4 206	50,77%	4 078	49,23%
Neuvécelle : 1 443	866	60,01%	715	49,54%	366	51,18%	349	48,82%

Le taux d'abstentionnisme a passé de 30,80 % au 1er tour à 32,49 % au 2e tour pour l'ensemble de la France. En Haute-Savoie, ce taux est passé de 33,70 % à 38,61 %. Il est de 41,03 % dans la 5e circonscription et de 40 % à Neuvecelle.

Les exprimés sont passés à 53,03 % en Haute-Savoie, à 49,16 % dans notre circonscription et à 49,54 % à Neuvecelle. Les jeux étaient pratiquement faits, d'où cette démobilisation et la gauche était éliminée dès le premier tour.

MAZEAUD améliore, en pourcentage, son score de 1988. Il passe de 57,07 % à 58,49 %. Mais à cause de la faible participation, il perd 3 767 voix (23 937 contre 27 704 en 1988). Entre les deux tours de 1993, il ne gagne que 4 994 voix contre une progression de 9 317 pour VIVIEN. Un mystère des reports ? MAZEAUD gagne 980 voix dans le canton d'EVIAN (72 à Neuvecelle) et VIVIEN améliore son score de 2 023, il le double (+ 162 à Neuvecelle). La forte abstention et les bulletins blancs ou nuls très nombreux traduisent l'absence de représentation des formations de gauche.

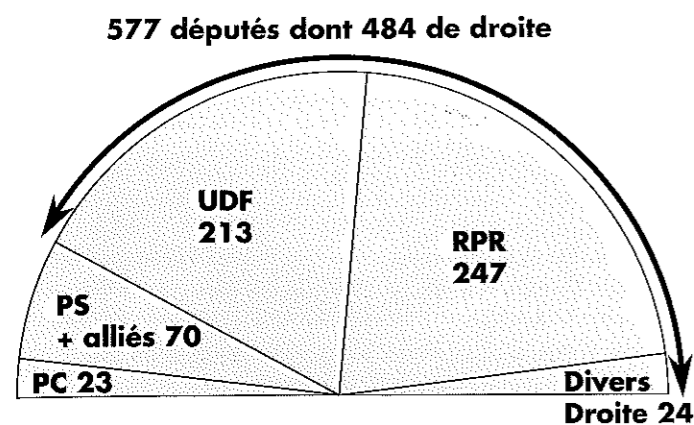
Cette absence historique se manifeste par les 16,64 % de bulletins blancs ou nuls ! VIVIEN a fait une percée sur la Vallée du Giffre. Il a nettement progressé sur le canton de SAINT-JEOIRE (peut-être grâce au report des voix de l'extrême-droite). Le petit écart dans le canton d'EVIAN et le gain important des voix par VIVIEN est dû à un revirement d'une partie de l'électorat de gauche, ainsi qu'à la réputation de «parisianisme» que l'on a faite à MAZEAUD.

L' élu de la 5e circonscription est donc Pierre MAZEAUD, Président de la Commission des Lois de l'Assemblée Nationale, Président de la Commission des Finances de la Région Rhône-Alpes. Jacobin farouche et fier de l'être, il reste fidèle partisan d'une démocratie centralisée, tout en s'occupant de sa circonscription du Chablais et de la Vallée du Giffre.

Il critique la politique du Conseil Général dans le département en dénonçant le déficit des infrastructures, des moyens de communication, le réseau inadapté où la circulation, devient impossible et dangereuse. Il estime que l'autoroute Sud-Léman est un élément déterminant de la vie économique du Chablais. De ce fait, il l'a fait inscrire au schéma directeur en mars 1988 par Jacques CHIRAC, alors premier ministre.

Espérons donc qu'il sortira le Chablais enfin de cet enclavement qui étouffe son économie.

d) Nouvelle majorité sortie des urnes



La moyenne d'âge est de 51 ans et demi (51 ans en 1988).

18 élus de moins de 35 ans (12 RPR - 6 UDF).

35 femmes contre 30 en 1988 : 29 de droite (18 RPR - 11 UDF).

32 célibataires parmi les 484 députés de droite.

Les 452 pères et mères de familles comptent 1 150 enfants soit 2,37 par député (moyenne des français : 1,8).

Total net de l'indemnité mensuelle parlementaire : 33 324,77 F

40 % appartiennent à des professions non salariées (17 % dans l'ancienne majorité).

75 professionnels de la santé (dont 51 médecins)

51 chefs d'entreprise

42 membres de professions juridiques (dont 37 avocats)

23 exploitants agricoles.

30 % sont membres de la fonction publique (plus de 65 % dans l'ancienne majorité).

12 % sont enseignants contre 44 % soit 58 (dont 21 professeurs d'université et 3 instituteurs). (162 enseignants en 1988).

Le RPR et UDF disposent ensemble d'une puissance exceptionnelle (460 députés).

C'est le sixième raz-de-marée depuis

- la «chambre introuvable», après les élections de 1815, constituée au neuvième par les petits nobles provinciaux qui avaient souffert sous la Révolution et l'Empire.

- L'assemblée de ruraux en 1871 : la noblesse terrienne conservatrice et provinciale.

- La chambre bleu horizon en 1919 : les lendemains de guerre sont encore synonymes de raz-de-marée conservateur. Mais là, il s'agit d'une victoire. Sur les 626 députés, 450 constituent des républicains modérés, des orléanistes, des catholiques traditionnels et sociaux et une poignée de bonapartistes et de monarchistes. C'est le bloc National.

- La revanche de mai en 1968 : sur 487 sièges, les gaullistes en remportent 293.

- Après l'élection de MITTERRAND et les fureurs verbales de VALENCE, c'est la gauche qui crée le raz-de-marée avec 285 députés au PS.

Ces majorités écrasantes se sont toutes écrasées elles-mêmes. Qu'en sera-t-il de celle de 1993 ? L'avenir nous le dira.

II . LES ELECTIONS EUROPEENNES

(voir les bulletins municipaux n° 7 pages 15 à 20, n° 12 page 25 et n° 13 pages 21 à 23).

En juin 1994 se dérouleront les 4e élections du Parlement Européen au suffrage universel.

a) Pourquoi le Parlement Européen ?

La Communauté Européenne est partie de celle du charbon et de l'acier (CECA), le 9 mai 1950, quand Robert SCHUMAN voulut «placer l'ensemble de la production franco-allemande de charbon et d'acier sous une haute autorité commune dans une organisation ouverte à la participation des autres Etats d'Europe». En 1957, l'intégration européenne fut poursuivie sur le plan économique général par le traité de Rome (25 mars 1957).

Ce fut la naissance du Marché Commun instaurant une libre circulation des marchandises et des personnes. Il établit une politique agricole commune.

Mais pour ne pas laisser aux seuls industriels et marchands, économistes et techniciens, le soin d'organiser l'Europe dans des domaines qui touchent à la vie quotidienne des citoyens, il fallait un porte-parole donc un Parlement pour l'Europe avec des députés ! Ces députés sont élus depuis juin 1979 au suffrage universel direct tous les 5 ans. Ils forment des groupes politiques et non pas nationaux.

Depuis les élections de 1989, l'Europe est Social-Démocrate.

Le Parlement comprend :	dont 81 élus français :
41 communistes	7 communistes
182 socialistes	21 socialistes
41 écologistes	9 écologistes
107 démocrates-chrétiens	8 centristes
19 gaullistes	26 pour l'union de l'opposition :
44 libéraux	12 RPR - 13 UDF
48 conservateurs	1 Centre National des Indépendants
15 extrême-droite	
21 divers	10 Front National.

L'Europe est rose, verte, rouge. Qu'en sera-t-il après les élections de 1994 ?

b) Quoi de neuf depuis l'échéance de 1989 ?

Quand on observe la montée des eurosceptiques, on peut se demander si Aristote n'avait pas raison en déclarant que «les nations de l'Europe sont pleines de courage, mais parfois déficientes en intelligence».

Nos gouvernements et nos députés du Parlement Européen ont-ils été à la hauteur de leur tâche ? Ont-ils failli ? Pourquoi tous ces problèmes, ces impuissances et ce scepticisme ? Ont-ils su faire face aux événements ? Ont-ils dirigé ou subi les transformations ? Ils sollicitent nos suffrages lors des élections, ont-ils été dignes de notre confiance ? A nous d'avoir de la mémoire lors du prochain scrutin et de faire le bon choix selon notre conscience et leur travail accompli.

Gouverner, c'est prévoir et s'adapter.

Depuis les élections de 1989, le mur de Berlin est tombé. Les conséquences furent importantes. D'abord la réunification de l'Allemagne avec des conséquences inflationnistes et donc plus de rigueur et une certaine récession qui est diffusée à tout le continent. Ensuite tous les bouleversements de l'Europe de l'Est, avec l'éclatement de l'Union Soviétique, qui apportent un éclairage différent sur les nombreux problèmes auxquels l'Europe de l'Ouest doit faire face. Le vent de la liberté entraîné par la chute du mur de Berlin n'est pas du goût de tout le monde. Il détruit un équilibre qui date de quarante ans. Bien des feux des passions et de vieilles vengeances sont attisés. Ainsi l'ex-Yougoslavie a été et est encore le triste exemple d'un changement de frontière par la violence et la loi de la force, où l'on attend de voir qui gagnera pour donner raison, ce que malheureusement la Communauté Européenne a fait, soit par crainte, soit par refus de toute responsabilité nouvelle, en un mot, par défaut de politique européenne digne de ce nom. Les risques de conflits sont grands dans les pays Baltes par suite de crises économiques et de problèmes de nationalités. Que fera maintenant l'U.E. ?

A cette insécurité à nos frontières, s'est ajoutée la tempête monétaire qui vient de dévaster le système monétaire européen, créé le 13 mars 1979. Il sert à établir un mécanisme de stabilisation des changes entre les monnaies européennes. Mais en septembre 1992 la livre sterling et la lire italienne sortent du SME et la peseta dévaluée de 5 %. En novembre 1992 dévaluation de la peseta et de l'escudo de 6 %. En janvier 1993, dévaluation de la livre irlandaise de 10 %. En mai 1993 la peseta dévaluée de 8 % et l'escudo de 6,5 %. Dans cette crise monétaire, le franc est en première ligne. Les grands vainqueurs sont les spéculateurs qui ont gagné cet été de 4 à 8 milliards de francs en jouant contre notre monnaie. Cette crise actuelle constitue l'un des plus gros échecs qu'ait subis la construction européenne, et un véritable danger pour l'Europe.

Notre statut politique, économique et social est en péril. La menace n'est plus militaire, elle est insidieuse, économique et vient du vaste monde. Elle vient de l'Asie du Sud-Est qui se renforce et des Etats-Unis qui resserrent leurs liens avec le Canada et le Mexique et qui nous imposent le GATT.

c) Le GATT : Général Agreement on Tariffs and Trade

Accord signé à Genève en 1947, dans l'attente d'une mise en application de la charte de la Havane. Il est mis en place pour harmoniser les politiques douanières et pour établir un ordre commercial.

Depuis l'Uruguay Round, en septembre 1986, il englobe 117 pays. Son but est la libéralisation et l'expansion du commerce mondial, dans la recherche d'accords sur les produits industriels, agricoles, les services et la propriété intellectuelle. Mais comment concilier l'ouverture des frontières des pays industrialisés avec l'arrivée des flots de marchandises venant d'Asie du Sud-Est, du Maghreb ou d'Europe de l'Est, produites par une main-d'œuvre dont le coût peut varier de 1 à 80 par rapport aux normes occidentales. D'où les délocalisations et encore l'aggravation du chômage, véritable fléau européen. 100 000 chômeurs coûtent 8,5 milliards de francs par an. Le commerce mondial représente plus de 4 000 milliards de dollars.

Marchandises : 81 % Services : 19 %

60 % de produits agricoles 6 % : transports

11 % de produits minéraux 6 % : voyages

10 % de produits manufacturés 7 % : autres

Le poids de l'agriculture est énorme. Les Etats-Unis réclament une réduction des soutiens à l'exportation (- 90 %) et à la production (- 75 %).

Agricoles : la CEE propose - 30 %. La France reste marquée par la paysannerie. La mise en jachère d'une partie de ses bonnes terres, alors que des millions de personnes ne mangent pas à leur faim, cela devient insupportable.

Par ailleurs, subventions et protectionisme appauvrissent la nation, créent le chômage et multiplient les exclus. Le marché de l'audiovisuel est un autre gros problème. Les recettes américaines sur le vieux continent ont atteint 3,6 milliards contre 288 millions de dollars seulement pour celles de la CEE aux Etats-Unis.

«Jurassic Park» est l'exemple même de ce bulldozer américain qui dévore l'identité culturelle française. Le pire n'est pas encore arrivé ; il arrivera avec la numérique qui autorisera 100 à 150 chaînes chez soi. Comment se protéger contre ce bombardement des images par ce satellite ? Cela devient une industrie, ce n'est plus de la culture. 90 millions d'américains déjà sont illettrés. Les Etats-Unis n'ont plus le pouvoir économique, il est aux mains du Japon, mais leur principale ressource est la langue, d'où cette guerre de l'audiovisuel. Qui tient les images, tient le pouvoir. Prenons garde de ne pas laisser laminer nos valeurs culturelles, donc notre identité, par le rouleau compresseur de l'hégémonie audiovisuelle américaine !

Le GATT veut civiliser la jungle du commerce mondial, l'idée est noble, si le but est de supprimer la misère dans le monde. Les événements nous prouvent le contraire en Europe et ailleurs. L'ordre américain est en marche. A nous de limiter les dégâts.

d) Quelle Europe ?

Celle de Victor HUGO, en 1850, qui prédit qu'«un jour viendra où l'on verra ces deux groupes immenses, les Etats-Unis d'Amérique, les Etats-Unis d'Europe, se tenant la main par-dessus les mers». Est-ce le GATT, mais attention que cette main tendue ne devienne pas un bras qui nous étouffe !

Depuis Maastricht nous déplorons l'Europe technocratique de BRUXELLES. N'avons-nous pas refusé à l'Allemagne une Europe plus politique ? Voulons-nous une Europe de production, conforme au traité de Rome, de l'émulation et de la compétitivité, génératrice d'emplois ou une Europe de redistribution par des subventions, en faveur des prélèvements contre l'activité et donc contre l'emploi.

Il manque à l'Europe un organe de décision unique. Le droit de veto laissé à chaque pays paralyse l'Europe. Il faut renforcer le rôle du Conseil européen et du Conseil des ministres, imposer une présidence plus stable (ATHENES, donc la Grèce, va assurer la présidence à partir du 1er janvier. Quand on sait que le socialiste PAPANDREOU a retrouvé les rênes du pouvoir, il y a de quoi s'inquiéter. De 1981 à 1989, il a déjà gaspillé 12 milliards de dollars de fonds européens).

Envoyons donc des députés qui défendront ces thèses. Il ne faut pas que le parlement européen représente un lot de consolation pour recalés des suffrages nationaux.

Ces élections se préparent dans une Europe en crise, avec 61 % des français qui expriment des réserves sur l'Europe. Tous les partis sont touchés, même l'UDF. Politiquement les jeux sont ouverts. Le débat actuel n'est pas sur les idées, mais sur le nombre de listes à droite comme à gauche et sur le nom de la personnalité politique qui conduira la liste.

Une fois de plus la conscience européenne et l'Europe au service de l'homme sont absents des débats. L'essentiel, c'est d'être élu, dans quel but, ce n'est pas le fond du problème. Les intérêts personnels l'emportent toujours sur le sens de l'Etat. C'est triste !

III . LES ELECTIONS CANTONALES :

(voir les bulletins municipaux n° 5, 11 et 12).

En mars prochain, 16 cantons du département sont renouvelables, dont EVIAN où l'actuel titulaire est Marc FRANCINA. Dans le département, on prépare l'horizon 94 tout en pensant déjà à l'horizon 98. Le président actuel PELLARIN, Conseiller de CRUSEILLES, semble décidé à rempiler. L'idée qui se dégage aujourd'hui, serait de mettre en place suffisamment de «bossoniens» au sein de l'assemblée départementale pour pouvoir prendre le pouvoir en... 98. Le RPR et le PR semblent vouloir entreprendre la même démarche.

Le rôle du Conseil Général est important. Il s'occupe de toutes les affaires du département. Le conseiller est élu pour six ans, c'est un homme de terrain qui est le porte-parole des électeurs et des élus municipaux de son canton. Il est donc le mieux placé pour apporter une solution à bon nombre de nos problèmes qui nous assaillent dans notre vie quotidienne (emploi, scolaires, transport, logement, santé, formation, protection sociale...). Il faut donc un homme d'expérience, compétent et efficace, qui sache utiliser l'argent des contribuables par une gestion rigoureuse et équitable.

Le Budget Primitif s'élève en 1993 à 2 085 886 198 F

L'investissement représente 47 %

- la solidarité représente 19,75 %

- l'éducation et la formation 19,05 %

- la voirie 18,95 %

soit près de 60 %

- le remboursement de la dette représente 18 %.

Les petites subventions (249), représentent la bagatelle de 103,8 millions.

Une constatation : la Haute-Savoie, département touristique, ne consacre que 0,5 % de son budget annuel à l'activité touristique, activité créatrice d'emplois. Alors que le chômage a encore progressé de 20,9 % en un an dans notre département : (13,2 % dans la région Rhône-Alpes), on dénombre en août 1993, en données brutes, 30 208 demandeurs d'emploi.

Il nous faut un conseiller qui sache plaider la cause de notre canton auprès des instances départementales. Le désenclavement routier et ferroviaire du Chablais doit être inscrit comme prioritaire.

La question primordiale ne devrait pas être de savoir si une ligne est rentable ou non, mais pourquoi elle ne l'est pas, et comment faire pour changer cette situation. Le slogan de la SNCF n'est-il pas : «le progrès ne vaut que s'il est partagé par tous». En ce qui concerne le Chablais, on est loin du progrès !

La situation sociale, avec le taux de chômage le plus élevé de Haute-Savoie font que l'autoroute Sud-Léman est devenue une question de vie ou de mort pour le Chablais.

TGV et autoroute sont indispensables pour assurer un travail aux chablaisiens, donc pour la survie. Le Conseil Général aura du pain sur la planche. A nous de choisir l'homme de la situation, donc d'expérience.

CONCLUSION

Le monde politique est en ébullition. Cinq scrutins sont prévus de mars 1994 à septembre 1995 : cantonales, européennes, présidentielles (plus certainement des législatives dans la foulée) et municipales. Les partis politiques fourbissent les armes et réfléchissent aux meilleures tactiques pour amener un maximum d'électeurs dans leurs filets. La surenchère des promesses refléurira, demain on ramera gratis. A nous, par notre bulletin de vote, de séparer l'ivraie d'avec le bon grain.

Mais nos hommes politiques ont la mémoire courte, les promesses s'envolent bien vite et l'électeur de base fuit de plus en plus les urnes. Quand il ne trouve pas de candidat à son goût, le vote blanc n'est pas comptabilisé, il préfère donc aller à la pêche.

Ne pourrait-on pas faire l'économie de quelques scrutins ? Aujourd'hui la dérive des prélèvements obligatoires devient inacceptable : trop d'impôts, trop de taxes pèsent sur notre budget. La France peut-elle encore se payer le luxe de la décentralisation avec les trois échelons que sont la commune, le département et la région ?

Nous constatons que nos régions font souvent des dépenses somptuaires. Nos départements sont-ils trop pauvres et trop petits ? Alors il faut les supprimer et évoluer vers des régions qui joueront le rôle des Länder, comme en Allemagne.

Mais nos départements fonctionnent depuis deux siècles, leur structure est peut-être trop petite aujourd'hui. La solution serait peut-être de supprimer les régions budgétaires en regroupant deux préfectures. Les hommes politiques détiennent leur pouvoir par nos suffrages. Alors, en cette fin de siècle, méditons les paroles de SOLJENIT-SYNE : «Le XXe siècle ne correspond à aucune avancée morale de l'espèce humaine».

Il fut le théâtre d'exterminations sans précédent, d'une anémie de la culture, d'un déclin de l'esprit humain. Quelle raison avons-nous d'espérer que le XXIe siècle sera meilleur ?».

Francis GRIMONT

Née de la pluie et de la fonte des neiges, l'eau d'EVIAN prend sa source au cœur des Alpes millénaires.

C'est là que pendant de longues années, elle suit un parcours souterrain connu d'elle seule à travers un filtre naturel unique, constitué de roches et de sable fin. Lentement, elle se purifie et se charge en minéraux essentiels à la vie.

C'est ainsi que la montagne lui transmet sa minéralité spécifique, équilibrée en calcium et en magnésium pour que, jour après jour, l'eau minérale d'EVIAN vous transmette les forces de la montagne.

SCREG SUD-EST
TRAVAUX PUBLICS ET PARTICULIERS
ROUTES, AUTOROUTES
ET ASSAINISSEMENTS
REVÊTEMENTS SPÉCIAUX

CONSULTEZ-NOUS !

AGENCE D'ANNECY
B.P. 4
74961 CRAN GEVRIER Cedex
Tél. 50.67.28.88
Fax 50.67.80.36

CENTRE DE THONON
Z.I. de Vongy - B.P. 249
74206 THONON LES BAINS Cedex
Tél. 50.71.43.16 - Fax 50.26.67.61

ACCES DIRECT
I N G E N I E R I E

179, Route de Tarascon
BP 809
84081 AVIGNON CEDEX 2
Tél. 90.88.40.00
Fax 90.88.11.60

CENTRE D'EXPERTISE NOVELL
8 ans d'expérience des réseaux Novell
Une équipe d'ingénieurs à votre service dans toute la France

INVESTISSEMENTS

Réalisations 1993 et projets 1994

Après une pause dans ses investissements la Commune de Neuvecelle a repris son programme de travaux de telle sorte que le cadre de vie des Neuvecellois soit en permanente amélioration.

A - LES TRAVAUX DE VOIRIE

1 - AMÉNAGEMENT DE L'AVENUE DE MAXILLY

Après la mise en souterrain des câbles aériens dans le village de Verlagny c'est la partie de l'Avenue de Maxilly (CD 21) comprise entre la Commune de Maxilly-sur-Léman et la voie d'accès aux ateliers municipaux qui a fait l'objet d'une mise en souterrain des câbles aériens. Les réseaux téléphone, électricité basse tension et éclairage disparaissent ainsi de la vue des riverains. Ce sont plus de 541 mètres de réseaux mis en souterrain et environ 550 mètres de câbles déposés. Les travaux dont le maître d'ouvrage est le Syndicat Départemental d'Electricité sont réalisés par l'entreprise ETDE sous la surveillance de la Direction Départementale d'Annecy. Coût des travaux 324 000 F TTC pour la mise en souterrain du réseau électrique basse tension dont 129 600 F TTC de subvention SELEQ. Reprise de l'éclairage public : 169 772 F TTC dont 23 833 F de subvention SELEQ. Mise en souterrain des réseaux France Télécom 204 335 F.

Suite aux travaux de mise en souterrain des réseaux Avenue de Maxilly un aménagement d'une partie du CD 21, dans la traversée de Chez GRANJUX a été entrepris. La section de la voie reprise se situe entre la voie du Parc des Vernes et le garage GREPILLAT. Ces travaux comprennent : la construction d'un nouveau collecteur de 800 mm de diamètre (traversée CD 21) la pose d'un collecteur de récupération des eaux pluviales sous la chaussée, la construction de part et d'autre de la route d'un trottoir de 1,2 mètre à 1,5 mètre de large ainsi que la reprise totale de la chaussée: enrobé, signalisation horizontale. La Commune est maître d'ouvrage des travaux. La maîtrise d'œuvre est assurée par la Subdivision de l'Équipement d'EVIAN. Les travaux relatifs à la voirie ont été attribués à l'entreprise BUISSON CHAPUY. Coût total des travaux 776 426 F TTC dont 547 340 F TTC de travaux à l'entreprise BUISSON CHAPUY. Outre l'embellissement d'un quartier ces travaux ont pour but d'améliorer la sécurité routière et des piétons dans un secteur où la circulation est devenue assez dense. Une partie des travaux sera prise en charge par le Conseil Général sous la forme de subvention (Fonds Genevois) et d'une participation pour les travaux de type rase campagne.

2 - AMÉNAGEMENT D'UNE PARTIE DES AVENUES DE MONTIGNY ET DE VERLAGNY

Suite à la mise en souterrain des réseaux aériens sur la partie Ouest de l'Avenue de Montigny et le bas de l'Avenue de Verlagny des travaux de reprise de la voirie sont réalisés. L'aménagement consiste en une restauration de la surface de la chaussée : délimitation d'emplacement de stationnement à l'aide de dalles et de pavés, traitement minéral du carrefour devant le Café de la Mairie et reprise de l'enrobé. Maître d'ouvrage, la Commune a confié la conception aux architectes paysagistes DEN HENGST - HENCHOZ. La maîtrise d'œuvre fut assurée par la Subdivision de l'Équipement d'EVIAN. Les travaux principalement confiés à l'entreprise Jean LEFEBVRE s'élevèrent à 943 940 F TTC. Le Conseil Général de la Haute-Savoie verse une subvention de 300 000 F pour cet investissement.

Avec la réalisation de cette tranche de travaux l'aménagement du village de Verlagny est achevé. Contigus aux abords de la Mairie les travaux ont été menés avec une préoccupation de cohérence. Les mêmes matériaux ont été ainsi utilisés.

3 - CONSTRUCTION D'UN COLLECTEUR SECONDAIRE ENTRE LA PLACE DE L'ÉGLISE ET LE CIMETIÈRE

La reconstruction d'un collecteur secondaire sur ce secteur s'est avérée importante pour disposer d'un réseau toujours plus complet et performant. Les travaux confiés à l'entreprise BUISSON CHAPUY représentent un montant de 321 600 F TTC. Ces travaux se sont déroulés sous la responsabilité du Syndicat Intercommunal d'Assainissement d'Evian et des Communes Environnantes qui en assure la maîtrise d'œuvre. La participation financière de la Commune consistera en un versement d'une annuité en remboursement d'un emprunt, remboursement sur 15 ans.

4 - AMÉNAGEMENT DU PARC DE NEUVECELLE

La deuxième tranche d'aménagement a commencé à la fin du printemps pour se terminer début juillet. Les travaux ont consisté cette année en la réalisation d'un parking en tout-venant pouvant accueillir environ 25 voitures. Un joli mur en pierres de Meillierie sépare au Sud ce parking d'une belle aire de pique-nique engazonnée. Située en bas d'un étang, la zone de pique-nique est équipée de tables bancs, d'un barbecue et de jeux d'enfants. Surplombant cette aire, un ponton a été construit le long de l'étang dont une partie a été curée. Le promeneur possède dès lors un poste d'observation idéal pour contempler le milieu d'une roselière. Le parcours de santé réalisé en 1992 s'est vu quant à lui doté de quelques éléments pour les exercices physiques : barres fixes, abdominaux...

La réalisation de cette seconde tranche de travaux a été faite par l'entreprise SERP de Vétraz-Monthoux sous la conduite de Monsieur Laurent DAUNE, architecte paysagiste. Coût de la 2e tranche 400 000 F y compris la maîtrise d'œuvre. Le Conseil Régional a versé une subvention de 30 % du montant des travaux hors taxes. A noter que le parc a été répertorié par le Ministère de l'Environnement comme zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique. Il est en conséquence demandé à tous les promeneurs de respecter ce bel ensemble naturel du pays du Léman.

B - AUTRES TRAVAUX

Des entreprises ou les Services Techniques de la Commune ont réalisé les travaux suivants :

- Changement de l'éclairage public Avenue de Lécherot et dans la partie supérieure de l'Avenue de Verlagny.

- Reprise des enrobés Avenue de Verlagny, Impasse du Club Hippique, Chemin des Peupliers, Avenue de Forchex, Avenue des Mélèzes.

- Pose d'un collecteur d'eaux pluviales de 600 mm Avenue d'Evian entre l'Avenue Seuvay et l'Avenue du Flon. Ces travaux ont été entrepris pour collecter une partie des eaux pluviales des futurs immeubles de Milly.

- Réfection complète de la toiture de la Mairie avec la reprise de la zinguerie, cheneaux...

- Réfection des locaux du rez-de-chaussée au Clos Cachat pour un local plus adapté pour les activités du Club des Aînés.

- Isolation phonique de la cantine scolaire : ce travail a été intégré à l'opération 1000 cantines soutenue par le Ministère de l'Environnement. Une subvention a été versée par l'État à ce titre.

- Cimetière : poursuite de son aménagement notamment dans la partie Nord : pose de caveaux et enrobé.

- Signalisation verticale : outre les panneaux

routiers posés pour améliorer la sécurité dans tel ou tel secteur 47 plaques de rue ont été posées. Ces nouvelles plaques ont été conçues pour s'accorder avec les petites plaques de numérotation des maisons dont il est fait état dans l'article "Numérotation" (un "plus" dans la commune).

C - LES ACQUISITIONS

La Commune a été amenée cette année à changer le véhicule assurant le transport scolaire. L'ancien car Peugeot J9 acquis en 1983 est remplacé par un bus Renault Master 3T5 version turbo diesel. Ce bus peut transporter 33 enfants de moins de 12 ans. Coût total : 286 632 F TTC. Une aide du Conseil Général sera perçue pour cet investissement.

Parmi les différentes petites acquisitions on notera l'achat d'un matériel de traitement UV de l'eau installé au réservoir du Pelloux.

La Commune entend par ces investissements poursuivre l'amélioration de ses Services.

Si une esquisse des projets pour l'année 1994 peut être faite elle ne peut comprendre l'ensemble des futures réalisations qui ne seront déterminées qu'au vote du Budget Primitif 1994. Parmi les travaux on notera tout d'abord l'aménagement de la place de Milly. Cette place sera le complément nécessaire au programme de construction des 36 logements. La place sera un espace important pour Milly puisqu'elle devra faire le lien entre ce qui est construit et l'existant. Dans le même secteur l'Avenue d'Evian fera l'objet d'un réaménagement.

Une amélioration du cheminement piéton est enfin programmée entre la Route de Grande Rive et le Rond-Point. Si les aménagements prévus sont bien définis, les travaux ont de leur côté du mal à se mettre en route en raison des exigences des concessionnaires des réseaux. La construction d'un trottoir permettra un déplacement plus sûr des promeneurs le long d'une des sections routières les plus fréquentées de Neuvecelle.

Vincent FONTAINE

Equipements K7

Ets Loridant Père et Fils

**FABRICATION
ACCESSOIRES AUTO**

74500 NEUVECELLE SUR EVIAN
Tél. 50.75.10.79
Télex : Loridant 385749 F

**ENTREPRISE
GAUTHIER**

CURAGE D'ÉGOÛTS - VIDANGES

INSPECTION TÉLÉVISÉE

COLLECTEUR DE DÉCHETS
LIQUIDES OU PÂTEUX

NETTOYAGES INDUSTRIELS

01120 MONTLUEL
Tél. 78.06.02.16 - Fax 78.06.57.75

LA GRANGE AU LAC

Le jeudi 20 mai 1993, peu après 20h30, jaillissaient du cœur du bois des Mateirons les premières notes d'«Une vie pour le tsar» œuvre de Glinka, retransmise sur les ondes nationales de France Musique. Un chef mondialement renommé offrait à 1200 privilégiés cette musique vibrante du père de la musique russe. Une petite pluie rappelait que cet événement n'aurait pu avoir lieu sans elle, la pourvoyeuse de ces précieuses molécules qui, après 15 ans de vie souterraine, remplissent les divines bouteilles que le monde entier consomme. Un nouveau lieu de musique était né, d'emblée prestigieux, la «GRANGE AU LAC», enrichissant notre commune et surclassant d'emblée les modestes lieux de concert qu'étaient l'Abbaye de Maraîche et l'église paroissiale.

Comment cette naissance a-t-elle eu lieu ? Pourquoi Neuvecelle et pas Evian ? Nous avons tous été intrigués de découvrir un beau matin de 1992 dans le bois des Mateirons, l'activité insolite de bâtisseurs nivellant un terrain entre les témoins de la Belle Epoque, l'Hôtel Royal, l'Hôtel Ermitage et feu la ligne du funiculaire puis y installant de grandes palissades de bois.

Tout a bien sûr commencé en 1976 avec la création du Festival de Musique d'Evian et du Concours de Quatuor à Cordes sous l'impulsion de Robert Lassalle et de Serge Zehnacker avec l'accord du Président Antoine Riboud. Avec une énergie admirable, ils ont développé d'année en année ce germe musical évienais et l'ont propulsé vers le peloton de tête des Festivals de Musique français. Mais ce succès imposa des capacités d'accueil sans cesse accrues. L'auditorium du Casino d'Evian malgré des aménagements ingénieux ne fut plus de dimension suffisante et le petit Théâtre encore moins. Le succès se confirmant les vedettes prirent le relais et Mstislav ROSTROPOVICH fut nommé

Directeur du Festival. Violoncelliste virtuose, mondialement admiré, devenu chef d'orchestre réputé et grande star (tsar?) médiatique ce musicien d'origine russe prit en main le Festival appuyé par son ami Antoine Riboud qui avait su l'attirer sur cette rive du lac sans toutefois lui faire oublier les bords de la Mer Noire où il est né (à Bakou). Plus pétillant encore qu'une eau de Badoit, il imposa rapidement sa marque aux Rencontres Musicales en leur donnant de nouvelles impulsions et de nouvelles orientations. La musique russe prit alors une place de choix dans les programmes. Mais qui dit musique russe dit aussi musique chorale, souvent formations instrumentales conséquentes et donc nécessité d'une surface de scène plus vaste. Une cantate de Prokofiev se serait révélée bien difficile à produire dans l'Auditorium et il n'y avait que 800 places. Une scène plus grande et une capacité en spectateurs accrue étaient impossibles à concilier dans les locaux existant du Casino. D'où la décision de créer une nouvelle salle plus spacieuse dédiée à la musique et digne des désormais célèbres Rencontres Musicales d'Evian.

La première idée fut de s'inspirer de la commune de Gstaad en Suisse qui accueille chaque année un festival de musique dans un auditorium provisoire, sorte d'immense toile de cirque pouvant contenir plus de 2000 personnes. Mais diverses raisons conduisirent vite à l'abandon de ce type de structure légère : acceptable dans un pré du Valais, une tente était beaucoup moins adaptée au milieu urbain et gare aux gouttes d'eau d'un printemps pluvieux claquant sur la toile au beau milieu d'un pianissimo ! On songera un temps à remplacer simplement la toile par une structure bois mais tout en gardant son caractère temporaire. Mais peu après la catastrophe du stade Furiani à Bastia, les structures provisoires faisaient légitimement peur. Finalement la réflexion architecturale aboutira à

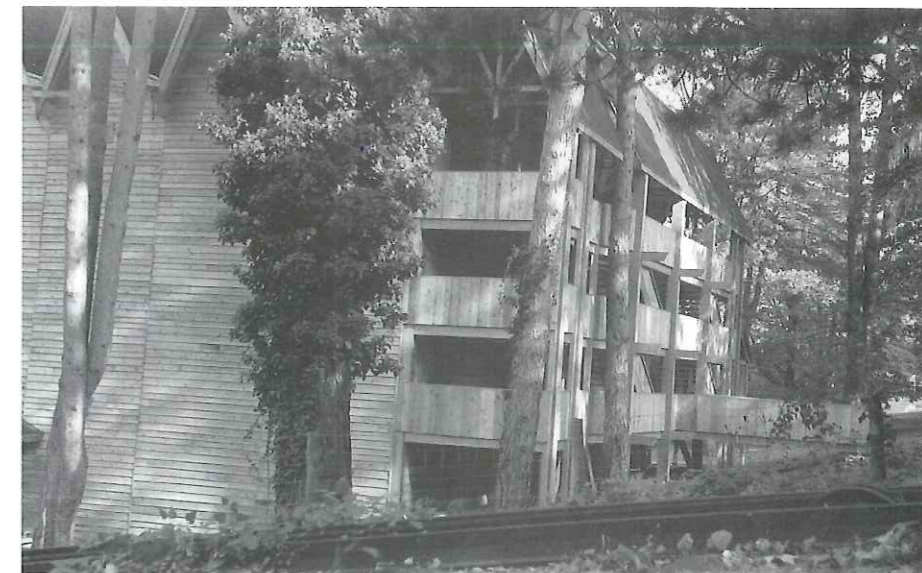
une conception de structure légère mais définitive alliant l'originalité, la rapidité de réalisation et la limitation des coûts, le bois étant l'élément de base de la construction. Mais où trouver une surface pouvant accueillir une grande salle de concert ? A Evian, les terrains libres ne sont pas légion et il n'y avait guère que le parc jouxtant le nouvel établissement thermal (Les Chavannes).

Le refus de la municipalité d'Evian d'octroyer cet emplacement conduira les responsables

La Grange dans son écrin de verdure

du projet à se tourner vers les hauteurs et naturellement le site des Mateirons s'imposera : appartenant à la Société des Eaux, il jouxte les fleurons du groupe touristique le Royal et l'Ermitage. Un permis de construire sera déposé à la Mairie de Neuvecelle le 29.04.92. Et c'est ainsi que furent établies les bases d'un chantier qui allait donner vie sur notre commune à ce haut-lieu de musique. Comme nous l'avons dit, très vite le parti pris du bois s'était imposé ce qui permit l'édification d'une structure insolite, bien loin de la structure en bois locale, le chalet savoyard mais plutôt une habile synthèse de l'usine à toit à plans inclinés et de l'Isba russe. Peu étonnante cette référence russe compte tenu de la forte personnalité du chef et directeur du Festival. Nouveau lien de Neuvecelle à la Russie (§ l'article «De Neuvecelle à Saint-Petersbourg») vérifié par la double signalisation en français et en russe sur le bâtiment et surtout par le choix du programme musical des Rencontres.

Le bâtiment. L'architecte Patrick BOUCHAIN (et BAOS) a donc développé une structure tout bois s'intégrant parfaitement dans l'écran de mélèzes des Mateirons. Le système constructif de la charpente est formé d'une série de 14 «fermes» identiques réparties selon une trame de 3,15 mètres et donnant cet aspect particulier du découpage du toit. Les accès sont conçus pour offrir une parfaite accessibilité et sécurité. Le revêtement extérieur est en «red cedar» blond du Canada et pin du Jura et prendra au fil du temps une teinte grise. Le bâtiment épouse la déclivité du terrain, les gradins étant disposés selon la pente et dominant la scène en contrebas. La salle ample peut contenir 1200 spectateurs : 800 places sur les gradins, 400 places sur les balcons en encorbellement sur les 2 faces latérales et le fond de la salle. La scène d'une surface de 260 m² est décorée de 120 troncs de bouleaux venus d'Europe Centrale supportant une passerelle destinée à accueillir les choristes. Ainsi conçue cette salle représente un vaste parallépipède de 44 mètres sur 22 mètres et d'une hauteur de 15 mètres ce qui a nécessité pas moins de 600m³ de bois...La charpente réalisée par l'entreprise Buisson sous la direction de Yves Marie Ligot est masquée par de grandes feuilles d'aluminium, éléments décoratifs mais surtout éléments d'une acoustique qui a été particulièrement étudiée sous la direction de M. Xu Yaying. Ceux qui ont eu le bonheur d'y écouter de la musique savent que le résultat est superbe. Tranchant avec la rusticité du bois omniprésent et avec les feuilles d'aluminium, six magnifiques lustres en cristal de Murano et de Bohême donnent une note de luxe à cette Grange. La fonction essentielle du bâtiment étant d'accueillir les Rencontres Musicales du mois de Mai, un chauffage a été prévu mais non adapté à une utilisation hivernale. Les équipements de



En 1995 cette voie verra-t-elle monter un Tsar ou un Président ?

sonorisation et d'enregistrement sont loués en fonction des besoins. Le coût de l'opération est d'environ 14 millions de francs dont 6 millions pour la construction de la salle hors équipement. Le chantier a duré environ 6 mois. Toutes performances remarquables pour un auditorium pouvant accueillir 1200 personnes. Cette réussite n'a pas échappé aux spécialistes et régulièrement ce bâtiment est l'objet de visites notamment d'architectes. Cette réalisation a été retenue par le Moniteur parmi les candidats à l'attribution du Prix d'architecture de cette revue professionnelle (le premier prix ayant été décerné à l'Opéra de Lyon construction immensément plus ambitieuse et...coûteuse). Cette salle dont la raison d'être essentielle est le Festival de Musique aura bien sûr d'autres utilisations tout au long de l'été et des intersaisons. Ainsi outre des concerts exceptionnels (désolé pour nos jeunes lecteurs, le Pop et le Grunge ne sont pas encore au programme) elle a abrité l'exposition «Le carrefour des Arts» du 10 juillet au 30 septembre dernier réunissant 22 artistes dont 16 de la région, ce qui a attiré 10000 visiteurs et 260 enfants des écoles. Beaucoup de promeneurs et de curieux ont dirigé leurs pas vers ce bâtiment nouveau et insolite. Les amoureux d'Evian et de Neuvecelle auront regardé avec peine la voie rouillée du funiculaire et la gare supérieure noircie par le feu. Ils rêvent que le succès de la Grange lui permette de justifier tout à fait son appellation lacustre par sa contribution à la renaissance de ce magnifique lien entre les Mateirons et les bords du lac, le funiculaire. Rêvons de voir un jour le Tsar venir au concert à la Grange en voiture à crémaillère. Les pessimistes diront que l'on a plus de chance de revoir un Tsar à Saint-Petersbourg que la résurrection du funiculaire...Pour les 19ème Rencontres Musicales qui auront lieu des 12 au 22 mai 94 c'est sans doute un peu tard mais la brillante réussite de la Grange au Lac invite à tous les rêves pour 95...

Daniel HEILIGENSTEIN

P.S. Mes remerciements à M. Pierre VIGLIANO pour ses précisions techniques.



L'aménagement du secteur de Milly

LES PRINCIPALES ETAPES

• Avril 1980 : Jean-Paul LUGRIN, étudiant en architecture présente un travail demandé par les élus : «Neuvecelle : éléments de réflexion pour un centre à Milly».

L'objet de cette étude repose sur les évolutions de la Commune qui a besoin d'une identité plus forte. Le choix de Milly est finalement privilégié du fait que le village réunit un certain nombre de conditions propices à l'établissement d'un centre :

- présence du groupe scolaire
- le parcellaire et la disponibilité en terrains sont tels qu'ils permettent à la Commune d'y imposer une zone concertée sans trop de difficulté.

L'aménagement de Milly devra se réaliser en tenant compte de 3 axes :

- affirmation de l'unité du nouveau Milly
- liaison et articulation habile avec l'ancien
- rapport entre le CD 21 et le bâti.

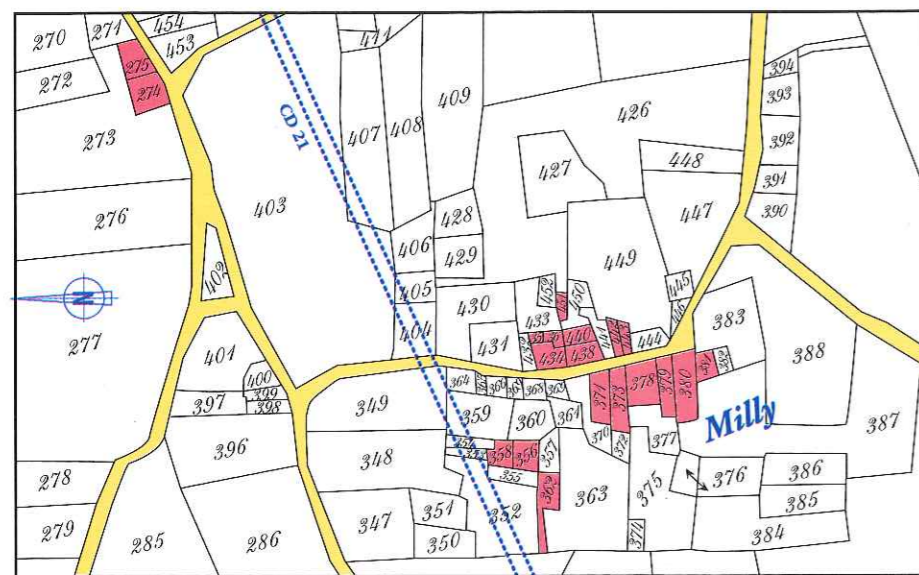
• 12 octobre 1990 : délibération du Conseil Municipal prenant en considération l'étude du projet d'aménagement de Milly et délimitant le périmètre des terrains affectés au projet et sur



Milly sans voitures !
Il est vrai que nous sommes en : 1915 - 1925 - 1935 (réponse en Mairie)

lesquels les demandes de construction peuvent se voir opposer un sursis à exécution.

• 7 juin 1991 : le Conseil Municipal de Neuvecelle institue un PAE (Programme d'Aménagement d'Ensemble) à Milly. Ce PAE est créé dans le but de demander une participation des constructeurs au financement des équipements publics. Les participations remplacent le versement de la Taxe Locale d'Équipement. Le programme des équipements figure dans cette délibération et doit être réalisé au plus tard le 1^{er} juillet 1998.



• 6 septembre 1991 : délibération du Conseil Municipal demandant la mise à l'enquête publique du projet d'aménagement de Milly afin d'obtenir la déclaration d'utilité publique pour l'acquisition du périmètre foncier et la réalisation des travaux nécessaires.

• septembre 1991 : délibération du Conseil Municipal engageant la concertation préalable à l'aménagement de Milly.

Milly en 1730
(seul le CD 21 actuel a été rajouté)

• 30 octobre 1991 : arrêté préfectoral prescrivant l'enquête publique.

• 9-24 décembre 1991 : enquête publique et parcellaire relatif au projet d'aménagement de Milly.

• 13 décembre 1991 : lancement du concours d'architecture et d'ingénierie pour l'aménagement d'une partie de la première tranche de Milly, par l'OPAC 74.

• 31 décembre 1991 : rapport du Commissaire Enquêteur.

• 9 mars 1992 : arrêté préfectoral déclarant d'utilité publique les acquisitions des terrains et les travaux nécessaires à l'aménagement du village de Milly.

• 27 mai 1992 : l'OPAC 74 désigne les architectes Messieurs LUGRIN et TABOURDIOT comme architectes de l'opération d'aménagement de Milly.

• 4 juin 1992 : Demande de permis de démolir de la maison LOMBARD achetée par l'OPAC.

• 4 décembre 1992 : délibération mettant fin à la période de concertation préalable relative à l'aménagement de Milly.

• Fin décembre 1992 : demande de permis de démolir de 2 maisons achetées à la famille BRUCHON et dépôt de la demande de permis de construire de 36 logements.

• 31 Mars 1993 : lancement de l'Appel d'Offres ouvert pour la construction de 21 logements PLA, 15 logements PLI et commerces.

• 5 mai 1993 : ouverture des plis de l'Appel d'Offres relatif à la construction des logements à Milly.

• 4 juin 1993 : délivrance du permis de construire par le Préfet au bénéfice de l'OPAC 74 pour la construction de 21 logements PLA et 15 logements PLI.

• 29 juin 1993 : délibération accordant à l'OPAC de la Haute-Savoie une garantie communale d'un prêt pour la construction de 21 logements PLA à Milly.

• 29 juin 1993 : délibération approuvant le principe d'une mission d'étude et de maîtrise d'œuvre aux architectes paysagistes DEN HENGST - HENCHOZ pour l'aménagement de la place de Milly.

• 25 août 1993 : signature de la convention conclue entre la Commune de Neuvecelle et l'OPAC 74 fixant les modalités de versement de la part des dépenses de réalisation des équipements mis à la charge de l'OPAC 74 en application des dispositions du PAE.

• 25 août 1993 : signature de la convention conclue entre la Commune de Neuvecelle et l'OPAC 74 fixant la participation de la Commune à l'aménagement de Milly (réalisation d'une place publique, cession de terrain).

• début septembre 1993 : démolition de la maison BRUCHON et début des travaux de construction pour une période de 14 mois.

• 5 octobre 1993 : début de l'étude de l'aménagement de la future place de Milly. Travail confié aux architectes paysagistes DEN HENGST - HENCHOZ.

LES OBJECTIFS POURSUIVIS

La Commune a prévu au P.O.S. l'urbanisation des zones UA, UB, UC de Milly. Afin de permettre la réalisation d'un programme d'aménagement cohérent de ce secteur le Conseil Municipal, en instituant un P.A.E., a défini un programme de travaux qui comprend :

- l'aménagement de la desserte interne du centre du village traitée en rue semi-piétonne,
- un transformateur et des réseaux Télécom, EDF,
- la place basse et la place haute,
- du mobilier urbain,
- l'éclairage,
- les aménagements paysagers,

- les stationnements dans le centre,
- la réfection de la rue centrale,
- une voie de desserte générale du CD 21 jusqu'au carrefour de la rue des Confertes et de Forchez,
- un parc public,
- les honoraires liés à ces travaux,
- les frais financiers.

En outre, le développement de cette zone nécessitera que soit prévue la réalisation d'un équipement d'accueil et de rencontre pour les associations qui pourrait être envisagé en dehors du périmètre du PAE. En effet, si cet équipement est bien induit par le projet, il semble souhaitable de répartir dans la

Commune les équipements publics afin de favoriser les lieux de rencontre et de communication entre les villages permettant de faciliter l'émergence d'une vie sociale et de faire bénéficier à toute la Commune du développement de l'urbanisation.

Le programme des travaux a été étudié afin de permettre la réalisation d'unité urbaine indépendante pouvant fonctionner sans obligation d'engager la tranche suivante pour équilibrer l'opération.

RÉALISATION DU PROGRAMME

L'amorce du PAE en ce qui concerne la tranche 1 se présente plutôt favorablement. Il demeure plusieurs incertitudes quant au développement de la tranche 2, incertitudes pouvant être réduites par une programmation, un suivi rigoureux de l'opération et une reprise des

AMÉNAGEMENT DE LA PLACE PUBLIQUE

Il ne pourra se réaliser qu'à la suite d'une concertation nécessaire entre la Commune, les architectes de l'OPAC, les architectes paysagistes, la DDE d'EVIAN et aussi les riverains, afin que soient préservés les impératifs d'urbanisme, d'esthétisme et de sécurité. Les réflexions du groupe de travail à la suite de l'étude des premières esquisses présentées par les architectes vont dans ce sens. Les représentants de la Commune, ayant bien compris l'enjeu de l'opération, feront tout ce qui est en leur pouvoir pour faciliter la concertation et la confrontation des idées d'aménagement. Ils sont convaincus qu'un centre de rencontre important va se créer à Milly, après d'autres espaces déjà aménagés ou en voie de l'être tels que le secteur scolaire, le village de Verlagny et la Mairie, la place de l'église, le Parc naturel de Nevecelle ou la rive du Lac à Grande Rive.

L'OPAC doit réussir son programme d'habitat et la Commune l'aménagement de sa place, au service de la population actuelle et future. Des propriétaires ont permis le démarrage de la première tranche (vente de terrains et de maisons destinées à la démolition). Ils doivent être remerciés.

Les anciens de Milly ont animé autrefois le village et l'ont marqué de leur personnalité. Ils restent présents dans notre mémoire.

Le montant des participations perçues en deuxième tranche permet de financer des équipements complémentaires sur le programme du centre lié aux besoins supplémentaires ainsi qu'à l'accroissement de population. (Amélioration des équipements du parc public, réfection de rue centrale, voirie de desserte générale), et de participer à la réalisation d'un équipement d'accueil et de rencontre extérieur à la zone.

activités économiques.

Les deux conventions conclues entre la Commune et l'OPAC 74 concrétisent définitivement la part active prise par la collectivité dans l'opération de Milly.

N'oublions pas leur bon sens. Nous en avons bien besoin en urbanisme.

Michel BIOLLEY

Ont participé à la préparation de l'opération «Milly» :

Jean-Paul LUGRIN : étudiant en architecture (en 1980)

Albert LE BRETON : architecte urbaniste

Le groupe de travail chargé de la révision du P.O.S.

Le Conseil Municipal, le Secrétariat de la Mairie et les Services Techniques

La DDE d'EVIAN

Joël DESBIOLLES : société de Consultants d'Opérations (SCOPRIM)
voir bulletin municipal n° 15 Page 44

L'OPAC 74

Jean-Paul LUGRIN et Jean-Marie TABOURDIOT : architectes

Willem DEN HENGST et Gilbert HENCHOZ : architectes paysagistes.



Marcel VERDIER,

propriétaire de l'hôtel restaurant de la Verniaz

C'est avec beaucoup d'émotion que nous avons appris le décès survenu subitement, à CANNES, le 30 octobre, dans sa 82ème année, de Monsieur Marcel VERDIER, père de Jean VERDIER, notre collègue au Conseil Municipal, et de son frère Pierre ainsi que de Mesdames Yanou ESTER et Marie-France PANZA-VERDIER.

Monsieur Marcel VERDIER était particulièrement connu et estimé dans la région et dans le monde de l'hôtellerie et de la restauration de prestige depuis qu'il avait repris, en 1945, la déjà célèbre maison qui accueillit tant de célébrités.

Le défunt était né à Paris, dans une famille d'aubergistes - comme il aimait à le souligner - établis à Mur-de-Barraz, dans l'Aveyron. En 1927, il découvre le Chablais à travers l'école hôtelière de Thonon où il reste deux ans. Puis muni de son diplôme, il continue son apprentissage dans les plus grands établissements tels que le Savoy et le Carlton à Londres, en Espagne, à Tanger, à Rabat...

Il rencontre à Chatelguyon celle qui allait devenir son épouse, en 1937 et qui restera jusqu'à ses derniers jours à la fois son guide et sa fidèle compagne. Ensemble ils reprendront La Verniaz pour en faire l'hôtel que chacun connaît.

Au cours de la guerre, Monsieur Marcel VERDIER fut fait prisonnier en Allemagne. Ancien combattant, il parlait de sa captivité avec humour, n'en conservant que les souvenirs cocasses comme si ce qu'il avait fait était normal et allait de soi. Les médailles, la reconnaissance de la patrie, tout ceci lui paraissait un brin superflu...

A son retour, il reprend ses activités et entre au Conseil Municipal en 1947. Il y restera jusqu'en 1971.

La fréquentation des grands de ce monde ne lui avait fait perdre ni son intérêt pour la commune ni sa passion pour l'histoire locale. Homme souriant, curieux de tout, merveilleux conteur, il était d'un commerce agréable. Tous ses amis regretteront sa fidélité.

Retiré depuis une quinzaine d'années, Monsieur Marcel VERDIER passait l'hiver à Cannes, profitant de la belle saison pour venir se replonger dans l'ambiance de la Verniaz auprès de ses enfants qui ont repris la succession.

C'est là qu'il a souhaité être enterré.

Nos peines...

Nous renouvelons nos sincères condoléances à :

- M. et Mme Michel BONNEVIE, M. et Mme Gabriel BLANC, éprouvés par le décès de M. Prosper BONNEVIE, survenu le 2 mai 1993 et par le décès de Mme Annie SACHE née BONNEVIE, survenu le 4 décembre 1993.
- M. et Mme Guy ESSEVAZ-ROULET, éprouvés par le décès accidentel de leur fils Nicolas, survenu le 27 août 1993.

Nos vœux...

- Nous souhaitons une bonne et heureuse retraite à Mme Marie BLANC, agent communal depuis septembre 1972.
- Nous souhaitons la bienvenue à Mme Martine PITTET qui a remplacé Mme BLANC à l'école maternelle.



Nicolas ESSEVAZ-ROULET

Nous étions cinq.

Nous le sommes encore et nous le serons toujours...

Parce que Nicolas est tant de choses pour nous, parce qu'on ne connaît pas la vie sans lui, on ne la conçoit pas.

Toujours tu seras à nos côtés et surtout en ce moment où les

larmes sont si dures à retenir. Je suis sûr que connaissant ta gentillesse et ta modestie, qui te valent l'amitié de tout le monde tu dois être triste de nous voir tous ici, si malheureux, et que si tu pouvais tu t'excuserais comme tu le faisais si souvent, toujours soucieux de ne blesser personne.

Voilà que tu t'en vas, toi qui comptais tellement sur l'ami-

tié, sur le fait d'être réuni, d'être ensemble, tu nous quittes...

Nous étions plus que des amis, on a tout vécu ensemble et en même temps, des bons et des moins bons moments, mais toujours nous étions main dans la main pour les partager.

Ton départ va laisser un vide que l'on pourra jamais combler, car avec toi c'est beaucoup de nous que tu emmènes. J'espère que là-haut tu sauras garder les qualités qui faisaient de toi notre meilleur copain.

Et il y aurait encore tant de choses à dire...

Plus qu'un ami, tu es un frère. Ta famille, plus que jamais, est notre famille. On sera toujours les mousquetaires.

Au revoir Nicolas.

Témoignage des amis de Nicolas lu lors de ses funérailles le 30 août 1993.

Entreprise
du bâtiment

MICHEL CASSET

PLATRERIE - PEINTURE - SOLS

28, boulevard Jean-Jaurès
74500 EVIAN

HOTEL
RESTAURANT

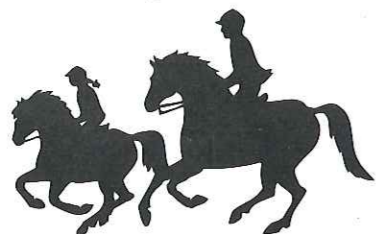
PANORAMA

GRANDE-RIVE
NEUVECELLE
Tél. 50.75.14.50

Salle pour banquets

Pierre MARTINERIE

Evian Equitation



MANEGE - CAVALCADE

74500 NEUVECELLE
Tél. 50.75.31.42

SUPERMARCHÉ

Codec

RUE DE LA TOUVIÈRE
74500 EVIAN

VIE PRATIQUE... VIE PRATIQUE... VIE PRATIQUE...

MAIRIE DE NEUVECELLE

SERVICES ADMINISTRATIFS :

42, avenue de Verlagny
Tél. 50.75.03.45 - Fax : 50.74.66.65.

Horaires d'ouverture du Secrétariat : Il est ouvert au public du lundi au jeudi de 7 h. 30 à 12 heures et de 13 h. 30 à 17 heures. Le vendredi de 7 h. 30 à 12 heures et de 13 h. 30 à 16 heures.

Permanence le samedi matin de 8 h. 30 à 12 heures.

SERVICES TECHNIQUES :

496, avenue de Maxilly - Tél. 50.75.33.40.

PERMANENCES DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Il est rappelé que le Maire ne reçoit que sur rendez-vous (prière de téléphoner préalablement). Les Adjointes assurent les permanences suivantes (de 10 heures à 12 heures) :

- Monsieur Antoine LAZARETH :

Le premier samedi de chaque mois pour les affaires concernant la voirie, l'eau, l'éclairage public et l'assainissement.

- Monsieur Charles PERNET :

Le deuxième samedi de chaque mois en ce qui concerne l'information, les finances communales, les activités culturelles et loisirs.

- Monsieur Michel BIOLLEY :

Le troisième mercredi de chaque mois pour les affaires relatives à l'urbanisme, les permis de construire, le Plan d'Occupation des Sols et l'aide communale à la construction.

- Monsieur Etienne CHAUPUIS :

Le quatrième samedi de chaque mois pour les affaires scolaires, l'aide sociale et les sports.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Toute demande de subvention doit obligatoirement être formulée par écrit et accompagnée d'un bilan justificatif. Le bilan financier est obligatoire conformément à l'article L 221.8 du Code des Communes.

Ces deux documents seront déposés en Mairie pour le 19 février 1994 au plus tard, afin d'être examinés lors de l'élaboration du budget primitif.

RAMASSAGE DE FERRAILLE

Depuis le 8 septembre 1988 ce ramassage s'effectue désormais tous les deux mois soit pour 1994 : jeudi 13 janvier - jeudi 10 mars - jeudi 5 mai - jeudi 7 juillet - jeudi 8 septembre - jeudi 10 novembre.

RAMASSAGE DES ORDURES MÉNAGÈRES

Les services municipaux effectuent régulièrement trois tournées au cours de la semaine, les lundi, mercredi et vendredi, à partir de 7 h. 30. En juillet et août une tournée supplémentaire est organisée le samedi matin.

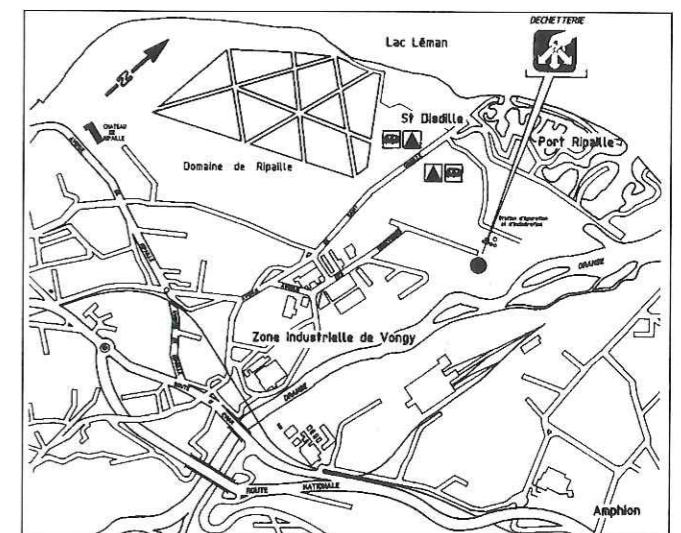
Seuls les sacs réglementaires distribués par les Services Techniques Municipaux doivent être utilisés. Les sacs doivent être déposés sur les trottoirs le jour même de chaque ramassage (**et non la veille !**).

DÉCHETTERIE

Les déchets encombrants (tailles et gazons, plastiques, papiers, cartons, piles, batteries, huiles usagées, gravats, bois, ferraille, verre...) peuvent être déposés gratuitement à la déchetterie de Vongy.

Heures d'ouverture :

- du lundi au samedi inclus : de 8 à 19 heures,
- le dimanche matin : de 8 à 12 h. 30.



RÉCUPÉRATION DU VERRE ET SEULEMENT DU VERRE !

Il est rappelé qu'il existe 6 containers pour la récupération du verre sur le territoire de la commune - Verlagny, Milly, La Verniaz, le Parc de l'Abbaye, Grande-Rive et le Rond-Point.

Pas de dépôt après 22 heures.

RECUPÉRATION DES BOUTEILLES PLASTIQUES

Vous pouvez déposer vos bouteilles en plastique dans un container prévu à cet effet Avenue d'Evian à Milly.

VIE PRATIQUE... VIE PRATIQUE... VIE PRATIQUE...

VISITE DE LA CHAPELLE DE MARAICHE

Les personnes intéressées sont priées de se mettre en rapport avec M. Antoine LAZARETH, 1er adjoint, téléphone 50.75.27.21.

Comme chaque année la Chapelle de Maraïche est ouverte au public dans le cadre des journées du patrimoine. A l'occasion de ces journées un concert a été donné cette année par un petit ensemble de l'harmonie municipale de Thonon. Les mélodies qui emplirent la Chapelle ont charmé les participants renforçant ainsi l'image d'un lieu privilégié.

Les prochaines journées portes ouvertes auront lieu au mois de septembre 1994.

DIVAGATION DES CHIENS

De nombreuses plaintes étant régulièrement déposées en Mairie, il est rappelé que la divagation des chiens est interdite sur tout le territoire de la commune.

Ces animaux doivent être tenus en laisse par leurs propriétaires et ne pas polluer par leurs excréments, soit la voie publique, soit les propriétés traversées de quelque nature qu'elles soient.

Ils est instamment demandé à tous les propriétaires de chiens de faire preuve de civisme en assumant personnellement les contraintes imposées par la possession d'un si sympathique compagnon.



IMPOTS LOCAUX

Les taux d'imposition des impôts directs locaux pour 1992 ont été fixés ainsi :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties 8,89%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties 35,05%
- Taxe d'habitation 8,89%
- Taxe professionnelle 14,44%

REPAS DES ANCIENS

Le traditionnel repas des anciens aura lieu le dimanche 16 janvier 1994 au Restaurant "Le Maximilien" à Maxilly.

ETRENNES AUX MILITAIRES

Les parents qui ont des enfants effectuant actuellement leur service national sont priés de bien vouloir communiquer leur adresse en Mairie avant le 15 janvier en vue de leur faire parvenir leurs étrennes.

PRIX DE L'EAU

Pour la période du 1^{er} août 1991 au 31 juillet 1992, le prix de vente de l'eau potable a été fixé comme suit :

• Redevance Commune	4,03	F
• Redevance Etat	0,105	F
• Redevance Assainissement	4	F
• Redevance Agence de Bassin	1,13	F
TOTAL	9,265	F

PERMANENCE MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE

Il est rappelé que la Mutualité Sociale Agricole assure une permanence en mairie les premiers jours de chaque mois, de 14 heures à 16 heures (sauf le jeudi 1^{er} septembre).

PERMANENCE ASSISTANTE SOCIALE

Madame MEDORI, Assistante Sociale, effectue une permanence en Mairie le 2^e vendredi de chaque mois de 9 heures à 11 heures.

UN CONCILIEUR POUR LE CANTON D'EVIAN

Un conciliateur est au service des habitants des 15 Communes du Canton.

M. Michel BERTRAND, retraité de la Fonction Publique, nommé par ordonnance du Premier Président de la Cour d'Appel a pour mission de rapprocher les points de vue de personnes dont la démarche dénote une volonté de conciliation. En revanche, il lui est interdit de donner des conseils juridiques.

Le conciliateur reçoit uniquement sur rendez-vous pris par correspondance adressée à :

M. le Conciliateur - 29 rue Nationale - 74500 EVIAN. C'est à cette adresse (ancienne Mairie d'EVIAN) qu'il recevra les intéressés.

Une note d'information sur l'action du conciliateur est à votre disposition en Mairie.

VIE PRATIQUE... VIE PRATIQUE... VIE PRATIQUE...

INTERVENTIONS DES SAPEURS-POMPIERS - Tél. 18

Il est rappelé que pour certaines interventions extra-muros du corps des Sapeurs-Pompiers d'Evian, la Commune verse une participation au Service Départemental Incendie et Secours.

Les interventions prises en charge par la Commune se limitent aux suivantes :

- Accidents de la route
- Incendies et inondations
- Service médical d'urgence (SMUR) qui suppose le déplacement de l'ambulance des pompiers avec un médecin à bord.

En dehors de ces cas spécifiques, les interventions seront à la charge des demandeurs.

Il est également rappelé qu'il existe un service d'ambulances fonctionnant jour et nuit et dont les interventions sont remboursées par la Sécurité Sociale.

N.B. : La destruction des nids de guêpes n'est pas du ressort des Sapeurs-Pompiers.

LA BIBLIOTHÈQUE

Horaires d'ouverture :

- le mardi de 14 heures à 17 h. 30.
- le vendredi de 16 h. 30 à 17 h. 30.
- le samedi de 10 h. 30 à 12 heures.

PRINCIPALES FORMALITÉS ADMINISTRATIVES

CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

Où s'adresser :

A la Mairie du lieu de domicile

Pièces à fournir :

Justificatif de domicile (quittances EDF, loyer...),
2 photos d'identité sur fond clair et neutre,
1 timbre fiscal à 150 francs,

S'il s'agit d'une première demande ou d'une demande de renouvellement d'une carte périmée qui n'a pas été établie par la Sous-Préfecture de THONON-LES-BAINS,

joindre un extrait d'acte de naissance, la carte périmée en cas de demande de renouvellement,

Délai d'obtention : environ une semaine.

Durée de validité : 10 ans.

PASSEPORT

Où s'adresser :

A la Mairie du lieu de domicile.

Pièces à fournir :

Justificatif de domicile (quittances EDF, loyer...),
2 photos d'identité sur fond clair et neutre,
1 timbre fiscal à 350 francs,

S'il s'agit d'une première demande, joindre obligatoirement un extrait d'acte de naissance sauf si vous possédez une carte nationale d'identité en cours de validité établie par la Sous-Préfecture de THONON-LES-BAINS.

Délai d'obtention : environ une semaine.

Durée de validité : 5 ans

EXTRAIT D'ACTE DE NAISSANCE, DE MARIAGE, DE DÉCÈS

Les extraits d'acte sont délivrés gratuitement par la Mairie du lieu de naissance, de mariage ou de décès.

INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES

Les demandes d'inscription sur les listes électorales seront reçues en Mairie jusqu'au 31 décembre 1993 et les inscriptions effectives seront réalisées au 1^{er} mars 1994.

CONDITIONS A REMPLIR POUR AVOIR LA QUALITÉ D'ELECTEUR :

- Etre de nationalité française,
- Etre âgé de 18 ans au moins à la date de clôture de la liste électorale c'est à dire au dernier jour de février,
- Jouir des droits civils et politiques (ne pas être frappé d'incapacité électorale).

CONDITIONS A REMPLIR POUR ÊTRE INSCRIT SUR LA LISTE ELECTORALE :

Sont inscrites, sur leur demande, les personnes ayant la qualité d'électeur et qui remplissent l'une des trois conditions suivantes :

En règle générale, il faut :

- Etre domicilié dans la Commune de vote, ou
- Résider de façon réelle et continue depuis six mois au moins dans la Commune à la date de clôture de la liste électorale c'est à dire au dernier jour de février.

ou

- Posséder la qualité de contribuable dans la Commune pour la cinquième fois sans interruption.

Tout électeur ou toute électrice peut, à sa demande, être inscrit sur la même liste que son conjoint si celui-ci est inscrit à titre de contribuable. Par contre, les enfants ne peuvent se prévaloir de la qualité de contribuables de leurs parents pour demander leur inscription sur la liste électorale de la Commune.

En dehors des périodes de révision, des modifications peuvent être apportées à la liste électorale. L'énumération des adjonctions ou radiations figure dans l'article L.30 du Code Electoral (pour de plus amples renseignements, adressez vous au Secrétariat de la Mairie).

VIE PRATIQUE... VIE PRATIQUE... VIE PRATIQUE...

CHENILLES PROCESSIONNAIRES PIN ET CHÊNE

Propriétaires de jardins ou de bois, si vous avez de gros nids blancs dans vos pins l'hiver, vous êtes en présence de *chenilles processionnaires du pin*, et, si vos chênes ont eu des nids noirs au printemps 1993, ce sont des *chenilles processionnaires du chêne*.

Ces chenilles dévorent les aiguilles des pins, les feuilles des chênes et portent sur elles *des poils très urticants* pour les animaux et les hommes.

C'est pour cela qu'il faut envisager une lutte, qui ne sera efficace que si tous les arbres sont traités.

Si vos arbres sont petits, coupez les nids (munissez-vous de gants), et brûlez-les. Si vos arbres sont grands et hors d'atteinte, il faudra les traiter soit par pulvérisation avec une entreprise spécialisée (Paysagiste...) soit par voie aérienne (hélicoptère) à condition qu'il y ait un bouquet d'arbres conséquent (produit bactériologique inoffensif pour les hommes et les animaux, abeilles comprises).

Dans ce dernier cas, inscrivez-vous à la Mairie avant le **28 février 1994** pour le traitement aérien des chênes (effectué fin avril - début mai), et avant le **30 juin 1994** pour celui des pins (effectué mi-septembre), pour profiter de l'opération collective (350 F. TTC par propriété en 1993) envisagée par le SIVOM de la Rive Française du Léman.

TAXE DE SÉJOUR

La commune de Neuvecelle a décidé d'instaurer et de percevoir la taxe de séjour conformément à l'article L233-31 du Code des Communes.

La taxe de séjour est établie sur les personnes

séjournant dans les hôtels, les meublés, les terrains de camping et les gîtes. Le montant de la taxe due par chaque redevable est égal au tarif qui lui est applicable multiplié par le nombre de nuitées correspondant.

Les tarifs et une fiche d'informations complémentaires sont disponibles en mairie.

TRAVAUX EXEMPTÉS DE PERMIS DE CONSTRUIRE

La Commune de Neuvecelle rappelle que la construction de clôtures, d'abris de jardin, ou de travaux de modification d'une habitation, sont assujettis à la délivrance, par la Mairie, d'une autorisation préalable.

Les personnes désireuses d'effectuer ces travaux sont priées de remplir, auprès de la Mairie, une déclaration de travaux exemptés de permis de construire ou de déclaration de clôture.

RAPPEL : La taille des haies devra se faire de telle sorte que celles-ci ne devront pas déborder sur le domaine public. Assurer la taille en priorité le long des routes. Les haies doivent par ailleurs respecter les dispositions de l'article 671 du Code Civil (se renseigner en Maire).

SANTÉ : LES ADRESSES UTILES A NEUVECELLE

MÉDECINS GÉNÉRALISTES :

- Dr BEAUGHEON Gérard, Le Milly, avenue de Milly - Tél. 50.75.19.00.
- Dr MARTIN Gilles, Résidence Le Milly, avenue de Milly - Tél. 50.74.62.92

PHARMACIE DE MILLY :

- Pharmacien : M. OLLEON Jean-Christophe, avenue de Milly - Tél. 50.70.70.73.

MASSEUR-KINÉSITHÉRAPEUTE :

- Mme FRENOUX-BERTHOLIO Arlette, avenue d'Evian - Tél. 50.75.59.19.

DATES DES PRÉLÈVEMENTS DE SANG POUR L'ANNÉE 1994

17 janvier - 18 avril - 18 juillet - 8 août - 17 octobre.

Loto traditionnel : 27 février

Des pin's et porte-clefs sont encore disponibles. Contacter les membres du Comité.

SAGRADRANSE
S.A.

SABLES ET GRAVIERS

B.P. 604 - AMPHION
74500 EVIAN LES BAINS
TÉL. 50.70.00.05

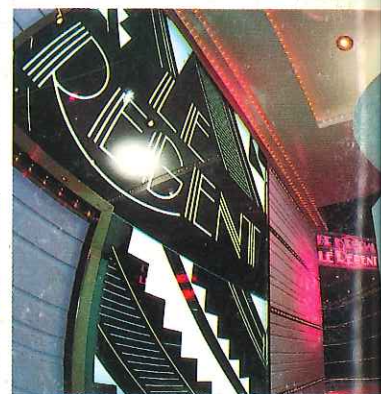
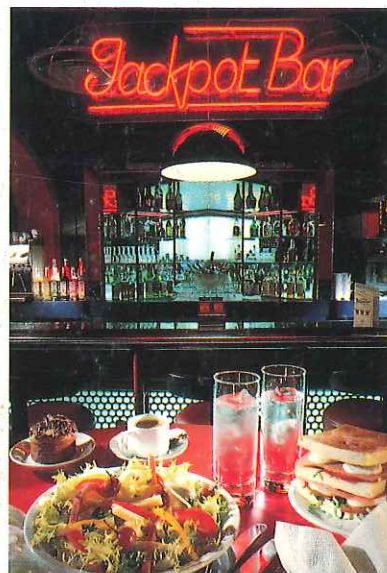
LE CONSEIL MUNICIPAL
ET L'EQUIPE DE RÉDACTION
REMERCIENT BIEN SINCÈREMENT
TOUTES LES PERSONNES ET SOCIÉTÉS
QUI PAR LEUR INSERTION PUBLICITAIRE
ONT CONTRIBUÉ A LA RÉALISATION
DE CE BULLETIN MUNICIPAL.

EQUIPE DE RÉDACTION DE CE BULLETIN :
BUTTAY Elisabeth - FAVRE Catherine - FONTAINE Vincent -
GRIMONT Francis - HEILIGENSTEIN Daniel -
PERNET Charles - PITTET Martine.

... Et que la fête commence



200 machines à sous
Boule, Roulettes anglaise
et française,
Black Jack...



Night-club "Le Régent"
Restaurant gastronomique
"La Toque Royale"
Jackpot Bar, Bar Baccara...

FAITES VOS JEUX!


CASINO ROYAL
EVIAN

Ouvert tous les jours dès 10 heures, caisse, change, carte de crédit, parking privé. Tél. 50.75.03.78